

LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo

Nuageux avec quelques averses ou orages. Maximum 75 à 80. Aperçu pour samedi: ensoleillé. Détails en page 6.

Sainte Rose de Lima

Vol LXV, numéro 195
Montréal
le vendredi, 23 août 1974
20 cents

La construction

La FTQ sabote une reprise des négociations

par Gilles Francoeur

La rencontre demandée par quatre associations patronales oeuvrant dans la construction en vue de "négocier le maintien du décret" provincial a lamentablement échoué hier.

Dès le début, les porte-parole de la FTQ-Construction se sont en effet opposés à la présence des deux représentants de la CSN sous prétexte que cette centrale n'a aucun rôle à jouer dans d'éventuelles négociations.

Les représentants des associations

patronales ont fait valoir de leur côté aux représentants de la FTQ-Construction qu'ils avaient un mandat précis pour négocier "avec les syndicats", ce qui incluait de toute évidence la CSN et la CSD. Cette dernière centrale n'avait toutefois aucun représentant à la réunion, la première entre toutes les parties patronales et les deux centrales.

Devant l'impossibilité d'en arriver à un accord, les représentants de la FTQ et des associations patronales ont décidé

de mettre fin à la réunion. Dans les corridors du Holiday Inn de la Côte-de-Liesse, tout le monde accusait tout le monde d'avoir torpillé cette ébauche de dialogue qui aurait pu mettre un terme aux ralentissements de travail sur les chantiers de la province.

Pour ne pas endosser la responsabilité de l'échec de ces pourparlers préliminaires, le président du Conseil provincial des métiers de la construction, M. André Desjardins, a alors offert de reprendre la réunion avec de plus petites délégations.

C'est ainsi qu'il a offert de réduire de 35 à deux personnes le nombre de ses délégués. Aucun représentant patronal n'a voulu se rendre à cette suggestion, chacun invoquant le texte précis de la résolution adoptée par leurs membres.

Dans ses efforts pour ramener les parties à la table des pourparlers — le mot négociation étant trop fort — le conciliateur en chef du ministère du Travail, M. Yvon Dansereault, a demandé à M. Michel Bourdon, le représentant de la CSN-Construction, de ne pas assister à cette deuxième mini-réunion vu qu'il ne s'agissait pas de négociations à proprement parler. M. Bourdon a refusé tout net en

Voir page 6: La construction

au gré du temps

Le feu sacré

La ville de Montréal n'a, paraît-il, plus d'argent pour payer ses employés. L'administration municipale essaie de convaincre ses pompiers de l'état lamentable et critique de ses finances.

Monsieur Drapeau et compères peuvent-ils penser un seul instant que les travailleurs aux incendies vont prêter foi à un prétexte aussi invraisemblable? Si oui, ils se placent dans la situation de se faire répondre: "Allez dire ça aux pompiers, ils vont vous arroser."

Albert BRIE

La grève du métro a déjà coûté quelques millions

par Bernard Descôteaux

Le conflit qui paralyse le métro de Montréal depuis le 7 août, a déjà coûté plus d'un demi-million de dollars à la CTCUM, et il faudra prévoir des pertes totales de quelques millions à la suite de ce conflit, même en prenant comme hypothèse un retour immédiat des grévistes au travail.

Par contre, la CTCUM n'a pas calculé le coût que représenterait l'indexation des salaires exigée par les grévistes.

C'est ce qu'a révélé le trésorier de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, M. Jean-Jacques Bouvette, dans son témoignage devant le juge James K. Hugessen, en Cour supérieure, hier.

M. Bouvette témoignait à la demande du procureur de la CTCUM dans le cadre de l'audition des 71 accusations d'outrage au tribunal portées par la CTCUM contre autant de ses employés pour avoir défié une injonction leur ordonnant de mettre fin à la grève.

M. Bouvette, à qui on demandait de donner un ordre de grandeur des dommages causés à la CTCUM depuis le début de la grève, a précisé que les pertes connues jusqu'à maintenant sont de \$1,143,000, montant duquel il faut déduire environ \$600,000, représentant les économies réalisées sur les salaires des employés en grève.

Il faut aussi prévoir, de dire le trésorier de la commission, des pertes futures au niveau de la diminution des passagers qui suivra inévitablement la grève. Il a donné en exemple la grève de 1967, alors qu'une perte de 11 pour cent de passagers avait été enregistrée. Cinq mois avaient été nécessaires pour retrouver le niveau normal de clientèle sur le réseau de transport, ce qui avait représenté une perte de \$1.5 million.

Le procureur des grévistes a posé une seule question au témoin, lui demandant si par contre il avait calculé combien coûterait à la CTCUM l'indexation des salaires qu'exigent les grévistes. La réponse fut non, mais le témoin ne put en dire davantage à la suite d'une objection du procureur de la CTCUM, Me Gaston Pouliot. Me Clément Richard, qui représente les 71 intimes, a fait valoir qu'il voulait juste savoir combien les contribuables auraient pu épargner si l'employeur avait accordé l'indexation des salaires au coût de la vie.

Un autre témoin, M. Guy Blain, directeur du service du transport à la CTCUM, est venu décrire quelques-uns des inconvénients provoqués par cette grève. Il a soutenu que les retards occasionnés aux usagers sont de 30 à 90 minutes, ajoutant que la situation s'aggrave la semaine prochaine avec la reprise des cours dans

les cégeps, et plus encore, au début de septembre, avec la rentrée scolaire.

Le témoin vedette de la journée fut cependant le président du Syndicat du transport de Montréal (CSN), qui représente les 1,600 grévistes. M. Jacques Beaudoin fut interrogé une bonne partie de l'avant-midi et de l'après-midi. Me Richard s'opposa au témoignage de son client, alléguant que celui-ci était susceptible de s'incriminer et se voir infliger une peine. Le tribunal conclut cependant que c'était le code de procédure civile qui devait s'appliquer, et que partant de là, le témoin avait l'obligation d'être entendu.

Voir page 6: La grève du métro



Le nord du continent indien est ravagé par les inondations alors qu'au Bangladesh, les deux tiers du pays sont inondés. L'on voit ici des habitants de Dacca qui se font transporter en pousse-pousse vers des secteurs qui ne sont pas inondés. Les forces armées et les autorités civiles travaillent d'arrache-pied en Inde et au Bangladesh pour venir en aide aux millions de personnes chassées de leur foyer par les inondations. (Téléphoto AP)

Calcutta: dans l'eau putride des slums

par J.-C. GUILLEBAUD

CALCUTTA (Le Monde) — "Bien sûr que tout le monde avait peur..." Quand le cyclone a balayé Calcutta dans la nuit du 14 au 15 août, Mme Philomena Berteen avait déjà de l'eau jusqu'aux genoux. Dans l'obscurité toute sa famille s'était réfugiée sur un lit de planches posé sur des briques. Un vent de 100 kilomètres à l'heure s'est mis à souffler, arrachant des toits un peu partout dans le slum (bidonville). Chacun s'est pelotonné sur l'unique grabat pour attendre qu'il fasse jour. Une longue nuit...

Au matin, les journaux de Calcutta faisaient peu de cas de cette tor-

nade de routine: à peine dix-sept morts, des brèches dans les digues qui borkent la rivière Matla, quelques dizaines de maisons détruites. Rien... même pas un "événement". A Delhi, les quotidiens ont à peine mentionné cet incident local, et lointain. Ici, les cyclones de la mousson font à ce point partie de la vie quotidienne qu'on n'en parle presque plus. Chaque année, ponctuels, ils ne sont jamais qu'une expression particulière, épisodique et dégoûtante de la même misère. Chacun regarde les dégâts dans les limites étroites de son quartier, dans sa rue, s'inquiète vaguement des victi-

mes les plus proches, s'il y en a... et la pluie continue de tomber. "C'est la saison."

Depuis une semaine, Calcutta patage dans une boue exceptionnelle, se débat dans certaines rues transformées en cascades, s'agglutine sur ce qu'il reste de trottoirs. Tout fume et tout ruisselle. Les mendicants allongés dans les encoignures ne sont plus que des tas de haillons trempés.

Mais qui connaît un peu la "cité des cités", ancienne capitale de l'Empire des Indes, ne s'étonne plus de retrouver l'immuable grouille-

Voir page 6: Calcutta

Kurt Waldheim s'en va dénouer la crise chypriote

NICOSIE (d'après AP et AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, se rendra à Chypre en fin de semaine pour y rencontrer les leaders des deux communautés, voyage qui pourrait être le point tournant des intensifs efforts diplomatiques déployés pour relancer les négociations sur l'avenir de l'île.

Le secrétaire général aura des entretiens avec le président par intérim de la république de Chypre, M. Glafcos Clerides, ainsi qu'avec le vice-président et chef de la communauté chypriote-turque Rafu Denktash. Il examinera aussi la situation dans l'île avec son représentant spécial, M. Luis Weckmann-Munos, avec le gé-

ral Prem Chand, commandant de l'UNFICYP et avec le prince Saddrudhin Agha Khan, coordonnateur des secours humanitaires de l'ONU à Chypre, a dit le porte-parole.

En outre, il est très possible que M. Kurt Waldheim se rende à Athènes et à Ankara la semaine prochaine après son séjour à Chypre, apprend-on à l'ONU de source diplomatique bien informée.

Autres signes d'une légère détente possible, les dirigeants des communautés grecque et turque à Chypre, MM. Glafcos Clerides et Rafu Denktash se préparent à renouer le dialogue, peut-être même avant la fin de la semaine, tandis que des

"échanges" de prisonniers civils ont commencé.

Le président Clerides consacra sa journée aujourd'hui à examiner avec M. Constantin Caramanlis, et les responsables grecs les derniers développements de la situation chypriote. Le départ de M. Clerides pour Athènes pourrait signifier que le président chypriote portera aux dirigeants grecs les propositions turques transmises par M. Denktash.

M. Clerides estime qu'un dialogue avec M. Denktash pourrait présenter "le début de quelque chose susceptible de devenir une étape décisive". Les deux interlocuteurs, s'ils se rencontrent, se pencheront

en premier lieu sur les graves problèmes humanitaires qui assaillent l'île et qui entravent tout progrès sur le plan politique. Il s'agit principalement du sort des prisonniers de guerre, des communications entre les deux peuples de l'île et de la sécurité des membres des deux communautés dans leurs zones.

Pour le moment, leurs points de vue respectifs sont radicalement opposés. Du côté chypriote-grec on refuse de rechercher une solution finale à la crise tant que le "fait accompli militaire turc" demeurera, alors que du côté chypriote-turc on se prépare à la partition si la fédération n'est pas rapidement acceptée.

En outre, l'Union soviétique a demandé à nouveau de participer au règlement de l'affaire chypriote en proposant formellement la réunion d'une conférence internationale sur Chypre et en insistant sur les "responsabilités particulières" des membres permanents du Conseil de sécurité dans la garantie de l'indépendance et de la souveraineté de l'île.

Le gouvernement soviétique se hâte ainsi de prendre à son compte la suggestion du ministre grec des Affaires étrangères, M. George Mavros, qui a déclaré mercredi à la télévision yougoslave que la sécurité de Chypre pourrait être garantie par les membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que par la Yougoslavie.

L'offre allait au devant des desirs du gouvernement soviétique, qui depuis le début de l'affaire de Chypre cherche à faire reconnaître son droit de jouer un rôle de grande puissance en Méditerranée orientale.

Selon les milieux diplomatiques, toutefois, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne semblent bien décidés à résoudre le problème sans la participation de l'URSS.

Même si elle ne réussit pas à faire accepter sa garantie, l'affaire chypriote a déjà apporté à l'URSS un prix de consolation important: le retrait de la Grèce de l'organisation militaire de l'OTAN. Cette importante décision, espère le Kremlin, devrait ouvrir la voie à un rapprochement entre la Grèce et ses voisins du nord, y compris l'Union soviétique.

Le gouvernement soviétique qui, au début de l'affaire chypriote, a soutenu la Turquie, proclame dans la déclaration pu-

Voir page 6: Kurt Waldheim

Le procès des Six remis de 3 semaines

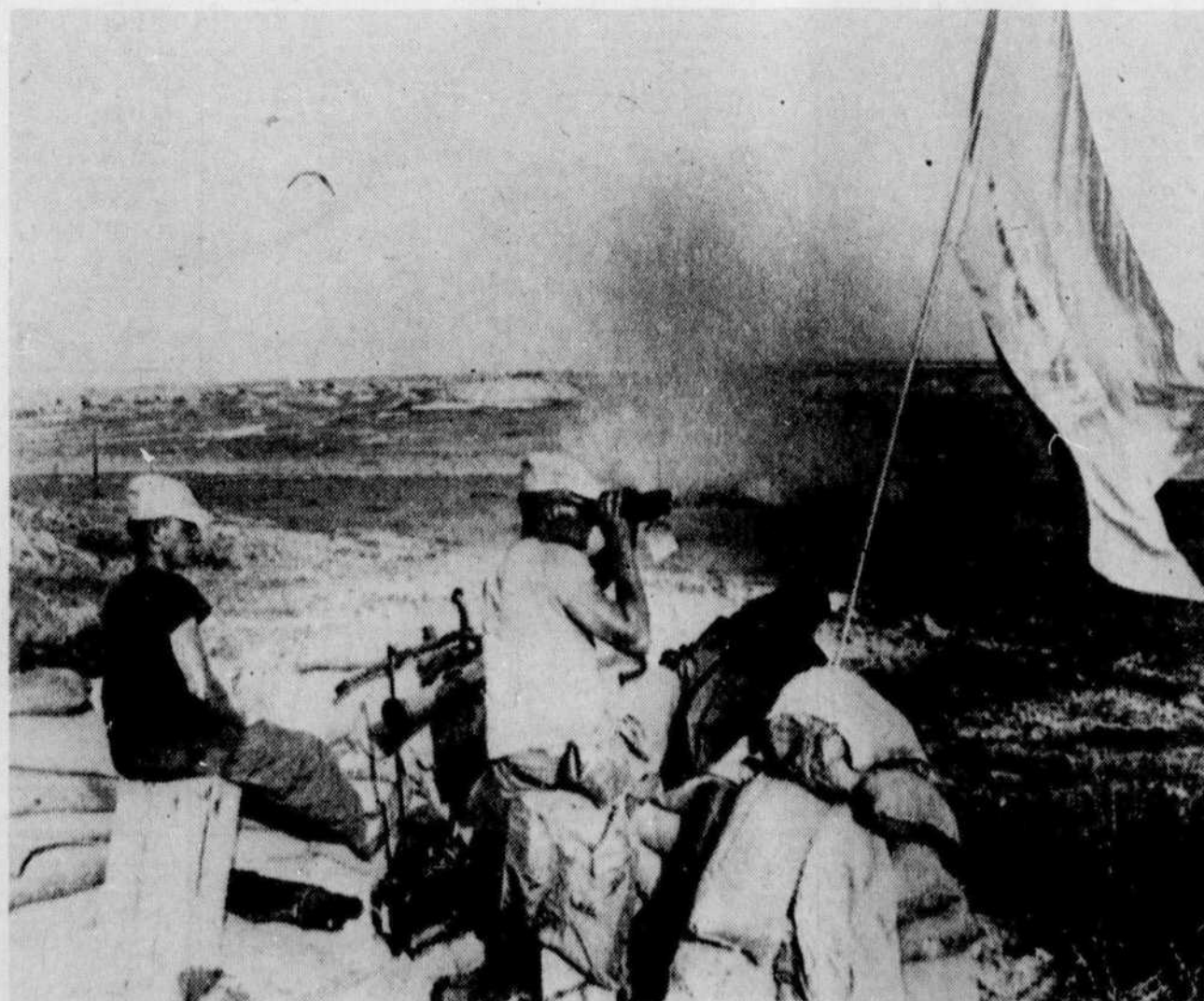
WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Sur une recommandation de la cour d'appel de Washington, le juge John Sirica a renvoyé de trois semaines le procès des six collaborateurs de la Maison-Blanche inculpés dans la tentative d'étouffement du Watergate.

La première audience du procès aura ainsi lieu le 30 septembre: l'ancien président des Etats-Unis, Richard Nixon, a été cité à comparaître en qualité de témoin lors de cette audience. Le juge Sirica espère toujours terminer le procès avant Noël.

Le juge Sirica, qui, en début de semaine, avait refusé de renvoyer le procès des six devant commencer le 9 septembre, a changé d'avis après que la cour d'Appel de Washington lui ait suggéré hier matin — mais non ordonné — de retarder l'ouverture du procès de trois semaines.

Le report des audiences avait été sollicité par trois des six prévenus, dont John Ehrlichman, ancien conseiller à la Maison-Blanche pour les affaires intérieures et John Mitchell, ancien procureur général, qui ont annoncé hier qu'ils iraient devant la Cour suprême pour obte-

Voir page 6: Le procès des Six



Deux membres du contingent canadien de Casques bleus à Nicosie, à leur poste d'observation près de la capitale chypriote. Une accalmie qui aura permis d'enregistrer quelque progrès sur le plan diplomatique. (Téléphoto CP)

LA LIBRAIRIE
FIDES

rouvre ses portes le
samedi
à compter du 24 août
HEURES D'OUVERTURE
Tous les jours: de 9h à 5h30
Le samedi: de 9h à 5h00

UN GRAND CHOIX D'OUVRAGES
SCOLAIRES ET DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE

245 est. boul. Dorchester, Montréal
Tél.: 861-9621

L'ENTRAIDE
IMMOBILIÈRE
LAURENTIENNE



Certificats d'épargne
et de crédit différé

2189 est. rue Sherbrooke
Montréal 133 527-3624

Superfrancofête

Parler du festival au passé? le court poème d'une inconnue et quatre tresses africaines

par Jean-Luc Duguay

QUEBEC — Du Vietnam au Gabon, en passant par le Cameroun et le Liban, la "superfrancofête" étonne. L'hospitalité des Québécois, leur enthousiasme, leur goût irraisonné de la fête laissent bouche bée l'étranger. Celui-ci croyait retrouver ici l'Afrique froide et oppressée des affaires, il se colle chaque jour et chaque nuit à la chaude réalité du Village des arts et du pavillon Pollack.

Un Africain a peine à comprendre ce qui se passe dans les rues du festival. "C'est fantastique, constate-t-il, mais je me demande si c'est toujours comme ça." Même réaction de la part d'un résident vietnamien habitué au côté "business" des Américains et qui se trouve plongé dans le carnaval de la jeunesse.

À l'Africain, au Vietnamien, le Québécois doit répondre que ce n'est pas toujours comme ça, que la vie en ce pays a aussi ses monotones, que la course à l'ar-

gent a aussi ses droits. Mais il doit ajouter, à la réflexion, qu'il est vrai que le Québécois est un fétard inné, un chanteur, un danseur, un conteur. Cela n'aura pas été le moindre mérite de ce festival que de permettre à ceux d'ici qui s'y sont plongés de découvrir une autre partie de leur âme.

Comme se découvre chaque soir, sur la petite scène extérieure du Pollack ou encore, plus simplement, entre les chaises blanches de la terrasse, cette jeune Québécoise de 18 ans tout au plus.

Elle est menue, cheveux blonds, lunette en corne, jeans délavés, chemise ample. Elle ressemble à tout le monde. Mais quand, vers deux heures, ses camarades libanais sortent le dourbakké, la jeune fille se met à vibrer. Avec un garçon de son âge, elle se laisse emporter, et ce qui ne devait être qu'un exercice en plaisir devient spectacle. Quand, épuisée, la Québécoise transfigurée veut se reposer, elle doit demander permission à son auditoire spontané. Et, deux minutes plus

tard, elle est forcée de céder aux rappels.

Comme se découvrent aussi ces deux Québécoises entrevues hier à la cafétéria de l'université et qui affichaient leurs têtes aux cheveux tressés à l'Africaine pendant qu'à leur côté, indifférentes, de "vraies" Africaines aux robes éclatantes prenaient le repas.

Comme se découvrent aussi ces jeunes littéraires qui exposaient hier leurs artistiques placards sur le campus. Placards aux dessins volontairement et délicieusement naïfs, agrémentés de poèmes dont on ne veut pas savoir s'ils sont bons ou mauvais. Sabine Poulin a écrit sur l'un d'eux: "Quand on couche ensemble à mille, on respire, on parle, on vit. Quand on couche ensemble tout seul, on espère et on prie." Un autre: "Fugitive ivresse de la nuit, fontaine océane (sic) de nos mains éperdues, centre interde d'un clocher-brouillard, angoisse, oiseau inachevé d'une femme-rêve." Un dernier: "Pays, quand je t'entends venir, pays, quand je te vois venir, mon drapeau s'effi-



(Photo Le Devoir, par Alain Renaud)

loche en musique."

Comme se découvrent aussi ces artisans du fer du Village des arts, vulcains de la fête, qui tordent le métal rougi devant une foule attentive, sentant confusément la noblesse de leurs gestes.

Au bout de la ligne, quand on parlera du festival au passé, c'est ce qui restera de cette manifestation énorme: un corps qui se balance, le bruit du marteau sur l'enclume, le court poème d'une inconnue, quatre tresses africaines.

D'une fête... l'autre

QUEBEC (Le Devoir) — Le haut-commissariat québécois à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a remis hier aux chefs de délégation de tous les pays participants des ouvrages et documents traitant des questions sportives et un ouvrage intitulé "Québec, une autre Amérique".

● Jean Hébert, de Québec, a réussi mercredi soir à vaincre 24 adversaires lors des matches d'échecs qui se poursuivent au pavillon Konink de l'université Laval.

● Français et Québécois se sont réunis mercredi pour parler de la bande dessinée. André Noreau, graphiste, et Mira Falardeau, dessinatrice, ont animé cette rencontre sur les bandes dessinées et les fabriques d'affiches. Les discussions ont porté sur le développement de la bande dessinée québécoise, majoritairement concentrée dans la région montréalaise, et sur la formation des dessinateurs et graphistes québécois.

● Hier soir, les réalisateurs invités à participer à la "superfrancofête" se sont rencontrés pour tracer le bilan de la rétrospective du jeune cinéma. Après la réunion, les réalisateurs ont pu assister à la projection du film "Guitare", du Québécois Richard LaVoie. Fait par et pour des enfants, ce film de 80 minutes raconte l'aventure de trois enfants partis à la recherche du propriétaire d'une guitare. Cette guitare de métal, qu'ils ont trouvée, flottant sur une rivière, les amènera à découvrir l'île où se cache le propriétaire.

● Le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne, a présidé hier à 17 heures, à l'hôtel de ville, un cocktail offert aux chefs de délégations et aux personnalités du festival.

● Le service de l'information du festival, qui publie quatre fois par jour un bulletin à l'intention de la presse, ne néglige rien. Ainsi, au bas de la première page, on donne des indications météorologiques. C'est ainsi que le bulletin de 14 heures, hier, précisait qu'il faisait 77 degrés F., que les vents soufflaient de l'ouest à 13 milles à l'heure, que l'humidité était de 66%, que le maximum prévu était de 85 et, enfin, que le ciel était ensoleillé et qu'il y avait risques d'averses ou d'orage en soirée. C'est pas clair, c'est pas précis, ça?

● Des discussions ont eu lieu hier entre la délégation du Dahomey, qui s'est retirée mercredi de la programmation officielle, et la Société d'accueil du festival. Les deux parties ont discuté de la possibilité pour le Dahomey de jouer ce soir la pièce qu'il n'a pas voulu donner mardi au Grand théâtre. D'autre part, le président de la Société d'accueil, M. Richard Drouin, a tenu à faire une mise au point lors de sa conférence de presse quotidienne. Il a notamment déclaré: "Quant à la Société d'accueil, il n'a jamais été question pour elle de japper quel que soit et encore moins de faire de la censure. Je m'inscris donc en faux contre la déclaration de M. Aho, chef de la délégation du Dahomey, qui parle de suppression. Je pense que la Société a été tout au long de ce festival très ouverte, que ce soit sur le plan politique ou autre chose."

Droit de la mer

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, dirigera la délégation canadienne lors de la dernière semaine de la première session de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer qui se tient à Caracas, au Venezuela.

Il sera accompagné de MM. Donald Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale, et Romeo Leblanc, ministre d'État aux Pêcheries.

Le conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, M. Edward G. Lee, fera également partie de la délégation.

Celle-ci quittera le Canada au début de la semaine prochaine.

Sous-ministre adjoint à la Fonction publique

QUEBEC (PC) — M. Fernand Mousseau, de Hull, vient d'être nommé sous-ministre adjoint à la Fonction publique, annonce un communiqué émanant de ce ministère.

M. Mousseau, qui était jusque là directeur général de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais, s'occupera principalement du dossier de l'élaboration et de l'implantation des mesures visant à améliorer l'efficacité de la fonction publique au Québec, précise le communiqué.

Et peu à peu se composa un visage

par Jean-V. Dufresne

QUEBEC — Le soir de l'ouverture de la grande fête, alors que Félix Leclerc, Gilles Vigneault et Robert Charlebois étaient encore dans leur loge, le contrôle des opérations du festival reçut un message: deux orages étaient visibles sur l'écran de radar de la météo.

Le spectacle n'était pas commencé, et déjà 100 000 personnes étaient massées sur les Plaines, devant la grande scène extérieure. En cas de pluie, le récit aurait lieu quand même.

Quelques minutes encore, et la météo contacta de nouveau le contrôle des opérations: les deux orages allaient se déplacer, l'un à l'est, l'un à l'ouest de la ville.

Dans les coulisses, le régisseur regarda sa montre une dernière fois, et donna le signal aux ingénieurs du son. Les Plaines furent reconquises.

Dans sa chambre, Lucien Gagnon se détend. Un grand blond du lac Saint-Jean, des yeux bleu acier, un visage fatigué, mais dont chacun des muscles semble aux aguets.

A mesure que le festival s'achève on a peine à se rendre compte de ce qui s'est réellement passé. Et encore, cela dépend de quoi on parle. La foule? Les rencontres? La découverte? La fraternité?

Et, peu à peu, se compose le visage de la grande fête.

Le mouvement prit une telle ampleur,

dès l'instant où l'ingénieur pressa le bouton du système de son, et s'accrut à un tel rythme qu'il donnait l'impression de ne jamais vouloir se terminer. A une journée de fin, maintenant ça n'a pas dérouté et s'il n'en tenait qu'à lui, Lucien Gagnon, tous deux venus à Québec sans savoir ce qu'on leur préparait, s'il n'en tenait qu'à tout ce monde, la superfrancofête pourrait durer encore un mois sans perdre son souffle.

D'ailleurs on se demande comment les organisateurs vont parvenir à la fin, samedi soir, après un spectacle international qui risque de connaître plus de succès encore, parle nombre des spectateurs, que le triomphe des trois grands de la chanson, tandis que les deux orages glissaient inaperçus derrière eux, pour laisser la place aux tonnerres d'applaudissements.

J'ai parlé de Lucien Gagnon, qui a la responsabilité de tous les spectacles, parce que les foules que ceux-ci attirent, et l'ambiance qu'ils ont suscitée durant le festival, expliquent pour une bonne part le triomphe populaire de la fête.

Il y en a d'autres aussi. A la veille de la clôture, on les aperçoit ici et là sur les lieux du festival. Tous épuisés qu'ils en aient, ils ne cessent de se ressembler. Et tous esquissant le même discret sourire, qui leur vient de la certitude bienheureuse d'un défi fantastique, fantastiquement relevé.

Lorsque Lucien Gagnon entreprit de louer des grandes salles de Québec, de négocier l'achat d'une scène démontable, de faire terrasser la pente derrière la prison, de confier à des artisans débrouillards le soin d'aménager le Village des Arts où bat le cœur de la fête, pour faire sentir son rythme jusqu'à la terrasse Dufferin, jusqu'au campus de Laval, Lucien Gagnon n'avait pas dix mille dollars en poche sur son budget.

Le soir de la grande ouverture il attendait 60 000 spectateurs sur les Plaines. Il en arriva 125 000 mais les équipes avaient travaillé avec tant d'efficacité que le président de la Société d'accueil, un avocat, civiliste, homme bien rangé, près de la quarantaine, se mit l'autre soir à évoquer sa vie d'étudiant: "Les jeunes, aujourd'hui, ceux qui travaillent avec nous, ils savent où aller, ils savent ce qu'ils font."

Tels sont les hommes et les femmes qui ont contribué à la bonne marche d'une opération aussi complexe, sans jamais avoir trahi une seule fois la spontanéité des manifestations, sans jamais avoir entravé le flot naturel des spectacles.

C'est un phénomène rare, ce qui s'est passé à Québec, au-delà du festival même, de la francophonie: le peuple, littéralement le peuple, c'est-à-dire tout le monde, a pris possession de la ville. Les urbanistes et les planificateurs devront réfléchir là-dessus et avec eux les pouvoirs publics.

Hier après-midi, le maire Gilles Lamontagne a remis aux délégués un petit drapeau de la ville de Québec. Le matin même, son chef de police, M. Jean-Charles Van Houtte, avait pris connaissance d'un rapport quotidien sur les incidents de la nuit au festival comme d'habitude, rien à signaler. Il constate aussi que le temps supplémentaire pour ses hommes coûterait bien \$50 000 aux contribuables.

M. Van Houtte avait pris soin, bien avant l'ouverture du festival, de rédiger un aide-mémoire à l'intention de ses agents. Ceux-ci furent requis de reconnaître par écrit qu'ils en avaient bien pris connaissance. Voilà pourquoi la police du Québec, qui n'est pas toujours délicate, a accompli une tâche aussi difficile avec autant de tact.

Samedi soir, la météo fera parvenir son dernier message à la salle des opérations. Le spectacle international, on ignore de quoi il serait fait, mais tout le monde y sera. Lucien Gagnon allait solliciter hier après-midi l'autorisation d'utiliser la bande sonore de "Quand tous les hommes vivront d'amour", de Raymond Lévesque, chanté à trois, mardi, par Vigneault, Leclerc et Charlebois.

On ne sait à quel moment durant le spectacle le régisseur regardera du côté de l'ingénieur du son, pour lui donner le signal, pour faire la conquête des Plaines, encore.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 8

AVIS

RE: PINE ELECTRONIC PRODUCTS CO. LTD.

Avis est donné par les présentes en vertu de l'Article 26 de la Loi des Procédures Spéciales de Certaines Entreprises (S.R.Q. 1964 C.275) que les garanties créées en vertu de l'acte d'hypothèque et de Nantissement exécuté par Pine Electronic Products Co. Ltd. devant Mire Sheldon Merling, Notaire, le 11 décembre, 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 14 décembre, 1972 sous le numéro 2395838 (lesquelles garanties s'étendent aux créances, droits, et réclamations en faveur de Pine Electronic Products Co. Ltd. ainsi qu'aux autres propriétés et actifs de la dite compagnie) sont devenues exigibles.

M. Mousseau, C.A., Syndic en vertu du dit Acte.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-00961-745

PIERRE LAVOIE, contracteur, demeurant et domicilié en les Cité et District de Montréal,

DEMANDEUR

VS

VINCENT DELORME, autrefois résident et domicilié en la Cité de Québec, Province d'Ontario, présentement de lieux inconnus.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur VINCENT DELORME, par les présentes requiert de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 20 août 1974

Me WILFRIED LEFEBVRE

Pro. adjoint C.S.M.

Me LUC GEOFFROY,

440 rue Sherbrooke,

suite 1201

Montréal, P.Q.

Procureur du demandeur

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-011038-740

JOHN M. SCHLESINGER, G.C., résident et domicilié au numéro 4948 Isabella Ave., en la Ville et district de Montréal,

DEMANDEUR

-contre-

Raymond C. Williams, résident et domicilié au 1961 Lake Avenue, Scotch-Plains, dans l'Etat du New Jersey, un des Etats Unis d'Amérique,

DEFENDEUR

Le défendeur, Raymond C. Williams, pour qui une copie du bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée au bureau de cette Cour, est par le présent avis prié de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 août 1974.

W. Lefebvre,

Protonotaire.

Mes Shriar, Polak & Cooperstone,

1010 Ste. Catherine Ouest,

Suite 620,

Montréal, Québec

H3B 1G9

Procureurs du demandeur.

WILLY FRANCOIS ALBERTINE AMAND

Avis est par les présentes donné que WILLY FRANCOIS ALBERTINE AMAND, évaluateur, domicilié au 7045 Fielding appartement 102, cité et district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de WILLY FRANCOIS ALBERTINE FLEMING.

Ce changement sera applicable également à son épouse, dame Alice Joana Cortes, et à leurs enfants mineurs Myriam Elisabeth Alexandra Ingeborg Margaret et Sean William Francis Henry. Montréal, le 20 août 1974.

LE PROCUREUR DU REQUERANT

ALEXANDER I. POLIGER, G.C.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-017996-740

COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 Jean-Talbot, dans les Cité et District de Montréal,

DEMANDEUSE

-VS-

CLAUDE COSSETTE, faisant affaires sous les noms et raison sociale enregistrés de Claude Cossette Engg. et ayant eu une principale place d'affaires au 1205 rue Ontario est, dans les Cité et District de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à CLAUDE COSSETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 14 août 1974.

WILFRIED LEFEBVRE

Greffier adjoint de la Cour Provinciale

Mes Ferron et Hamelin

3530 Jean-Talbot ouest

Montréal, P.Q.

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-011620-745

Dame Sonia Brothman London, résident et domiciliée au numéro 4786 Edouard Montpetit en la Ville et District de Montréal,

DEMANDEUSE

-contre-

Raymond C. Williams, résident et domicilié au 1961 Lake Avenue, Scotch-Plains, dans l'Etat du New Jersey, un des Etats Unis d'Amérique,

DEFENDEUR

Le défendeur, Raymond C. Williams, pour qui une copie du bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée au bureau de cette Cour, est par le présent avis prié de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 août 1974.

W. Lefebvre, Protonotaire.

Mes Shriar, Polak & Cooperstone,

1010 Ste. Catherine Ouest,

Suite 620,

Montréal, Québec

H3B 1G9

Procureurs de la demanderesse

AVIS

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de MORMAR IMPORTS LTD. à Continental Financial Corporation et exécuté le 3 août 1974 a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 15 août 1974 sous le numéro 2542969.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-18-00933-740

DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions Matrimoniales entre PAUL CORRIEUX, technicien résident et domicilié au 4420 rue Berri, en les Cité et District de Montréal,

DEFENDEUR

-contre-

Dame CAROLINE MORAN, ménagère résidente et domiciliée au 4420 rue Berri, en les Cité et District de Montréal,

REQUERANT

PRENES AVIS que le requérant présentera devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, à 10-00 heures de l'avant-midi, le 7ème jour d'octobre 1974, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un acte de Modification du Régime Matrimonial entre le Requantant PAUL CORRIEUX et son conjoint Dame CAROLINE MORAN, passé le 4ème jour de juin 1974 devant Me André Patry notaire, changeant leur régime matrimonial, afin d'établir un régime de séparation de biens en lieu d'un régime de communauté légale de biens.

MONTRÉAL, le 19 août 1974

Mes Brossard & Patry, notaires

2201 Lapinière

Ville de Brossard, P.Q.

Procureurs du requérant

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 12-043 746-742

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE MONTRÉAL

DAME CECILE AUBUT, épouse commune en biens de PIERRE LEE, résident et domiciliée au 7520 La Jeunesse, app. 3, Montréal, District de Montréal,

REQUERANTE

-VS-

PIERRE LEE, de lieux inconnus,

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PIERRE LEE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 12 août 1974

(S) W. LEFEBVRE

REGISTRARE

Me Marion Thibault

6507 de Châteaubriand,

Montréal, Qué.

AVIS

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Reflections of Canada Mfg. Ltd. à Continental Financial Corporation et exécuté le 13 août 1974 a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 15 août 1974 sous le numéro 2542968.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-011619-747

NED WOLFE de North Ridge dans l'Etat de Californie un des Etats Unis d'Amérique, JOEL WOLFE, MITCHELL WOLFE et STEVEN WOLFE, tous enfants mineurs dudit NED WOLFE et également de North Ridge dans l'Etat de Californie

DEMANDEURS

-contre-

Dame CAROLINE MORAN, ménagère résidente et domiciliée au 4420 rue Berri, en les Cité et District de Montréal,

REQUERANT

PRENES AVIS que le requérant présentera devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, à 10-00 heures de l'avant-midi, le 7ème jour d'octobre 1974, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un acte de Modification du Régime Matrimonial entre le Requantant PAUL CORRIEUX et son conjoint Dame CAROLINE MORAN, passé le 4ème jour de juin 1974 devant Me André Patry notaire, changeant leur régime matrimonial, afin d'établir un régime de séparation de biens en lieu d'un régime de communauté légale de biens.

MONTRÉAL, le 19 août 1974

Mes Shriar, Polak & Cooperstone,

1010 Ste. Catherine Ouest,

Suite 620,

Montréal, Québec

H3B 1G9

Procureurs du demandeur es qualité des demandeurs.

CANADA PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE</

Menace de grève lundi au Soleil

QUÉBEC (Le Devoir) — Les journalistes du quotidien Le Soleil de Québec voteront demain sur l'opportunité de déclencher la grève.

Les négociations entre le syndicat et la direction de l'entreprise se sont poursuivies fébrilement ces dernières semaines en présence du conciliateur du ministère du Travail, M. Maurice Vassard.

Le quotidien Le Soleil est maintenant la propriété de la société Unimédia, présidée par M. Jacques Francoeur, et représentée à la table des négociations par un expert en droit syndical de la vieille capitale, Me Jean Beauvais. Du côté syndical, M. Gilles Boivin est le principal porte-parole appuyé du président du syndicat, M. André Dionne, et des journalistes Jean-Claude Picard, Michel Samson et Vincent Cliche.

En principe, le droit de grève ou de lock-out sera acquis à compter de minuit dimanche. Les pronostics diffèrent selon que l'on s'adresse au syndicat ou à la direction de l'entreprise. D'une part, le président du syndicat, M. André Dionne, déplore l'opiniâtreté des représentants patronaux et croit qu'il faut s'attendre au pire, tandis que le négociateur patronal, Me Beauvais, évoque les progrès réalisés ces derniers jours pour espérer que les deux parties en viennent à un terrain d'entente, avant l'heure fatidique du déclenchement de la grève.

Le conflit repose essentiellement sur les droits de gérance de l'entreprise et que le syndicat qualifie de "privilèges". Dans le projet de contrat qu'il propose à l'employeur, le syndicat entend intégrer la notion de "plancher d'emploi".

Il s'agit d'obliger l'employeur à reconnaître un minimum de journalistes pour la fabrication du journal ainsi qu'un minimum de journalistes par secteur correspondant aux principaux champs de l'activité politique, économique et sociale de la société. Cette exigence syndicale vise à empêcher la direction du quotidien à dégarner un secteur de ses journalistes au profit d'autres secteurs mais plus rentables pour l'entreprise. Dans l'interprétation que le syndicat donne à cette proposition, la partie patronale répond: "Un gros jamais." Tout en expliquant que la notion de plancher comporte toutes sortes d'aspects irréconciliables avec les traditions d'une telle entreprise. Me Beauvais indique que les représentants patronaux s'efforcent néanmoins de décomposer.

Voir page 6: Menace

40 minutes de grève au Star

Le personnel du service de la publicité du Montreal Star a débrayé pendant quarante minutes hier matin, menaçant la parution du journal, mais sont rentrés au travail après la conclusion d'une entente de principe avec la direction.

Les 85 employés de la publicité, membres de la Guilde des journalistes de Montréal, voulaient par leur débrayage donner plus de poids à leurs demandes d'augmentations de salaire.

Les 85 grévistes de 40 minutes se composent de deux groupes: le personnel affecté aux annonces classées et celui de la publicité. Dans le premier groupe, les salaires actuels s'échelonnent de \$96 à \$140 par semaine. Dans le deuxième, les salaires vont de \$135 à \$290, une seule personne touchant ce salaire. Les revendications salariales portent sur des augmentations hebdomadaires de \$20 à \$30. La dernière offre patronale était de deux dollars par semaine.

The Montreal Star, qui fait partie du groupe FP depuis l'été dernier, a été fondé en 1869 et son tirage est de 188.000 environ.

aujourd'hui

De 9h à midi, à l'hôpital Marie-Enfant à Montréal, colloque sur les aspects économiques de la réadaptation médicale et de la rééducation, organisé par l'Association canadienne de médecine physique.

A 9h30, à la Cité universitaire de Laval, au pavillon de Koinick, présentation par le Mouvement national québécois du film d'animation socio-politique "Il faut aller parler au monde pour le savoir".

A 10h, en la salle Lévis du motel Universel, à Québec, conférence de presse de M. François Albert Angers du Mouvement Québec français. Le MQF rendra public à cette occasion le "Petit glossaire des réalités québécoises", brochure de 50 pages préparée à l'intention des délégués au Festival de la jeunesse franco-phonie.

Aujourd'hui et demain, deux représentants du Service des prêts et bourses aux étudiants du ministère de l'Éducation seront présents au kiosque d'information de ce ministère à l'Hypermarché Laval, pour répondre aux questions du public.

C'est aujourd'hui que débute à Montréal, à l'édifice Leacock de l'université McGill, le congrès annuel de la Société pour l'étude des problèmes sociaux. Près de 600 délégués y sont attendus, tant d'Amérique du nord que d'Europe et d'Asie.

C'est aujourd'hui également que débute, dans la région de Baie-Comeau Hauteville, le Festival forestier Côte-nord. L'emblème du festival, un castor, a été baptisé "Festor". Le festival durera jusqu'au 1er septembre.

Au Palais de justice, c'est aujourd'hui qu'Yvon Duhamel doit connaître sa sentence.



Une soixantaine d'agents de la Sûreté du Québec et de la police municipale de Val d'Or, armés de mitraillettes, de carabines et de revolvers, continuaient de bloquer toutes les routes menant à cette municipalité en vue de capturer les trois bandits qui ont attaqué mercredi un camion blindé de la compagnie Brinks, emportant \$402.000 et blessant grièvement un des gardes. Deux hélicoptères participent également aux recherches. (Téléphoto CP)

Le vol de la Brink's à Val d'Or: la chasse à l'homme se poursuit

VAL D'OR (PC) — Une chasse à l'homme intensive impliquant des hélicoptères, une soixantaine de policiers, des chiens dépisteurs et le blocus des routes, s'est poursuivie durant la journée d'hier en vue de capturer "au moins trois et peut-être quatre bandits" armés qui ont dévalisé un camion blindé de Brinks de plus de \$400.000, au cours de la matinée de mercredi.

Le lieutenant Roger Souci, de la Sûreté provinciale, qui a pris la charge des opérations, a déclaré hier que lors du vol, des témoins ont vu au moins trois hommes, mais il ne faut pas écarter la possibilité qu'un quatrième complice attendait les trois autres dans la camionnette qui leur a permis de s'enfuir.

Un autre porte-parole de la police a dit que le filet tissé par la police autour de la scène du vol est tellement serré que le seul moyen qu'ont les bandits de s'échapper, c'est d'utiliser un avion.

La police procède présentement à des interrogatoires de témoins qui pourraient permettre d'identifier les suspects.

Les suspects, qui portaient des masques et qui étaient armés de mitraillettes, ont réussi à disparaître mercredi, quelques minutes après avoir accompli leur forfait.

"Nous examinons présentement tous les indices fournis par les personnes qui prétendent avoir vu les suspects en ville

ou dans la camionnette avant le vol et nous espérons pouvoir reconstituer la scène avec les détails que nous obtenons", a dit le porte-parole de la police.

Pendant ce temps, Adolphe Potvin, de Timmins, Ont., un des gardes de la compagnie Brinks, qui a été atteint à la tête par une balle tirée par les bandits repose dans un état "peu satisfaisant" à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, après avoir subi une intervention pour l'extraction d'une balle logée dans le crâne.

Le Dr. Napoleon Martinez, le neuro-chirurgien qui a dirigé l'équipe de chirurgiens qui ont pratiqué l'intervention, a déclaré que "les chances de survie de la victime sont très minces".

M. Potvin a été transporté à l'hôpital montréalais par avion et Mme Potvin se tient à ses côtés.

Plus de 60 policiers de la Sûreté du Québec et de la police municipale de Val d'Or, armés de mitraillettes, de carabines et de revolvers, continuent de passer la région au peigne fin tandis que deux hélicoptères patrouillent les cieux et que des chiens dépisteurs ont été mandés de Montréal.

Dans un rayon de 15 à 30 milles de Val d'Or, toutes les routes sont bloquées et personne ne peut passer à travers le barrage sans la permission des policiers.

Selon les policiers, les voleurs qui portaient des protecteurs anti-balles rudi-

mentaires ainsi que des casques, auraient ouvert le feu en direction des gardes de Brinks alors que ces derniers effectuaient un livraison d'argent, quelques minutes avant l'ouverture de la banque mercredi.

Soixante coups de feu furent tirés. Les bandits ont quitté la banque, ont traversé la rue en courant et ont pénétré dans un hôtel où ils se terrèrent pendant quelques minutes avant de prendre la fuite dans une camionnette jaune. L'autre garde de la Brinks n'a pas subi de blessure et il en fut quitte pour un choc nerveux.

Le jeune Mucci

Tentative de meurtre et vol à main armée

Un homme de 26 ans, Antonio (Tony) Mucci, a été accusé hier de tentative de meurtre sur la personne de Jean-Pierre Charbonneau, journaliste au Devoir, et de participation à un vol à main armée dans une bijouterie, vol qui avait rapporté \$70.000 à ses auteurs le 17 juin.

Mucci reviendra aujourd'hui devant le tribunal qui décidera s'il peut recouvrer sa liberté en attendant son procès.

L'attentat dont Jean-Pierre Charbonneau avait été victime était survenu le soir du 1er mai 1973, en pleine salle de ré-

daction, devant plusieurs témoins.

L'agresseur avait tiré trois coups de feu en direction de Jean-Pierre Charbonneau. Les deux premiers projectiles devaient le rater. S'étant jeté à terre pour éviter le tir de son agresseur, Jean-Pierre Charbonneau avait été blessé au bras gauche.

C'est lui-même qui a reconnu son agresseur, il y a plusieurs semaines, parmi les curieux qui assistaient à une séance de la commission d'enquête sur le crime organisé.

Devant la CECO

CBC devra comparaître pour outrage au tribunal

La Société Radio-Canada et M. Dave Knapp, directeur du réseau anglais, devront comparaître devant la Commission d'enquête sur le crime organisé pour répondre à une accusation d'outrage au tribunal.

Cette accusation découle du témoignage, le 16 avril, de Théodore Aboud. A cette occasion, les commissaires avaient interdit toute publication de la photo de M. Aboud, qui craignait des représailles de la pègre.

Pourtant, à deux reprises dans la même soirée, le réseau anglais de Radio-Canada a contrevenu à cette directive, en montrant la photo de M. Aboud sur le petit écran. Un hebdomadaire avait aussi enfreint l'ordre de la Commission. Ce journal avait par la suite été condamné à l'amende.

La société Radio-Canada, devant la Cour supérieure, avait fait valoir que la Commission ne détenait pas les pouvoirs lui permettant de la condamner, ou de condamner qui que ce soit pour outrage au tribunal. La société avait souligné de plus qu'elle était mandataire de Sa Majesté et qu'elle ne pouvait donc être contrainte de comparaître devant la Commission.

Ces premiers arguments avaient donné gain de cause à la société en Cour supérieure. La décision prise par le juge Sam Bard a toutefois été renversée hier après-midi par un jugement majoritaire prononcé par les juges Bélanger et Bro-sard, le juge Gagnon ayant enregistré sa dissidence.

De l'avis des deux premiers magistrats, la Commission d'enquête sur le crime organisé a le droit de décréter le huis clos total ou partiel de certaines séances et a aussi le droit de sévir quand ses directives sont ignorées.

Si Radio-Canada est mandataire de Sa Majesté, disent-ils encore dans leur jugement, mais que si elle ne l'était pas, elle aurait à répondre de ses faits et gestes devant les tribunaux compétents, et que cela s'applique pour la Commission d'enquête.

Rectificatif

Une erreur de typographie est à l'origine d'un communiqué émis hier par le chef André T. Delisle, président de l'Association des Indiens du Québec.

Le chef Delisle dans son communiqué attribuait à M. Ciaccia député de Mont-Royal à l'Assemblée nationale, la phrase suivante: "Jusqu'à maintenant, les Indiens du sud auraient exercé un certain monopole sur les postes de l'exécutif de l'Association des Indiens."

M. Ciaccia n'a jamais fait cette déclaration. La phrase citée par le chef Delisle provenait en fait d'un autre article publié lui aussi en page 6 jeudi intitulé: "Le chef Manuel condamne la violence". C'est à l'étape de la mise en page qu'un paragraphe étranger à l'article s'est malencontreusement glissé dans celui-ci. Le DEVOIR regrette vivement d'avoir été à l'origine du malentendu.

Appelez-moi... la

Matinée nouvelle mode.

La saveur de la Matinée nouvelle mode est vraiment à mon goût.

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Niding ignorait tout

Le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Gérard Niding, ne savait pas hier que les négociations avaient été rompues avec les pompiers de la ville, et il l'a appris par un téléphone du cabinet du premier ministre, M. Bourassa.

Tel est le résultat de la première intervention de l'Association des pompiers de Montréal au niveau provincial. C'est le président de l'Association, M. Jean l'Abbé, qui a relaté ce développement hier.

M. l'Abbé a d'autre part adressé une lettre au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, l'invitant à changer le mandat de ses négociateurs pour leur permettre d'aborder avec ceux des pompiers la question du réajustement des salaires pour 1973-1974. Le mandat des négocia-

teurs de la ville ne porte que sur la prochaine convention de travail, 1975.

Les pompiers, de leur côté, ont modifié le mandat qu'ils avaient donné à leurs représentants, les chargeant uniquement des négociations sur le réajustement des salaires pour 1974-75.

Dans les casernes, les pompiers attendent les incendies pour appliquer les consignes de leur exécutif: stricte observance des règlements de la circulation, y compris les arrêts aux feux rouges; le refus des fonctions supérieures, c'est-à-dire le refus de remplacer temporairement un officier supérieur absent; la demande de soins médicaux après un incendie.

Ils continuent d'afficher fièrement les macarons ironiques faisant état de la hausse de 4,3% qu'ils ont obtenue et qu'ils trouvent bien insuffisante.

La FTQ critique le ministre de la Justice

par Gilles Francoeur

La FTQ a reproché hier en termes virulents au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, de n'avoir pas ordonné d'enquête préliminaire dans le cas des accusations de complot et d'extorsion retenues contre le président du Conseil provincial des métiers de la construction, M. André Desjardins.

"Nous devons faire face à ce genre de procédures chaque fois que le premier ministre veut viser quelq'un du côté syndical", a déclaré le président de la FTQ, M. Louis Laberge. Il en va tout autrement, a-t-il ajouté, "lorsqu'on est à démolir le cas de l'agent Samson", dont le rôle dans l'attentat survenu à la résidence du président de la compagnie Steinberg fait présentement l'objet d'une enquête du Commissaire aux Incendies.

"Nous croyons, a poursuivi M. Laberge, qu'il s'agit là d'une malhonnêteté voulue pour discréditer la FTQ.

Construction alors que celle-ci s'apprête à présenter son mémoire à la Commission d'enquête sur la violence dans l'industrie de la construction (CEVIC)". Selon cette centrale, les recommandations du mémoire ne seront pas entendues avec la même oreille, sinon par la CEVIC du moins par l'opinion publique.

Toutefois M. Laberge n'est pas allé jusqu'à dire que la présentation du mémoire de sa centrale, prévue pour la fin de semaine prochaine, était remise en question par le procès de M. Desjardins.

De son côté, le vice-président de la FTQ, M. Fernand Daoust, s'est interrogé sur le genre de justice qui sera accordée à son collègue Desjardins, lui aussi vice-président de la FTQ. A son avis, toutes les déclarations des patrons devant la CEVIC auront pour effet de discréditer M. Desjardins et de confondre le jury qui sera

Voir page 6: FTQ

éditorial

De la justice si on la veut vraiment

La justice québécoise et ses divers mécanismes vont-ils réussir là où le ministère québécois du Travail a lamentablement failli? Peut-être. En tout cas, tout est mis en œuvre pour mettre enfin de l'ordre dans un monde de la construction tourmenté. Témoin le déclenchement d'une enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans ce secteur. Témoin l'endossement non équivoque que le ministre Choquette donne aux vues du commissaire Delage, personnalité pour laquelle le ministre Cournoyer n'a jamais manifesté beaucoup de sympathie. Témoin les poursuites intentées contre MM. Desjardins, Perreault et Sur-reault.

Un grand nombre verront avec soulagement l'entrée en scène d'une autorité politique décidée à voir enfin le fond du baril. On ne doit pas oublier, cependant, que le ministère de la Justice ne saurait, à lui seul, vider l'abcès. D'une part, une fois la violence éliminée, une tâche d'assainissement économique s'imposera et elle ne relèvera pas de la justice. D'autre part, on ne doit pas perdre de vue qu'aucune administration de la justice, si astucieuse soit-elle, n'extirpera la violence de la construction à moins que les victimes n'aient le courage de s'en plaindre. Et ces victimes doivent parler, même si, dans le passé, elles se sont parfois fort bien entendues avec les coupables. Cela, malheureusement, on ne l'a pas encore compris.

On soupçonnait, dès le début de l'enquête Cliche, que certains employeurs se montreraient peu loquaces. On a eu une éloquentة corroboration de ce pressentiment dans le mémoire soumis à la commission Cliche par l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec (ASECQ): "Il peut être difficile, sinon impossible, aux entrepreneurs de témoigner devant qui que ce soit. Par contre, l'association ne peut, elle non plus, fournir des preuves d'actes illégaux, tels que sabotage, intimidation, corruption, etc. puisque, d'une part, elle n'est pas généralement tenue au courant de ces activités et que, d'autre part, elle ne peut, dans le cas contraire, impliquer ses propres membres sans leur permission". Si elle sait lire, la commission Cliche comprendra ceci: des patrons aimeraient lancer des accusations contre le mouvement syndical, mais ils ne savent pas comment empêcher leurs propres révélations de les mettre eux-mêmes dans le bain.

Un tel aveu ne simplifie pas le travail de la commission Cliche; il montre cependant la nécessité et l'importance de ce travail. La preuve formelle d'intimidations ou d'actes de violence fait encore défaut, mais on a désormais, noir sur blanc, l'aveu que des pressions syndicales considérables se sont exercées et que certains employeurs y ont suffisamment

cédé pour ne plus être en mesure d'en parler. Tant et aussi longtemps que les entrepreneurs et sous-traitants se bornaient à affirmer la présence d'influences terrifiantes, on pouvait imputer ces affirmations au désir patronal de mettre le mouvement syndical en position défensive. Cependant, à compter du moment où l'ASECQ concède qu'une preuve utilisable aurait pour résultat de mettre ses propres membres dans l'embarras, on ne peut plus considérer ces propos comme des accusations folichonnes.

Cet aveu patronal s'ajoute à deux témoignages antérieurs. En premier lieu, ce fut l'offensive menée par MM. Audette et Bourdon contre le groupe dirigé par M. André Desjardins. La FTQ répliqua en accusant la CSN de pratiquer le "salissage anti-syndical", mais elle ne parvint jamais à lever complètement les doutes. En second lieu, il faut attacher une importance majeure au verdict extrêmement sévère prononcé par le commissaire Cyrille Delage après les événements de LaGrande. Le commissaire Delage, en effet, ne se bornait pas à incriminer le syndicaliste Duhamel; il reliait aux tristes événements survenus sur ce chantier de la Baie-James les plus hautes instances de la FTQ.

Ceci ne préjuge en rien des accusations portées contre M. Desjardins en marge des chèques de vacances remis prématurément, allégué-t-on, à 95.000 syndiqués. En revanche, ceci délimite plus clairement que jamais la tâche dévolue à la commission Cliche: la violence existe, mais ceux-là mêmes qui s'en estiment frappés ont perdu l'envie de parler.

Même si elle n'offre donc que peu de choses pour étayer ses affirmations, l'Association des sous-entrepreneurs en construction ne lésine pas quand vient le moment de modifier le régime qui prévalait actuellement dans le monde de la construction. Elle se dispense de fournir des preuves de la rivalité intersyndicale, mais elle propose l'instauration d'un monopole syndical. Elle reconnaît n'avoir pas réussi à tenir tête à des syndicats pourtant morcelés, mais elle estime pouvoir jouer un rôle-clé dans l'embauche future des travailleurs. Elle ne dit mot des pressions exercées par les diverses parties patronales, jusqu'au lock-out inclusivement, mais elle souhaite l'édiction d'une loi anti-casseurs pour rendre les chefs syndicaux responsables de tous les gestes de leurs commentants. Ce genre de plaider ne mène nulle part.

Il est certain qu'en permettant à trois centrales syndicales de regrouper les travailleurs de la construction, le gouvernement ouvrirait la porte à des inconvénients majeurs. La coexistence pacifique de diverses allégeances sur le même chantier ne saurait être facile, puisque les diverses centrales tentent nécessairement

de ménager à leurs hommes le plus grand nombre d'emplois possible, quitte à exercer sur les employeurs des pressions indues. Cependant, avant de renoncer au régime du "libre choix syndical", le gouvernement, à juste titre, a préféré attendre une démonstration plus concluante. A l'heure actuelle, il semble bien qu'un certain nombre de travailleurs ont chèrement payé cette liberté de choix. Plusieurs, pour fuir les ennuis et les bosses, ont préféré pendant longtemps déboursier une double cotisation. D'autres ont sans doute choisi d'appartenir au syndicat qui, sur tel chantier, se révélait le plus costaud. Rien ne démontre, cependant, que les travailleurs eux-mêmes préfèrent un régime de syndicalisme unique à la présente formule. On ne voit donc pas pourquoi les employeurs, sautant par-dessus un droit qui appartient aux travailleurs et non aux entrepreneurs, souhaitent l'avènement d'un monopole syndical. Que les entrepreneurs restent fermes devant les intimidations et la formule actuelle peut résister.

De toute manière, mieux vaut ne pas changer le régime au moment où la partie patronale revendique le droit de peser d'un plus grand poids au niveau de l'embauche. Il serait sans doute normal que les employeurs puissent intervenir davantage dans le choix de leurs employés. Cependant, s'il en est ainsi, mieux vaut ne pas permettre aux employeurs et à la FTQ de s'isoler. Mieux vaut maintenir auprès d'eux des partenaires susceptibles d'être parfois mécontents et toujours capables de le dire aux syndiqués.

On serait peut-être séduit par les remarques de l'Association sur les votes de grève et sur les avantages d'une loi anti-casseurs si les sous-entrepreneurs consentaient, eux aussi, à tenir leurs réunions à ciel ouvert, si leurs décisions leur retombaient sur la tête, si, par exemple, ils payaient de leur poche le coût d'un lock-out.

En somme, l'ASECQ aimerait que les syndiqués fassent seuls les frais d'une réforme que les entrepreneurs autant que les syndiqués ont rendu nécessaire.

La partie patronale doit, avant que l'enquête Cliche ne commence à tourner en rond, mieux comprendre ses intérêts. Occasion lui est donnée de vider l'abcès de la violence. Toutefois, cet abcès ne crévera que si les entrepreneurs renoncent à faire porter aux seuls syndiqués tout l'odieux des tractations parfois douteuses qui se sont déroulées dans le passé. Si John Dean n'avait rien avoué, le président Nixon serait encore en place. Si les entrepreneurs se prétendent tous blancs comme neige, la violence reprendra tantôt sur les chantiers de construction. Et aucune réforme ne sera viable.

Laurent LAPLANTE



Dédé - Je l'avais vu venir

lettres au DEVOIR

Ne confondons pas les dimensions du problème

Monsieur André Morais, Président.
Le Front commun pour le respect de la vie.

Nous avons pris connaissance, avec quelque retard, des deux résolutions nous concernant que vous avez transmises à M. Claude Forget, ministre des affaires sociales, le 23 juillet dernier.

Permettez-vous de vous faire connaître notre opinion sur les deux sujets, que nous vous savons gré d'avoir su présenter de façon distincte.

Nous sommes heureux de constater vos préoccupations quant à l'avenir du groupe francophone au Québec, suite au rapide déclin de la natalité; cependant nous nous étonnons de vous voir confondre les dimensions du problème et nous nous étonnons encore plus de voir un mouvement qui se dit consacré au respect de la vie ramener un débat qui engage la qualité de vie de générations actuelles et futures à de dangereuses simplifications.

D'abord, vous confondez planning des naissances et limitation des naissances; planifier les naissances signifie avoir le nombre d'enfants voulu au moment voulu par le couple en fonction de son plus grand épanouissement. Le nombre peut être de quatre ou plus, de deux ou même être nul, à n'est pas notre préoccupation. Nous visons simplement à donner aux couples qui le désirent la possibilité de réaliser leur projet, ce qui suppose l'éducation, l'information, les services médicaux et psycho-sociaux nécessaires à l'atteinte d'un tel objectif. Donc, ce qui inclut tant les services pour éviter une grossesse qui n'est pas désirée que ceux pour favoriser une grossesse désirée mais qui ne se produit pas (problèmes de stérilité).

Si une collectivité — disons le Québec — considère que les projets des couples sont insuffisants et qu'il faut davantage de naissances, il lui appartient alors d'instaurer des politiques pour influencer vers la hausse le nombre d'enfants désiré par les couples. Une collectivité voisine pourrait d'ailleurs vouloir diminuer le nombre des naissances en utilisant des mesures qui auraient un effet négatif sur le nombre d'enfants. Cependant, ces deux collectifs auraient intérêt à encourager le planning des naissances, c'est-à-dire aider les couples à avoir le nombre voulu d'enfants au moment désiré. Sinon, c'est à la qualité de vie des couples à laquelle on s'attaque: on force des gens à avoir des enfants contre leur gré, ou on les force à recourir à l'avortement clandestin ou à des méthodes contraceptives qui nuiront à leur épanouissement. Nous croyons que vous êtes bien placés pour savoir que toutes les naissances ne sont pas planifiées au Québec: le nombre des avortements légaux et illégaux ainsi que des naissances illégitimes ne diminuerait pas au Québec si l'on cessait d'y promouvoir le planning des naissances. On peut même soupçonner que c'est l'inverse qui s'y produirait. Alors, quand vous affirmez que "le but poursuivi par la Fédération

du Québec pour le planning des naissances a été amplement atteint et qu'il n'y a pas lieu de lui octroyer des subventions", vous ne laissez pas de nous étonner.

Ensuite, vous identifiez dénatalité et "génocide progressif du groupe francophone". Vous n'êtes pas sans ignorer que plusieurs facteurs autres que les naissances peuvent contribuer à une baisse de l'importance relative des francophones au Québec: l'assimilation des francophones aux anglophones (cf. les chiffres de M. Charles Castonguay), l'intégration des immigrants au groupe anglophone plutôt qu'au francophone, l'émigration des francophones vers d'autres régions que le Québec, constituent des facteurs-clés que l'on doit rendre positifs avant de se lancer dans des mesures pour inciter les francophones à avoir plus d'enfants, mesures qui risquent d'ailleurs d'être très onéreuses.

Ceci dit, la Fédération se préoccupe de ces questions qui font appel à une "politique de population" et rendra publiques prochainement les solutions qu'elle entrevoit au problème. Mais elle cherche des solutions qui permettront d'accroître la qualité de vie, et cela en respectant d'abord la vie de ceux qui vivent déjà et qui peuvent en appeler d'autres à vivre, et non pas en demandant aux couples d'avoir des enfants dont ils ne veulent pas; ou d'arriver au nombre voulu d'enfants après des avortements successifs. La Fédération voudrait donc savoir ce que vous entendez par "respect de la vie".

L'assemblée générale de nos membres déciderait (aucun vote contre: une abstention de demander au ministre des affaires sociales de clarifier dans la loi que les mineurs de quatorze ans et plus peuvent recevoir des services médicaux et/ou psycho-sociaux à des fins de planning des naissances sans nécessairement obtenir le consentement du titulaire de l'autorité parentale).

Qu'on le veuille ou non, plusieurs mineurs ont des relations sexuelles et cela bien souvent à l'insu de leurs parents. La majeure partie de la population, pour ne pas dire la totalité, dont les parents, reconnaît que les mineurs ne sont pas dans une situation souhaitable pour mettre au monde des enfants.

Plusieurs mineurs recourent à des méthodes contraceptives à l'insu de leurs parents: les condoms, mousses et crèmes spermicides leur sont facilement accessibles en pharmacie. De même, les mineurs n'ont pas besoin du consentement écrit des parents pour pratiquer les méthodes dites naturelles (Ogino, Sympto-thermique) et plusieurs tentent même de pratiquer la méthode qui leur semble la plus facile et qui, on le sait, risque facilement d'être mal interprétée et de conduire à une grossesse non désirée; la méthode du calendrier pratiquée à l'inverse est d'usage courant dans ce milieu. Enfin, les jeunes n'ont pas besoin du consentement écrit de leurs parents pour pratiquer le coït interrompu (trait), souvent source de conséquences fâcheuses.

Pourquoi auraient-ils besoin du consentement de ces mêmes parents pour avoir accès à des méthodes sous contrôle médical, comme les contraceptifs oraux, les dispositifs intra-utérins et le diaphragme? Nous affirmons qu'un dialogue franc et chaleureux entre les mineurs et leurs parents constitue l'idéal à atteindre mais a-t-on jamais atteint un tel idéal par une loi contraignante qui n'offre pas un terrain favorable à l'établissement d'un tel dialogue? Les parents ont un rôle à jouer vis-à-vis l'éducation sexuelle de leurs enfants et nous croyons qu'ils doivent recevoir toute l'aide possible pour le faire. Cependant, l'éducation ne signifie pas contrainte. Contrainte qui d'ailleurs amène des situations on ne peut plus dangereuses: vous devez savoir que plusieurs jeunes, de crainte de se voir refuser la "pilule" par un médecin qui exige le consentement des parents, se les procurent quand même et cela assez facilement par des amis, par un réseau clandestin ou par certains pharmaciens. La pilule exige selon nous un contrôle médical car il y a des contre-indications sérieuses à son usage et il y en a particulièrement chez des mineurs qui n'ont pas nécessairement terminé leur croissance.

Les parents devraient s'interroger sur les conséquences du maintien actuel de la loi et nous avons pris la responsabilité de lancer publiquement le débat, tout en précisant que:

1— nous n'encourageons pas les relations sexuelles chez les jeunes. C'est à eux d'en assumer les responsabilités à partir de leurs valeurs et de leur situation.

2— la loi, appliquée strictement, risque de servir de paravent inutile aux parents et d'entraîner plus de conséquences fâcheuses (grossesses ou avortements traumatismes, sexualité irresponsable et exploitation d'autrui, usage non-indiqué médical de la pilule) que de conséquences positives.

3— les parents ont un rôle éducatif de premier ordre à jouer vis-à-vis leurs enfants et personne d'autre ne peut l'assumer à leur place. Cependant d'autres groupes ont aussi pour rôle de faire de l'éducation.

4— Le dialogue qui devrait exister idéalement entre les parents et les enfants a peu de chances d'être instauré par une loi mais davantage par un climat de mutuelle confiance.

C'est ce à quoi nous invitons les parents et c'est pourquoi nous les invitons à demander un changement à la loi.

Nous portons cependant le plus grand respect à ceux qui, comme vous, ne semblent pas partager totalement ces principes et demeurons ouverts à tout dialogue avec eux sur cette importante question

Suzie LAPOINTE, présidente, Fédération du Québec pour le planning des naissances, Montréal, le 21 août 1974

La politique derrière les drapeaux

par MICHEL NADEAU

Le rideau tombera demain sur le premier Festival international de la jeunesse francophone. Selon un quotidien montréalais de l'après-midi, la Superfrancofête n'aura pas été le théâtre d'une guerre des drapeaux et il semblerait ainsi que le gouvernement fédéral ait conservé la main haute sur l'organisation de cette manifestation.

Asses curieusement, ce point de vue est partagé par le rédacteur en chef du journal du boulevard Lebeau qui affirme sans ambages que "les jeunes francophones seront abreuvés de mensonges par les laquais gouvernementaux". L'éminent columnist attaché au même médium d'information abonde dans le même sens dans sa lettre à un jeune francophone d'ailleurs: "L'encadrement officiel ne t'aidera pas à voir tout un pan caché de la réalité".

Voilà des propos un peu courts... qui font trop honneur aux stratégies du Secrétariat d'Etat.

Il aurait suffi de se rendre au Village des arts ou à l'université Laval pour rencontrer les délégués et constater que finalement les deux gouvernements en sont venus à un accord bien simple: il y aura deux vainqueurs et point de vaincu. Comme de bons avocats, on a cherché un accommodement à l'amiable plutôt que de risquer de ternir la bonne entente dans la profession et la réputation de l'adversaire.

Il est vrai que dans les coulisses du Festival, on répète que les représentants du Secrétariat d'Etat, M. D'Herberville Fortier et du ministère des Affaires gouvernementales, M. Arthur Tremblay en sont venus à se répondre en invectives scatologiques lors de la rencontre ultime des négociations. Mais, paraît-il, des échanges aussi savoureux sont monnaie courante dans ce genre de rencontres.

Donc, d'un côté, Ottawa pose sa feuille d'érable sur les blousons des athlètes et hisse en priorité son étendard à la hampe alors que de l'autre, Québec prend un soin particulier des délégués et de la presse.

Ce qui fut fait fort habilement. C'est ainsi que — toute la littérature expédiée aux délégués avant le Festival évitait de parler de pays d'accueil mais plutôt de ville hôte. Usant de la coïncidence toponymique, on sautait élégamment à la culture québécoise, à la réalité québécoise...

Le lendemain de leur arrivée, tous les participants eurent droit à une pièce de théâtre dite d'initiation à la vie locale: les Porteurs d'eau. Au moins dix minutes furent consacrées aux Patriotes de 1837. Le monologue de Michèle Lalonde, "Speak White" fut récité devant un public médusé.

La pochette bleue contenant toute la documentation remise aux invités ne renfermait que des brochures et cartes du Québec.

— Sous le thème "Découvrez notre

pays", la presque totalité des ateliers de familiarisation portaient sur des sujets rattachés exclusivement au contexte québécois. La matière de l'atelier politique n'était rien moins que "L'indépendance au Québec".

— Aucun des jeunes délégués ne mettra le pied à l'extérieur du Québec durant son séjour en Amérique. Et on pourrait allonger longtemps la

liste des attentions particulières que les fonctionnaires québécois ont accordées aux visiteurs. Pour bien montrer qu'il traite bien les siens, le gouliver a poussé la délicatesse jusqu'à apposer le fleurdelys sur la boîte à lunch remise aux participants lors du repas champêtre le jour de l'inauguration.

Tout ça fait que dans l'autobus qui

Le mot du silencieux

Tu parles!

par ALBERT BRIE

■ Beaucoup de gens sont tannés d'entendre parler de bilinguisme. Je les comprends. Mais il faut se faire une raison, une raison d'Etat, parce que le bilinguisme sévira tant que tous les Canadiens n'auront pas appris les deux langues, c'est-à-dire aux environs de ce qu'il est convenu d'appeler la fin des temps.

■ Le bilinguisme, voyez-vous ce n'est pas dangereux; surtout, ce n'est pas contagieux, à moins naturellement que vous soyez Canadiens français.

■ Nous sommes d'une extrême pudeur quand nous parlons français. Aurions-nous peur de prendre ce qui nous appartient?

■ Quelqu'un parle vulgairement, on dit qu'il parle vulgairement, mais on ne lui enlève rien, on ne le dépouille pas, on ne le rend pas pauvre, on ne le rend pas pauvre.

■ Le jour où nous mettrons le même acharnement à tenter de reconquérir notre langue que nous en déployons pour reprendre nos ressources naturelles, nous serons sauvés.

■ J'ai compris que le français était une langue de culture, étant donné que la culture, c'est tout ce qui nous reste après qu'on a tout oublié.

■ Je ne tiendrais pas tellement à voir les Anglais se mettre à apprendre le français sérieusement, parce qu'alors il y aurait danger qu'ils parviennent à le mieux parler que nous.

■ Si j'ai bonne mémoire, je ne me souviens pas. Mot à écrire en exergue sur la page de garde du "Journal québécois d'un ou-blieux".

■ Je dois confesser que je n'ai pas tellement appris à parler sur les genoux de ma mère. J'ai surtout appris à me taire.

■ Entre égalité et indépendance, le plus réaliste penchera pour l'indépendance. L'égalité n'est rien d'autre qu'une abstraction.

tion de l'esprit.

■ N'ayons pas peur des mots. Pour commencer, cessons de jouer avec.

■ Il y a trop de politiciens (et ils sont à notre image) qui défendent notre langue comme s'ils se battaient pour un terrain vague.

■ Quelqu'un me dit: vous n'avez aucun mérite à bien parler le français; on vous paie pour ça. (J'étais alors annonceur à la radio).

■ Il faudra un jour se décider: on parle français ou on parle L.E. français?

■ Maintenant que nous n'avons plus rien à envier aux Français (de France), j'espère qu'on cessera de leur taper dessus.

■ Un Français c'est quelqu'un qui parle la même langue que moi, mais avec d'autres mots.

■ C'est encore à Montréal que l'esprit joual s'épanouit le mieux, car il se trouve au confluent de deux courants d'inculture.

■ Je demande à la servante des cigarettes filtre grand format. Elle me tend des régulières. Pourquoi? Parce qu'ici, le grand format ne peut pas être king size.

■ On parle français pour parler et on parle anglais pour vivre. C'est la condition du parfait bilinguisme.

■ Duplessis croyait ou voulait faire croire qu'Ottawa c'était l'enfer. Pour en avoir dit tant de mal, se peut-il que son âme soit allée brûler là?

■ On n'emploie plus le mot patriotisme. On ne l'utilise que quand le pays est en guerre. Après celle de 39-45, il a été délaissé. Il a complètement disparu de la circulation langagière avec l'abolition des parades de la Saint-Jean-Baptiste.

■ Qu'est-ce que sa patrie? C'est son pays quand on s'est installé dans un autre, à partir du jour où on commence à s'ennuyer.

nous amenait dans une paroisse à la périphérie de Québec, les tambourinaires camerounais et sénégalais scandaient en battant leurs instruments et en omettant les "r": "Toudeau au poteau, tahision, bill 22-bill22".

Les tacticiens québécois ont donc opté pour la théorie du "Three-Step-Flow of Communication" qui veut que la meilleure façon de faire connaître une idée à un public cible soit de passer par l'intermédiaire de leaders d'opinion, athlètes ou artistes.

Dans la même veine, la centaine de journalistes africains et européens qui "couvraient" le Festival étaient les hôtes de différents ministères québécois qui les assistaient de façon émpressée dans leur travail.

Héritier de l'attachement très britannique aux symboles, le gouvernement fédéral a préféré concentrer son action sur étendards, fanions et pavillons dont l'image serait véhiculée par les médias. On a délaissé l'esprit des athlètes pour les vêtir d'un chandail aux couleurs nationales.

Il faudra attendre le prochain Festival pour savoir si ce "modus vivendi" rencontre les objectifs des deux gouvernements.

Maintenant, le problème relève beaucoup plus de la stratégie militaire que de la politique. Avec Clausewitz, il faut se demander si la guerre se gagne dans la tête des hommes ou au bout d'un mât.

la parole du jour

"La langue est une flèche meurtrière et les paroles de la bouche sont parfois tromperies; on souhaite à son prochain la paix, mais dans son cœur, on lui prépare un piège." — Jérémie 9,7 (septième siècle avant JC).

"Que ta générosité rejoigne tous les vivants, et même aux morts ne refuse pas ton respect. Ne te soustrais pas à ceux qui pleurent, mais afflige-toi avec les affligés. N'hésite pas à l'occuper des malades. C'est par de telles actions que tu te feras aimer." — Ecclésiastique 7,33-36 (deuxième siècle avant JC).

"Un jour, un grand roi vint contre une toute petite ville et il l'assiégea, construisant contre elle de grands ouvrages. Il trouva devant lui un homme sage, quoique pauvre. Cet homme sauva la ville, mais on n'a pas gardé souvenir de ce pauvre." — Qohélet 9,14-15 (troisième siècle avant JC).

"Puisque vous écrasez les faibles et que vous leur imposez une taxe même sur le nécessaire, ces maisons en pierres de taille que vous avez bâties, vous n'y habitez pas... oppresseurs des justes et extorqueurs de paiements!" — Amos 5,11-12.

"Ne fais rien sans réflexion et tu ne te repentiras jamais de ce que tu as fait." — Ecclésiastique 32,19 (deuxième siècle avant JC).

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouvée: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

La guerre du prix Nobel de la paix

Pour tout esprit impartial, la lecture des documents du Watergate, qui ont provoqué la chute de M. Nixon est moins accablante que celle des documents du Pentagone, qui n'ont guère ébranlé la présidence des Etats-Unis. Entre les deux, il y a la même différence qu'entre un cambriolage minable accompli par une bande d'agresseurs de seconde zone et des assassinats en série froidement perpétrés par un clan remarquablement organisé. Si cette dernière agit aujourd'hui plus discrètement, elle ne paraît pas avoir changé la nature de ses procédés. Certains observateurs ont noté que les méthodes employées par M. Kissinger, qui lui valent l'admiration du monde et la confiance de ses concitoyens, ne sont guère moins immorales que celles qui ont conduit son ex-patron à une démis-

sion ignominieuse.

Les Etats-Unis pratiquent toujours une double morale politique, comme souhaiteraient le faire des nations qui n'en ont pas tous les moyens. A l'intérieur, malgré la puissance de l'argent sur le gouvernement, ils maintiennent des structures libérales dont l'affaire Nixon vient de montrer la force. Dans les relations internationales, ils usent et abusent de leur surpuissance, se conduisant d'une façon tout à fait autocratique. Quand ils écartaient Hanoi sous les bombes, on pouvait parler de leur propos d'un "fascisme extérieur", coïncidant avec une démocratie interne. Aujourd'hui l'expression semble exagérée parce que la violence de la démocratie américaine est moins ouverte.

Washington laisse à d'autres le soin de se salir les

maines. Les bagnes du Vietnam du Sud débordent de détenus politiques, sans que le protecteur américain, à qui M. Thieu ne pourrait rien refuser, se soucie de leur sort.

S'il est difficile de préciser la part des Etats-Unis dans l'avènement du général Pinochet au Chili, il est certain qu'ils disposeraient de moyens permettant d'exiger l'adoucissement d'un régime qui est actuellement l'un des plus sinistres du monde. Ils ne les emploient pas. Ils préfèrent utiliser la terreur qui règne à Santiago pour détourner les nations latino-américaines d'une tentation socialiste.

Dans la zone proche de l'Europe occidentale, où celle-ci est plus directement intéressée qu'ailleurs, la politique des Etats-Unis est ouvertement devenue plus brutale et plus violente

par
MAURICE DUVERGER

sous M. Kissinger que sous ses prédécesseurs. Certains propos prêtés au prix Nobel de la paix 1973 sur les conflits qu'on ne résout qu'à chaud ont peut-être contribué au déclenchement de la guerre israélo-arabe d'octobre dernier.

En tout cas, il a été mêlé, au moins par C.I.A. interposée, à celle de Chypre. L'attitude de Washington, une fois l'action déclenchée, montre clairement qu'il allait d'abord la sympathie du secrétaire d'Etat, en même temps que sa désinvolture à l'ordre démocratique et légal. Qu'il ait ensuite fait volte-face après le débâtement turc, reportant sur Ankara les enjeux d'abord misés sur Athènes, cela

montre la rapidité de ses réflexes et sa souplesse d'esprit. Mais aussi le mépris où il tient ses alliés, réduits à la condition de pions qu'on déplace avec une superbe indifférence à la volonté des peuples, à leurs idéaux, au sang versé et aux ruines accumulées.

Nul ne peut oublier, certes, la part qu'a prise M. Kissinger au développement de la détente entre les Deux Grands. A cet égard, il a contribué à rendre moins plausible encore l'hypothèse d'une guerre mondiale, qui ne l'était guère, de toute façon, depuis le développement de l'armement atomique. Il a contribué, d'autre part, à rendre moins chaude la plus violente des guerres

limitées qui s'éternisent dans le cadre de la coexistence pacifique entre super-puissances: celle du Vietnam. Mais il n'a pas déployé la même énergie pour empêcher le déclenchement de nouvelles guerres limitées. Au contraire, il a semblé les considérer comme un moyen acceptable pour déboucher des situations, afin d'étendre l'influence et la puissance de son pays. Le conflit israélo-arabe de 1973 a fait basculer l'Egypte dans le camp américain. Les batailles de Chypre en 1974 mettent fin au régime semi-neutrale de Mgr Makarios et assurent l'hégémonie américaine sur l'île.

Dans les deux cas, les Européens ont été traités comme des objets que Washington monopolise à son gré. Rendons grâce à M. Kissinger pour la clarté et la

franchise de ses démarches dans ce domaine. Il dit presque ouvertement au Vieux Monde: Serrez les rangs! A ce prix, vous serez protégés et ravitaillés moyennant des bénéfices raisonnables. Vous pourrez même conserver la démocratie intérieure ou la retrouver en partie, quand des colonels ne seront pas ou ne seront plus nécessaires pour maintenir l'ordre.

L'Europe sera traitée de la même façon tant qu'il n'y aura pas prise de conscience de ce nouveau défi américain et qu'elle ne sera pas disposée à y répondre. La plupart des Etats qui la composent en sont encore très loin. Chercher la ligne d'action commune des Neuf dans ce domaine essentiel, c'est donc se plier finalement aux injonctions des Etats-Unis. On a pu craindre, ces dernières semaines

que la France ne se résigne à le faire à son tour, ce qui aurait constitué le plus grand changement politique accompli depuis l'élection présidentielle; et le plus grave. Son intervention au Conseil de sécurité montre que ces craintes étaient vaines.

Il semble bien que M. Giscard d'Estaing, qui a donné des preuves d'intelligence, d'ouverture d'esprit et de détermination, en politique intérieure, depuis son avènement, a pris conscience du problème qui domine tous les autres d'une certaine façon. Et, plus encore, qu'il ne se résigne pas pour notre pays à cette situation de super-Philippines. L'indépendance aussi fait partie de l'environnement vital. Elle n'est pas moins nécessaire que les espaces verts.

(Le Monde)

LIBRE OPINION

La bibliothèque du Dr Selye est un don dispendieux

La bibliothèque du Dr Hans Selye est ce que l'on appelle en bibliothéconomie un don conditionnel. Cela ne constitue par un cadeau au sens strict de ce terme car le donateur exige du bénéficiaire qu'il investisse des fonds importants pour le maintien et le développement de la collection et des services que l'on attend d'elle. Nous posons dans *Le Devoir* du 10 août trois questions précises auxquelles M. A. Rodriguez oublie de répondre dans son article du 17 août.

Quel est le degré de recoupement entre la bibliothèque Hans Selye et les collections scientifiques et médicales des bibliothèques de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, des instituts de recherche et des hôpitaux montréalais? Quel est le montant global investi jusqu'à maintenant dans l'édification de cette bibliothèque spécialisée, d'où vient cet argent et dans quelles proportions? Quel est le type de personnel qu'on y a employé et qu'on y emploie à l'heure actuelle? Il ne semble y avoir aucun bibliothécaire professionnel attaché à cette bibliothèque. Les omissions de Monsieur Rodriguez nous inquiètent.

Avec l'aide de ses proches collaborateurs, Monsieur Selye a développé un système de classification sténographique symbolique fort attrayant et utile pour le classement et le repérage de la documentation sur les disciplines médicales et sur les sciences. Ce travail a exigé beaucoup de temps et d'investissement puisqu'il s'applique à des milliers de documents. Néanmoins, nous ne le croyons pas aussi indispensable et aussi essentiel qu'il semble à première vue.

Nous voulons soulever ici

deux aspects de cette bibliothèque: le dépistage de la documentation et le contenu de la collection. Nous croyons que sur ces deux plans il y a duplication, c'est-à-dire recoupement avec les bibliothèques scientifiques et les services disponibles dans la région montréalaise.

Le dépistage de la documentation réunie par le Dr Hans Selye est rendu possible grâce à l'application du système sténographique symbolique qui permet de répondre à des questions aussi complexes que l'effet de l'insuline sur le taux de sucre sanguin chez le rat à jeun avant et après un test de tolérance au glucose. Monsieur Rodriguez nous signale avec raison qu'une recherche dans l'Index Medicus, importante bibliographie médicale, ne donne pas des résultats satisfaisants dans le cas d'une recherche très spécifique. Monsieur Rodriguez connaît l'existence de la version informatisée de l'Index Medicus, MEDLARS? On peut l'interroger à l'aide d'un terminal relié par voie téléphonique à un ordinateur qui traite les bandes ou les disques magnétiques dont on s'est servi pour produire la version imprimée, i.e. Index Medicus.

Dans le domaine de la recherche bibliographique en sciences et en technologie, on emploie de plus en plus depuis la décennie soixante les techniques informatisées de recherche documentaire. C'est ainsi que la Bibliothèque Scientifique Nationale du Canada a mis sur pied il y a quelques mois à peine le système CAN/OLE (Canadian Online Enquiry) qui groupe quelque deux millions de références contenues par Chemical Abstracts, Biological Abstracts, Engineering Index et Inspec (Science Abstracts). On interroge ces banques bibliographiques à l'aide d'un terminal couplé avec une imprimante et en commu-

nication avec le centre de calcul du Conseil National de Recherches à Ottawa.

Le domaine médical dispose de la banque MEDLARS (Medical Literature Analysis and Retrieval System) publiée par la National Library of Medicine des Etats-Unis qui répertorie environ 2.500 périodiques spécialisés et de nombreux rapports de recherches, ce qui donne environ 360.000 références par an. Cette banque fonctionne depuis 1964. Les 900.000 documents du Dr Selye représentent sur le plan quantitatif entre deux et trois ans de la production de MEDLARS. La Bibliothèque de l'Université McGill possède un terminal relié à MEDLARS.

La recherche documentaire informatisée est souvent effectuée à partir de mots clés ou descripteurs tels que ceux qui apparaissent dans l'exemple cité par Monsieur Rodriguez et que nous avons soulignés au début de ce paragraphe. Il existe toute une stratégie de recherche en informatique documentaire. Elle permet des interrogations encore plus complexes que celle de Monsieur Rodriguez. On peut croiser plusieurs dizaines de descripteurs et les choisir non seulement dans la forme sujet, comme c'est le cas ici, mais introduire des noms d'auteurs, des organismes de recherche, des formes de documents, des langues, des dates (années) de publication, etc.

Les coûts de ces services informatisés ne sont pas extrêmement élevés si on les compare à ceux qu'implique l'administration de bibliothèques comme celle du Dr Selye, \$120.000 par an. L'abonnement à CAN/OLE de la Bibliothèque Scientifique Nationale coûte environ \$12.000 par an. MEDLARS est fixé à un tarif annuel de \$5.000 soit un peu moins d'un cent et demie par document analysé. Le sys-

par
PIERRE GUILMETTE

président de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

tème développé par le Dr Selye est certes intéressant, mais les systèmes informatisés de dépistage de l'information scientifique nous offrent mieux et davantage à meilleur compte.

Le dépistage de toute documentation conduit à la recherche des documents. C'est alors que l'on songe à l'emprunt ou à la photocopie. Ces services sont offerts par les bibliothèques importantes. La collection du Dr Selye est constituée de tirés-à-part sur l'endocrinologie et le stress. Par définition, le tiré-à-part est un extrait ou une réimpression du texte paru dans une revue spécialisée, dans les actes d'un congrès, ou dans le cadre d'une publication périodique.

Ceci nous amène à la conclusion suivante: la plupart des documents qui constituent la collection du Dr Selye se trouvent imprimés dans les collections de périodiques et de congrès scientifiques conservées par les bibliothèques universitaires et les bibliothèques de recherche, à Montréal, au Québec et à travers le Canada. La bibliothèque du Dr Selye n'est pas aussi originale dans son contenu que ne le croit Monsieur Rodriguez. Un échantillonnage permettrait d'établir son pourcentage d'originalité en établissant une comparaison avec les collections des bibliothèques de recherche au Canada.

La bibliothèque du Dr Selye nous apparaît un cas type d'erreur administrative coûteuse. Si on en avait confié la planification à un bibliothécaire professionnel versé en documentation médicale, — la plupart des écoles de bibliothéconomie nord-américaines offrent un cours optionnel de documentation médicale (exemple: le cours

BIBL 672 donné par l'Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal), — ce spécialiste aurait empêché ou cherché à empêcher le gaspillage d'énergie pour des tâches effectuées par des organismes mieux outillés et dont les services sont disponibles à un coût qui en assure la rentabilité.

Cette bibliothèque n'est pas la seule du genre au Québec. Il se gâsse ici avec la bénédiction du gouvernement québécois des millions de dollars mal gérés en documentation. Lorsque le législateur québécois a sanctionné en 1969 la loi de la Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec, il a accordé à cette association professionnelle le statut de corporation à titre réservé au lieu de corporation fermée, laissant ainsi la porte ouverte à l'ama-

teurisme dans le champ de la documentation. De nombreuses bibliothèques et centres de documentation fonctionnent au Québec sans disposer d'un seul bibliothécaire professionnel.

La bibliothèque du Dr Selye est une conséquence de cette situation. Elle a été administrée et planifiée par des scientifiques qui ne sont pas des spécialistes en bibliothéconomie. Or, la bibliothéconomie est une spécialité et une profession au même titre que la sociologie, le droit, la médecine ou la biochimie. Il faut donc recourir, comme ailleurs, aux services du professionnel doté d'une formation universitaire et d'une expérience qui le rendent apte à exécuter les tâches au moindre coût et avec l'efficacité maximum. Ce sont là des conditions de rentabilité que ne remplis-

sent pas des bibliothèques et des centres de documentation semblables à celui du Dr Selye.

Nous nous inquiétons toujours de l'origine des fonds qui ont assuré jusqu'à maintenant le financement de la bibliothèque Hans Selye. A-t-on utilisé d'autres fins des subventions destinées à la recherche scientifique? Monsieur Rodriguez ne répond pas à cette question avec toute la précision nécessaire. Beaucoup de documents, sinon la plupart, semblent avoir été acquis gratuitement sur une base de don ou d'échange, principe qui assure rarement à lui seul une collection équilibrée, mais le budget annuel de cette bibliothèque est fixé à \$120.000 servant probablement à couvrir le traitement des 25 personnes qui y travaillent pratiquement à temps plein selon LE DEVOIR du 5 août. Cela fait un revenu annuel moyen de \$4.800 par employé. En septembre 1972, le traitement moyen du bibliothécaire professionnel au Québec évoluait autour de \$12.000 par

an.

Un des buts de la Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec est de développer les services de bibliothèques et de centres de documentation (Lois du Québec, 1969, chap. 105, art. 4a). Nous sommes prêts à étudier la situation de la bibliothèque Hans Selye. Nous pourrions éventuellement reviser notre position actuelle si elle est fautive, et collaborer à la survie de cette bibliothèque. Il lui faudrait posséder un degré d'originalité suffisant pour mériter un effort d'investissement. Nous comprenons l'attachement qu'éprouvent le Dr Selye et ses collaborateurs à une oeuvre où ils ont consacré beaucoup d'efforts.

A la lumière du contexte de l'informatique documentaire et des ressources des bibliothèques de recherche, cet effort doit-il être poursuivi?

Nous n'en sommes pas encore convaincus. Saura-t-on répondre directement et avec sincérité à toutes nos questions?



a le sens de l'économie

Le chauffe-eau électrique Cascade jouit d'une grande popularité auprès des familles québécoises.

Il y a de bonnes raisons à cela.

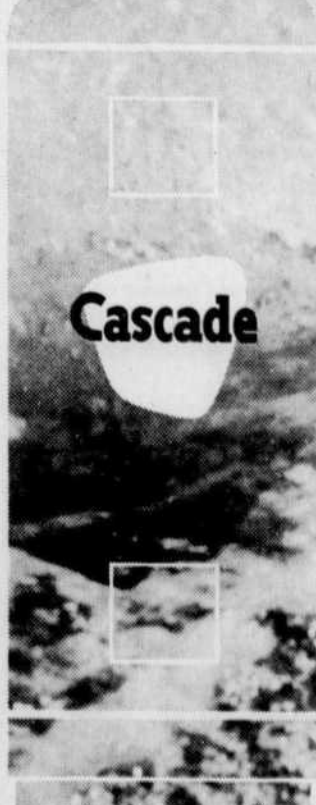
D'abord, le Cascade utilise une énergie propre, sûre et puis: c'est un produit de chez nous.

Enfin, la cuve vitrifiée du Cascade, qui porte une garantie de dix ans, est enveloppée de laine minérale isolante.

Les pertes de chaleur s'en trouvent réduites et votre eau reste chaude plus longtemps, ce qui limite votre consommation d'électricité.

Alors, pourquoi gaspiller de l'énergie quand il existe un chauffe-eau... qui

a le sens de l'économie.



On est HydrQuébécois

lettres au DEVOIR

L'indépendance n'y changera rien

Ainsi, cher Monsieur Lemelin, la considération des statistiques démographiques de Statistique Canada vous mène à prôner l'indépendance politique du Québec. Étrange démarche que celle qui vous conduit à prendre l'effet pour la cause, et à conclure que renforcer la cause modifiera l'effet.

Les statistiques, à condition de bien savoir les interpréter, mènent à tout. En interprétant les tendances indiquées par les statistiques américaines, en l'an 2000, tous les Américains habiteront la Californie, chacun d'eux possèdera une embarcation à moteur et aura... une maladie vénérienne. Absurde? Certainement.

Avez-vous songé à étudier les causes de la modification des tendances démographiques du Québec au cours des quinze dernières années? L'indépendance modifiera-t-elle le taux de fécondité des Québécoises, les vraies, les seules vraies, celles qui parlent français et dont les parents ont immigré il y a fort longtemps? L'indépendance fera-t-elle que ces Québécoises retrouveront les habitudes de procréation de leurs mères et mettront au monde de nombreux enfants? Fera-t-elle que ces Québécoises bon teint cessent de se préoccuper de l'avenir de leur nombreuse progéniture éventuelle pour recommencer à mettre au monde des enfants futurs porteurs d'eau? L'indépendance fera-t-elle que de toujours plus nombreux francophones abandonneront leur pays, où il fait en ce moment bon vivre, pour tenter l'aventure d'émigrer au Québec, où ils se rassurent qu'ils ne sauraient envoyer leurs enfants dans des écoles anglaises? A propos, les Haïtiens deviendront-ils jamais de bons Québécois dans l'esprit des péquistes? Et comment tenter des Belges, des

Suisses ou des Luxembourgeois, qui connaissent les difficultés d'habiter des pays bi-ou trilingues, de venir s'installer ici, où les péquistes et leurs sympathisants exacerbent les querelles linguistiques à plaisir?

Je crois, au contraire, que seule une politique d'amélioration de l'économie de la province de Québec dans le cadre de la politique d'amélioration de l'économie canadienne permettra aux familles, à toutes les familles du Québec, d'envisager avec confiance de mettre au monde un nombre d'enfants qui fera redresser la courbe de la statistique qui vous inquiète: je ne crois pas que les seules allocations familiales, versées en français, suffiront pour ce faire: je crois que créer des emplois est primordial, et qu'il est plus facile d'en créer dans un Québec canadien que dans un Québec indépendant. Je crois qu'actuellement la migration inter-provinces est défavorable au Québec au double point de vue de la quantité (plus d'émigrants que d'immigrants) et de la qualité (émigrants jeunes et pleins d'avenir, déjà armés pour la vie à l'américaine, immigrants plus âgés et obligés de s'adapter à de nouvelles conditions de vie dans un milieu peu favorable à cause de l'hostilité montrée par la population québécoise, et de l'obligation de restreindre à la seule langue française l'ins-

truction de leurs enfants).

Je sais bien que vous allez trouver d'excellentes réponses à mes questions, mais vous n'irez pas contre le courant de la vie: la plus forte natalité ajoutée à l'immigration plus élevée des provinces comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, et l'Ontario, donneront toujours de meilleurs résultats démographiques que la natalité et l'immigration plus faibles, cette dernière parce qu'elle est sélective du point de vue de la langue, du Québec.

Et l'indépendance n'y changera rien, la fécondité et l'immigration seules sont les remèdes à cet état de choses.

Pierre BINDER

Montréal, le 21 août 1974.

CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Les entrées
Potage du jour
Les plats du jour
Suprême de Chapon
ou
Sole meunière
ou
Steak à la Moutarde
Pommes Parisienne
Les Desserts
Les vins
Saumon Blanc ou Champigny, 1/2 btle par personne.
\$18.00 plus taxe et service
Du lundi au samedi
de 6:00 p.m. à la fermeture
501 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU METRO • 381-1777

la parole du jour

"Quelques mouches mortes gâtent une coupe d'huile parfumée. Inconscience pèse plus qu'honneur et sagesse!" — Quélet 10,1 (troisième siècle avant JC).

Le Fadau
423 St Claude 878-3569
pour fleurir la gastronomie

COURS D'INITIATION A LA DECORATION INTERIEURE
ARTISANS DU MEUBLE
QUEBEC INC.
866-1836

SETA VOYAGES
VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de \$259.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
BILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier
Tél.: 861-3906

suites
de la première
page

LE PROCÈS DES SIX

nir le renvoi du procès à l'an prochain, en raison de la trop grande publicité donnée à la démission de M. Nixon.

Par ailleurs, la version définitive du rapport de la commission judiciaire de la Chambre des représentants qui a débattu de la mise en accusation constitutionnelle de l'ancien président Nixon a été publiée hier à Washington.

La démission du trente-septième chef de l'exécutif fait de ce texte le document final de la procédure d'impeachment, engagée contre Richard Nixon.

Le rapport conclut que l'ancien président a ordonné la tentative d'étouffement de l'effraction avortée du siège du parti démocrate à Washington, a abusé de ses pouvoirs en autorisant des écoutes téléphoniques illégales et en intervenant auprès d'organismes fédéraux, et a tenté de saper la procédure de destitution en refusant de se soumettre à des assignations judiciaires. Ce texte de 523 pages précise également que Richard Nixon, en vingt-deux occasions a fait des fausses déclarations sur l'affaire du Watergate "trompant délibérément, à plusieurs reprises et d'une façon continue le peuple américain".

LA GRÈVE DU MÉTRO

Ce ne fut pas la seule opposition de Me Richard au cours de la journée. Au cours de la matinée, alors que l'instruction démarrait enfin, il se vit refuser le droit d'interroger immédiatement les personnes qui avaient signé les affidavits, à l'appui de la demande d'injonction. Par contre, il obtint le droit de contre-interroger le président du syndicat sur les événements qui ont précédé le présent conflit, disant qu'il était de son devoir de présenter les deux versions de la vérité et de faire valoir certaines circonstances atténuantes.

Interrogé par Me Richard, M. Beaucoin déclara que c'est la suspension de travailleurs, ayant refusé de travailler le jour de Noël et le jour de l'An, qui avait été en définitive à l'origine du présent conflit. Selon lui, les travailleurs avaient le droit d'agir ainsi et un tribunal d'arbitrage devait donner raison au syndicat. En juin et juillet, la même stratégie a été employée, mais cette fois, le syndicat n'était pas prêt à aller à l'arbitrage, à cause des délais entre autres. Apparaissant, Me Pouliot avait fait relater au témoin les diverses démarches qu'il avait faites pour amener les employés des autres syndicats de la CTCUM à se montrer solidaires des grévistes. Il dut cependant convenir que cela signifiait, dans sa pensée, une participation éventuelle à l'arrêt de travail.

Les travaux du tribunal reprendront ce matin à 9 heures 30, en Cour supérieure. Par ailleurs, quant au déroulement de la grève, aucun développement intéressant n'est survenu. Il n'y a toujours pas d'indication laissant prévoir un changement d'attitude des deux parties. La CTCUM refuse toujours de se rendre à la demande du syndicat de reprendre les négociations. Chez les grévistes, on se réunissait, hier soir, pour faire le point. Fait inusité, les femmes des grévistes étaient invitées à participer à cette assemblée syndicale.

Côté transport en commun, le métro ne fonctionne toujours pas, et les autobus continuent à circuler, bien qu'avec difficulté aux heures de pointe. Nombre de Montréalais ayant repris l'habitude de se véhiculer au travail avec leurs propres autos, l'augmentation du nombre de voitures dans les rues de Montréal s'est fait sentir au niveau de la pollution de l'air.

On a révélé, hier, que l'indice de pollution par l'oxyde de carbone a pratiquement doublé à Montréal depuis le 7 août. Ce type de pollution est directement relié à l'automobile. Avant la grève, l'indice de pollution oscillait entre 5 et 9 milligrammes par mètre cube d'air, alors qu'il oscille maintenant entre 9 et 16 milligrammes. On a fait ces relevés dans la zone ouest de la ville, à un poste situé chez Eaton, là où la circulation est particulièrement élevée.

Selon la laboratoire de la Communauté urbaine de Montréal, l'indice de pollution actuel n'a été dépassé que durant la grève qui avait paralysé tout le transport en commun pendant quelques semaines en 1967. On avait alors relevé un taux de 20 milligrammes par mètre cube d'air. Selon les spécialistes, le taux actuel de pollution ne constitue pas encore un danger.

la météo

Un creux dépressionnaire situé au-dessus des Grands-Lacs hier, affectera toute la province au cours de la journée de vendredi. Associé à ce système le temps sera nuageux et de la précipitation se produira.

• Régions de l'Abitibi, de Chicoutimi, de Saguenay, de Québec-Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: nuageux avec quelques averses ou orages. Maximum 75. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

• Régions de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean, de Baie-Comeau: nuageux avec averses ou orages. Maximum 75. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

• Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, de Québec-Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: nuageux avec quelques averses ou orages. Maximum 75 à 80. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

• Régions de la Gaspésie, de Rimouski: généralement nuageux avec quelques averses ou orages. Maximum 75. Aperçu pour samedi: dégagement.

• Régions de Sept-Îles: averses et risque d'orages. Maximum 70 à 75. Aperçu pour samedi: dégagement.

LA CONSTRUCTION

indiquant qu'il était un interlocuteur reconnu par le décret au même titre que la FTQ et les autres associations patronales. L'échec de cette première réunion entre toutes les parties risque donc de pousser les employeurs à décréter des lock-out massifs au cours des prochains jours, comme ils l'ont annoncé lundi dernier. Les employeurs voudraient ainsi acculer les employés à désavouer les leaders de la FTQ-Construction qui mènent depuis deux mois une bataille rangée en vue d'obtenir une majoration des salaires de 50 cents l'heure pour compenser les effets du coût de la vie.

La FTQ-Construction est pour sa part décidée à continuer les actions entreprises auprès des entrepreneurs les plus vulnérables pour obtenir cette augmentation. Jusqu'à présent 75 d'entre eux ont signé des mini-conventions et une vingtaine d'autres accordent le 50 cents en question sans avoir rien signé.

Cet après-midi, les procureurs de cette centrale doivent présenter une demande d'injonction en vue d'obliger l'Association de la construction de Montréal, le leader du côté patronal, à cesser d'encourager les employeurs à recourir au lock-out comme mesure de rétorsion. Le décret provincial de la construction interdit formellement les ralentissements de travail ainsi que les lock-out.

Entre-temps, certains signes permettent de croire que la rareté de la main-d'œuvre dans le domaine de la construction au Québec s'aggravera au cours des prochains mois. Cette situation risque notamment de compromettre les travaux de certains chantiers de construction où les employeurs doivent accorder aux syndiqués les augmentations de salaire demandées pour ne pas perdre leurs travailleurs qualifiés au profit de concurrents québécois ou étrangers.

C'est ainsi que le puissant local 144 des plombiers de la FTQ-Construction a reçu hier deux demandes pour plusieurs centaines de travailleurs de cette spécialité.

Comme en font foi deux télégrammes reçus par ce syndicat, la Compagnie Brown and Co. du Canada demande plusieurs centaines de plombiers (5.000 dit le syndicat) et 800 soudeurs en tuyauterie pour la construction d'une raffinerie traitant les sables asphaltiques de l'Alberta. Le salaire payé dans cette province est de \$8,10 l'heure comparative-ment à \$6,74 au Québec. Une demande du même genre a été adressée par un autre employeur du Nouveau-Brunswick où le salaire horaire s'élève à \$7,70.

Dans les deux cas, les employeurs en question paient le transport des ouvriers et même le salaire pour leur journée perdue s'ils rataient le test qu'on leur fera passer à leur arrivée.

KURT WALDHEIM

blée hier que "le problème de Chypre ne peut être résolu ni par la force ni par un diktat politique imposé à un État souverain".

La déclaration réclame à nouveau des "mesures efficaces" pour assurer l'évacuation de toutes les forces étrangères. Cette fois encore, la Turquie n'est pas nommée. L'Union soviétique reste ainsi fidèle à l'un des principes essentiels de sa diplomatie qui est d'éviter dans la mesure du possible toute querelle avec un pays limitrophe.

Pour sa part, le Foreign Office a confirmé que la Grande-Bretagne poursuit ses consultations en vue de la reprise des négociations. Les Britanniques estiment toutefois préférable de ne pas révéler les résultats obtenus par les ambassadeurs de Grande-Bretagne à Ankara et à Athènes, qui ont conféré mercredi avec MM. Bulent Ecevit et Constantin Caramanlis. Le porte-parole du Foreign Office a laissé entendre que les consultations en cours pourraient se prolonger jusqu'à la semaine prochaine. De leur côté les milieux officiels de Londres ont accueilli avec une certaine réserve les propositions selon lesquelles la sécurité de l'État de Chypre devrait être garantie à l'avenir par les cinq puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que par un État représentant les pays non alignés.

Cependant, M. Georges Mauros, vice-premier ministre grec et ministre des Affaires étrangères, a répété hier que la reprise des négociations sur Chypre est pour l'instant à exclure. "Les forces turques devront avant la reprise des pourparlers se replier sur les lignes de démarcation du 9 août dernier, car nous ne sommes pas prêts à participer à une rencontre sur la pression de faits accomplis par la force et violant les accords de trêve".

Pour sa part, M. Hasan Esat Isik, ministre turc de la Défense, a déclaré que la "Turquie attendrait avec patience" la reprise des négociations à Genève. Le ministre a fait cette déclaration à l'issue d'une réunion à Ankara du conseil de coordination interministériel sur Chypre, dont il avait la présidence.

Ce conseil a discuté des problèmes urgents à résoudre dans le secteur turc de l'île, notamment en ce qui concerne l'énergie, les communications, l'eau et l'électricité. Il a été également question du bétail.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson a exprimé de son côté la satisfaction américaine à la nouvelle que le président cyprote-grec Glafos Clerides rencontrerait dans un jour ou deux le vice-président, leader de la minorité turque, M. Rauf Dentash.

Par le truchement du sous-secrétaire d'Etat adjoint, M. Dean Brown qui s'est rendu à Chypre peu après l'assassinat de l'ambassadeur Roger Davies, lundi à Nicosie, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger est en contact avec MM. Clerides et Denktaş, a précisé M. Anderson.

Le secrétaire d'Etat est également en relation constante avec le chef du Foreign Office, M. James Callaghan et avec les premiers ministres grec et turc, Constantin Caramanlis et Bulent Ecevit.

M. Kissinger, a-t-il ajouté, "n'est pas le médiateur. Il s'efforce d'être utile là où il peut".

Le porte-parole a ajouté que le gouvernement américain essaie d'aboutir à un règlement pacifique dans l'île, acceptable aux deux parties. "Nous avons demandé des suggestions. Elles ont été fournies", a-t-il dit sans plus élaborer.

M. Anderson a d'autre part démenti catégoriquement une information selon laquelle Washington désirerait établir une base militaire dans une enclave turque à Chypre. "Cette nouvelle, a-t-il souligné, est absolument dénuée de fondement".

A Chypre, où le cessez-le-feu a été ef-

Cols bleus: la menace de débrayage général écartée

Plus de 3.000 cols bleus de la Ville de Montréal ont débrayé spontanément, hier, paralysant entre autres le fonctionnement normal des divers parcs municipaux, pour protester contre les retards constants dans la livraison de leurs chèques de paye depuis bientôt quatre mois.

Ce débrayage a commencé à l'île Sainte-Hélène, hier matin, et au début de l'après-midi, il s'était propagé à l'ensemble des 1.800 cols bleus travaillant pour le Service municipal des parcs. Par la suite, d'autres employés manuels se sont joints à eux pour les appuyer.

Toutefois, M. Marcel Laplante, du Syndicat canadien de la Fonction publique, faisait savoir qu'une rencontre tenue hier soir avait permis de débloquent quelque peu la situation et c'est ainsi que la menace de débrayage général des 8.000 employés manuels de Montréal a été conjurée.

M. Laplante a déclaré que les "erreurs" dans les chèques seraient corrigées et que des états financiers seraient dressés dans des délais raisonnables.

La situation reviendra, dans la mesure où le retour au travail se fera normalement et que les promesses seront tenues, à la normale dans un délai de deux à trois semaines.

Le local 301, du Syndicat canadien de la fonction publique qui regroupe les 8.000 cols bleus de Montréal, s'est plaint à plusieurs reprises de ces retards qui affectent plus particulièrement le groupe d'employés travaillant au Service des parcs. Ce ne sont pas uniquement des retards, précise-t-on, mais également des erreurs. Ainsi, plusieurs cols bleus recevaient depuis quelques semaines des chèques au montant de \$3 ou \$4 au lieu des payes régulières.

Ce problème origine du refus des cols blancs municipaux de travailler en temps supplémentaire. Ceux-ci utilisent ce moyen de pression pour obtenir une reprise des négociations avec Montréal au niveau du renouvellement des clauses salariales de leur convention collective pour 1974. Les négociations sont rompues depuis le mois de mai.

Jusqu'à maintenant, l'administration a rejeté la responsabilité de cette situation sur le Syndicat des fonctionnaires municipaux, alors que ce syndicat répond que la seule alternative de la ville est d'engager des surnuméraires pour acheminer normalement le travail, ou encore de négocier.

Les cols bleus, de leur côté, ne veulent pas intervenir dans ce différend, et ne veulent pas nuire à la stratégie des cols blancs.

Le président du local 301, M. Michel Lapierre, a précisé, au cours d'une conférence de presse, hier, que "ce n'est pas aux cols bleus à payer pour la mauvaise administration de la ville qui devrait trouver des mécanismes adéquats pour éliminer les erreurs sur les chèques de paye". Selon lui, le syndicat s'est montré très patient jusqu'à maintenant, et il faut, dit-il, trouver une solution pour ces travailleurs qui ont droit à leurs salaires.

fectif depuis quatre jours, la situation des 100.000 réfugiés chypriotes-grecs préoccupe toujours les responsables du pays. Des dizaines de milliers de personnes déplacées se trouvent actuellement dans une situation très précaire. Le prince Sadruddin Agha Khan, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, est arrivé à Nicosie pour prendre en charge la coordination des efforts de secours entrepris par les Nations unies et la Croix Rouge internationale, efforts qui s'avèrent largement insuffisants dans les conditions actuelles.

D'autre part, les soldats suédois de la force des Nations unies de Chypre basés au port de Famagouste, qui est aux mains des Turcs, sont pratiquement isolés. A Kyrenia, le contingent de l'ONU dans la zone occupée par les forces turques diminue progressivement. Enfin, le porte-parole de l'ONU à Nicosie a indiqué que les forces turques interdisaient aux Casques bleus danois de quitter leur camp à Xeros dans l'ouest de Chypre.

FTQ Suite de la page 3

choisi.

Pour la plupart des leaders syndicaux présents à la conférence de presse, toute cette histoire n'est qu'un "show de Choquette" pour discréditer le mouvement syndical.

Mais, murmurait-on en coulisse, ce pourrait être aussi une façon pour le ministre de la Justice de discréditer son collègue du Travail, M. Jean Cournoyer, dont l'enquêteur a littéralement écarté dans son rapport la possibilité d'un complot.

M. Choquette remettrait ainsi la monnaie de sa pièce à M. Cournoyer qui avait réglé en 1972, le conflit opposant le ministre de la Justice à ses policiers de la Sûreté provinciale.

MENACE Suite de la page 3

ser tous les éléments de cette proposition à la recherche d'un terrain d'entente.

Les journalistes du Soleil bénéficient de deux régimes d'horaires de travail: l'un rigide avec des heures fixes et l'autre plus souple avec des heures variables. La direction juge que cela a assez duré et entend reprendre ses pouvoirs concernant notamment le type d'information auquel un journaliste peut être affecté à l'intérieur de ce régime d'heures libres.

Au chapitre des clauses salariales, le syndicat réclame la semaine de quatre jours, l'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie et des augmentations de salaires qui permettent le rattrapage avec les autres grands quotidiens du Québec.

Le salaire hebdomadaire moyen d'un journaliste du Soleil s'établit à \$235. Le syndicat exige que cette moyenne soit portée à \$295 et \$325 pour un contrat de deux ans. L'entreprise offre des augmentations respectives de 30, 25 et 25 dollars par semaine pour les trois prochaines années.

Calcutta

Suite de la première page

ment de neuf ou dix millions d'âmes, la fourmière la plus lugubre du monde, enveloppée de fumées brunes et de puanteurs animales, couronnée par des escadilles de corbeaux et de charognards. La pluie, les cyclones, la mousson peuvent-ils ajouter quelque chose à la misère absolue? Peut-on sérieusement dissocier les uns et les autres, aligner des chiffres et de vrais bilans dans une ville où personne n'a jamais songé à compter les morts de la nuit?

C'est probablement dans une famille choisie parmi des millions d'autres, chez Philomena Bergeen, qu'on prend la mesure la moins abstraite et la plus précise d'un événement comme celui-là. Elle habite Howra (faubourg de Calcutta), près de la grande rivière Hugli, dans l'un des deux mille slums recensés dans la capitale du Bengale-Occidental. Celui-là, qui étend son entrelacs de baraquas sur des milliers de mètres carrés, compte "officiellement" cinquante mille habitants. "Mais ça ne veut rien dire", dit Mme Bergeen. Depuis 1958, ils disent que nous sommes cinquante mille ici. Personne ne connaît les vrais chiffres.

Philomena vient d'avoir trente ans. Ce "slum", elle le connaît dans ses moindres recoins. C'est ici qu'elle est née. Son père n'était pas adolescent lorsqu'il est arrivé à Calcutta venant du Bihar. Aujourd'hui Philomena a un mari et sept enfants (cinq garçons et deux filles). Toute la famille loge dans une sorte de cube de briques de 3 mètres sur 2, loué pour 40 roupies par mois (24 francs) à un "riche" musulman qui possède des dizaines de baraquas semblables dans le bidonville. Léo Bergeen, son mari, travaille comme ouvrier dans une petite usine métallurgique de Calcutta. Quand les mois sont "pleins", il ramène 150, quelquefois 200 roupies (120 francs), à la maison. Loyer et électricité payés, il reste une centaine de roupies (60 francs) pour faire vivre neuf personnes pendant trente jours. A peine de quoi acheter les quelques kilos de farine que distribuent — contre des tickets de rationnement — les services de l'administration (si l'on veut acheter "en plus" il reste le marché noir). Avec cela on fera les "chapatis" quotidiens (galettes indiennes), que l'on mastiquera en buvant du thé et en les accompagnant — exceptionnellement — d'un peu de riz ou de poisson. "Le pain est trop cher", dit Philomena. On n'en achète que pour les fêtes. Et puis, on n'aime pas beaucoup...

Chaque soir, le sommeil de tous pose des problèmes, car la baraque est beaucoup trop exigüe pour contenir deux lits. En période normale, vers 11 heures ou minuit, on pousse donc les trois caisses qui servent de chaises, on étend une pailasse entre le lit et la porte, et trois des enfants s'y étendent. Trois autres s'installent sous le

lit et le dernier couche au-dessus avec les parents. Toutes les épaules se touchent et, dans la famille, personne ne peut faire un mouvement sans réveiller son voisin. Depuis le début des inondations, malheureusement, l'eau clapote dans la baraque une nuit sur deux et il est hors de question de coucher par terre. Alors, tard le soir, tous se recroquevillent sur le lit unique. Assis, accroupis, mêlés, on se met en tas sur 3 mètres carrés et on sombre dans une mauvaise somnolence jusqu'au matin. "Ca, ce n'est pas le plus grave", dit Philomena. Mais il arrive souvent en ce moment des panes générales d'électricité à Calcutta. Alors les usines sont obligées de s'arrêter, les hommes sont au chômage et on n'a plus une roupie pour la journée.

Mais le plus souvent elle finit par remonter en s'infiltrant par les fissures du ciment. N'empêche. Quand une famille est parvenue à mettre au sec sa maison, au moins pour une nuit, elle appelle les voisins, on se penche vers l'intérieur. "Des privilèges..."

Philomena, en nous entraînant dans le dédale liquide du slum, répète toujours la même chose: "Moi, j'ai de la chance. Je suis privilégiée." C'est vrai. Ses privilèges sont évidents: une baraque de 6 mètres carrés, mais "en dur", un mari qui travaille (presque) régulièrement et, pour l'instant, un seul drame dans sa famille: une huitième petite fille morte à l'âge de six mois. Quand on a tout cela à Calcutta et que l'univers s'arrête aux portes du slum, on peut bien trouver des raisons de sourire. "Regardez partout ailleurs...", dit-elle.

On ne "marche" pas vraiment dans le bidonville. On évolue difficilement, enfoncée jusqu'aux genoux dans une eau putride qui charrie des ordures, des excréments et des rats crevés. Ces rigoles puantes qui se coupent à angle droit, ce sont les "rues" du slum, remplies de monde et d'enfants, de vaches et de rickshaw (cyclo-pousse) roulant avec de l'eau jusqu'aux moyeux en soulevant des gerbes de boue. Ces "rues", qui se relèvent sur les côtes comme les bordures d'un égoût, sont flanquées d'une infinité de petits commerces, d'artisans misérables, tous actifs mais réfugiés sur les seuils. Les portes des baraquas, qu'on ne franchit qu'en se courbant, sont toutes barrées de murettes de brique ou d'argile censées arrêter les ruissellements de la mousson: cette fois-ci, toutes sans exception ont été submergées et l'eau a dévalé jusqu'au plus profond des baraquas transformées en autant de bassins.

Alors? A perte de vue, dans cet interminable assoupissement, le même geste est mille fois répété. C'est celui des habitants sur leurs seuils, armés d'une boîte de conserve et écopant du matin au soir des centaines de litres d'eau. Dans chaque famille, on se relaie pour ce travail: père, mère, fils,

filles... Quelquefois, l'eau baisse un peu à l'intérieur.

Organisé, stratifié, structuré par les années, le slum possède des "quartiers" assez différents les uns des autres. Ici sont regroupés des lépreux qui fabriquent de petits ustensiles domestiques. Plus loin, les baraquas sont placés à de simples huttes à claire-voie. Sinistre monotonie... Un médecin d'une organisation charitable, qui "travaille" sur le slum vaccine les enfants. Il lève les bras. "Combien de victimes?" La question n'a pas de sens. Combien de bronchopneumonies? Combien de bronchites, de tuberculoses, de dysenteries, de choléras? Aujourd'hui, dans le slum, l'eau mélange tout, et les fontaines "potables" dégorgent un liquide douteux. Où commencent les victimes de l'inondation et où s'arrêtent celles de la misère et de la malnutrition? Officiellement, à Calcutta, on ne meurt ni de faim ni de la mousson. Mais de telle ou telle maladie. C'est plus rassurant à écrire...

Et puis, qui pourrait recenser les "victimes" à l'intérieur du slum? La police? Elle s'aventure rarement jusqu'ici même pour faire la chasse aux naxalites (extrémistes de tendance maoïste). Le mois dernier, dans cet entassement où la "solidarité des pauvres" cède parfois le pas à de furtives mais violentes bagarres, deux hommes ont été tués au couteau. On connaît les coupables. On se tait. Qui viendrait les chercher?

Oubliions-nous enfin de détail le plus important?

Ce labyrinthe immonde baignant depuis des semaines dans le même jus, c'est tout de même et très réellement l'un des plus "confortables" bidonvilles de Calcutta.

Pour les services gouvernementaux de lutte contre les taudis, il est désormais classé dans la catégorie "convenable" depuis qu'on y a fait "d'importants travaux d'amélioration".

Les rues principales ont été recouvertes d'un dallage de briques que l'on verrait s'il n'y avait pas 50 centimètres d'eau par-dessus. Quelques robinets, l'électricité et des latrines publiques ont été installés. Dans le quartier qu'habite Philomena Bergeen, il y a désormais une latrine pour cent quatre-vingt familles... C'est mieux. Comme il existe au moins deux mille slums analogues dans Calcutta (et autour), et que le programme d'amélioration des taudis est rigoureusement programmé en fonction des ressources, celui-ci ne doit théoriquement plus attendre d'autres aménagements avant... une soixantaine d'années. Lorsque ce sera à nouveau son tour...

Une conclusion mathématiquement s'impose: comparées aux inondations actuelles dans les États voisins du Bihar, de l'Assam ou du Bangladesh, non, la situation à Calcutta "n'a rien d'alarmant".

La baie James

Deux ans de pourparlers

Les négociations entre les Indiens, les Inuits et le gouvernement du Québec concernant les territoires de la baie James, dureront, semble-t-il, deux ou trois ans.

Les questions principales, les droits territoriaux, la participation des Indiens à une société conjointe de gestion des territoires avec les autorités provinciales et le

Six explosions à la United

Deux usines de la compagnie United Aircraft du Canada ont été le théâtre de six explosions différentes, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, selon la police.

Ces usines sont situées à Saint-Hubert et à Longueuil. On a retrouvé de petits engins rudimentaires à la base de six poteaux soutenant des fils électriques.

Un porte-parole de la police a ajouté que personne n'avait été blessé lors de ces explosions, mais quatre poteaux ont été coupés en deux par les déflagrations, et deux sont en très mauvais état. Tous ces poteaux étaient à environ 200 pieds à l'intérieur de la propriété de la compagnie.

On a retrouvé des batteries et des appareils de minuterie; cependant la police ne saurait dire comment ces bombes ont été construites ni leur puissance exacte.

Environ 2.300 ouvriers de ces deux usines United Aircraft sont en grève depuis le 9 janvier de réclamation des hausses de salaire pour compenser la hausse du coût de la vie.

Mme Meunier-Aubé interrompt son jeûne

Madame Jacqueline Meunier-Aubé a dû interrompre mercredi le jeûne qu'elle avait commencé le 15 août pour protester contre la Loi sur la langue officielle. Après six jours d'abstinence, elle a dû reconnaître que son état de santé ne pouvait tolérer plus longtemps cette grève de la faim. Ses trois enfants et un médecin appelé à son chevet lui ont en effet recommandé de mettre un terme à ce jeûne qui aurait pu compromettre gravement sa santé.

Âgée de 48 ans, mesurant cinq pieds, un pouce et demi et pesant 110 livres, Mme Meunier-Aubé s'était signalée à l'attention publique en s'engageant le mois dernier, avec huit de ses compagnes, aux fauteuils

réglement financier, ne sont encore qu'au stade des discussions en sous-comités.

Par ailleurs, les droits de chasse et de pêche des Indiens et des Inuits auraient fait l'objet d'une entente préliminaire. La question des cimetières menacés d'inondation par la construction des barrages, serait elle aussi sur le point d'être résolue. Les familles identifieraient les sites funéraires menacés et le gouvernement se chargerait selon la décision des familles impliquées, de déplacer les sépultures en d'autres lieux ou d'ériger des monuments identifiant les cimetières une fois les réservoirs créés.

Les délibérations les plus importantes porteront sur la mise en place d'un gouvernement local indien et inuit qui contrôlerait l'ensemble des territoires. Les deux groupes ethniques à cet égard devront en venir à une formule de compromis.

Les Indiens parleraient surtout en termes de réserves tandis que les Inuits, à cause d'une évolution sociale bien différente de celle des Indiens, proposeraient des formules de gouvernement du type provincial ou municipal.

Mardi à la Macaza, lors de la journée de délivrance, prélude à l'assemblée annuelle des Indiens du Québec, le chef Cri Billy Diamond a déclaré que dans l'affaire de la baie James, "il ne pouvait y avoir de négociations sans concessions de part et d'autre". "Je partage cette conviction", a déclaré M. John Ciaccia le député de Mont-Royal à l'Assemblée nationale, chargé par M. Robert Bourassa des négociations de la baie James avec les Indiens et les Inuits. Bien qu'il regrette les délais encourus à mettre en branle les négociations, M. Ciaccia s'est dit satisfait du déroulement actuel des délibérations.

du salon rouge de l'Assemblée nationale où se poursuivait le débat sur le projet de loi 22.

Estimant par la suite qu'elle ne pourrait vivre dans une société qui acceptait cette loi, refusant d'autre part les autres modes d'action politique que son groupe lui proposait, Mme Meunier-Aubé avait décidé dans la journée du 14 août de s'installer chez une amie, à Ville La-Salle, et de refuser toute nourriture solide jusqu'à ce que cette loi soit retirée.

Sérieusement affaiblie mercredi après une semaine de jeûne, elle se portait déjà mieux hier, a déclaré sa compagne Mme Lucille Roy-Sutton.

L'Eglise unie dit "oui" au projet de fusion

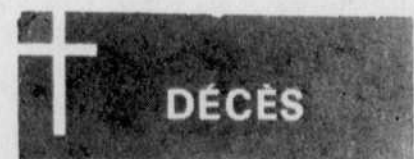
GUELPH (d'après la CP) — L'Eglise unie du Canada a donné son accord hier à l'idée de fusion avec l'Eglise anglicane du Canada.

Un vote, pris au 26e conseil général de l'Eglise unie, a approuvé massivement le principe de l'union et l'assemblée a invité l'Eglise anglicane à soumettre d'ici au 30 novembre toute révision qu'elle souhaiterait apporter au plan d'union actuellement à l'étude.

La fusion des deux Eglises est en négociation depuis 1943. Les Disciples du Christ y participent également.

Le conseil a estimé que la formulation définitive du projet serait soumise aux conseils dirigeants des trois Eglises impliquées des 1975, plébiscites et votes par les corps constitués devant se dérouler l'année suivante. L'aboutissement du processus serait, en 1977, l'approbation des congrégations.

Le vote a été effectué après une longue session où les délégations ont été avisées que tout le plan serait remis en question au cas où l'une des trois Eglises décidait de ne pas suivre le mouvement que, pour sa part, l'Eglise unie estime dans "la bonne direction".



MARIEN J. Gervais, à Longueuil le 21 août 1974, est décédé. J. Gervais Marien, ex-inspecteur régional d'écoles et ex-directeur de la Philharmonie de St-Jean d'Iberville, époux de feu Evelyn Brault, père de René (époux de Francoise Carrière), Paule, Lucille (épouse de Jean-Paul Bruneau). Les funérailles auront lieu samedi le 24 août. Le convoi funéraire partira de la Résidence Funéraire E. Darche & Fils 86 rue St-Charles ouest à 9 heures 45, pour se rendre à l'Eglise St-Antoine ou le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière de St-Jean d'Iberville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Stationnement et entrée rue Ste-Elizabeth.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 RD. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 rue DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tel.: 277-2135

Un rapport sur la violence au hockey blâme la LNH

TORONTO (PC) — Le hockey est bien malade et la faute en est aux professionnels, à la Ligue nationale de hockey, aux entraîneurs, aux partisans et aux parents. Tel est le jugement que vient de porter un avocat de Toronto, qui avait été chargé le printemps dernier, de faire enquête sur la violence dans le hockey amateur, en Ontario.

Me William McMurtry, après avoir tenu des audiences publiques pendant six jours et avoir entendu les témoignages d'une cinquantaine de personnes, a rendu son rapport public mercredi. L'une des principales recommandations contenues dans ce document vise à l'imposition d'une punition de match aux participants à une bagarre sur la glace et des peines plus sévères aux initiateurs de ces bagarres.

Cette proposition a eu l'heur de plaire au premier ministre de l'Ontario, Me William Davis, qui a recommandé hier que tout joueur de hockey amateur impliqué dans une bagarre soit exclu pour toute la partie.

Tout en reconnaissant ignorer si le gouvernement pouvait donner force loi à

cette proposition, M. Davis se dit confiant de voir les responsables du hockey amateur dans cette province, appliquer cette recommandation au cours de la prochaine saison.

Cette enquête avait été ordonnée à la suite du retrait des Blues de Bramalea des séries finales de la Ligue junior B de l'Ontario, dont le premier match avait été ponctué de violentes batailles.

Dans son rapport, Me McMurtry recommande que les batailles sur la glace ainsi que le dardage délibéré d'un adversaire soient punissables d'expulsion pour la partie.

"De telles tactiques, dit-il, n'ont pas leur place dans le sport".

Dans son rapport, il s'en prend à la Ligue nationale de hockey qui met l'accent sur la victoire à tout prix et par tous les moyens et qui encourage la violence pour atteindre ce but et vendre ainsi le hockey aux Etats-Unis "où on comprend mieux une bagarre que les finesses du hockey".

Ces accusations ont amené les représentants du hockey professionnel à riposter et à accuser Me McMurtry de porter

des jugements qui ne reposent aucune-ment sur la réalité.

Le président de la LNH, Clarence Campbell, a tout simplement affirmé que le rapport du commissaire nommé par le gouvernement de l'Ontario était un produit de son imagination.

"Une grande partie de ce rapport, dit-il est le produit de l'évaluation personnelle de Me McMurtry sur une situation qu'il n'a ni la compétence ni le mandat d'évaluer.

De son côté, Bill Glover, gérant général de la Ligue de hockey du Toronto métropolitain, a déclaré qu'il n'avait pas été invité à comparaître devant le commissaire et à lui exposer ses vues.

A ce propos, il ajoute que la Ligue qu'il dirige n'impose pas seulement une punition de match à un joueur qui engage une bataille, mais que le joueur impliqué est banni du jeu pour deux joutes.

Alan Eagleson, président de l'Association des joueurs de la LNH et membre de la même étude légale que le commissaire McMurtry, a déclaré que la situation "n'est pas aussi mauvaise que Bill la décrit".

Au cours de son enquête le commissaire McMurtry a entendu les témoignages de 50 témoins et son rapport a déclaré que le gouvernement entend ajouter \$60,000 aux \$30,000 qu'il fournit déjà pour la tenue de cliniques de formation des arbitres et des entraîneurs du hockey amateur.

Quant au premier ministre Davis, il a dit qu'il ne voit pas pourquoi les dirigeants du hockey amateur de l'Ontario n'appliqueraient pas la recommandation visant à exclure du jeu pour la partie un joueur impliqué dans une bagarre.

En imposant une telle discipline dans le hockey, a-t-il dit, nous ferions comprendre à des centaines de milliers de jeunes la valeur de la discipline en général.

Le premier ministre a dit qu'il ne pouvait vraiment affirmer d'une façon catégorique que la LNH favorise la violence au jeu, mais il a constaté que le hockey est devenu un sport plus violent et plus rude au cours des dernières années.

L'une des principales recommandations du rapport McMurtry consiste en la

création d'un Conseil du hockey en Ontario qui verrait à définir et à préciser les buts et objectifs du hockey amateur.

"Depuis trop d'années, lit-on dans le rapport, on prend pour acquis que le hockey amateur constitue une jardinière du hockey professionnel", alors que moins de un pour cent des jeunes qui jouent dans le hockey organisé deviendront des professionnels.

A ce propos, le président de l'Association canadienne du hockey amateur Jack Devine, de Belleville, est d'accord avec la recommandation qui demande un appui financier du gouvernement en vue de former des arbitres et des entraîneurs. Par contre, il ne voit pas pourquoi l'on créerait un Conseil du hockey en Ontario, étant donné que cette structure risquerait de faire éclater la CAHA dont il est le président.

Par ailleurs, Cliff Phillips, président de l'Association du hockey en Ontario, a dit qu'il n'est pas convaincu que l'imposition d'une punition de match pour la participation à une bagarre constituerait la meilleure solution. Une punition de match, dit-il est beaucoup plus grave au début

d'une partie qu'à la fin de la dernière période. Il admet cependant qu'une telle punition, si elle survient à la fin d'une partie, pourrait se poursuivre au début du match suivant.

En résumé, voici les principales recommandations du rapport McMurtry:

- L'établissement d'un Conseil supérieur du hockey en Ontario en vue de définir les buts et les objectifs du hockey amateur;
- La multiplication des cliniques pour la formation des entraîneurs et éventuellement l'obligation pour ces derniers de détenir un certificat d'entraîneur;
- La création d'une structure du hockey amateur en relation avec la philosophie et les objectifs du hockey amateur;
- L'adoption de règlements rendant les entraîneurs responsables de la conduite des joueurs;
- La diffusion d'un programme d'éducation des partisans et des parents en vue de leur faire comprendre la philosophie de ce dernier.

L'enlèvement tourne à la tragédie: le ravisseur étrangle la fillette

EINDHOVEN, Hollande (AP) — Le premier enlèvement pour rançon des années criminelles hollandaises a pris fin par une tragédie: Caroline Pessers, âgée de cinq ans, fille d'un directeur de fabrication de cigares, qui avait été enlevée mardi, a été étranglée par son ravisseur.

Un jeune ouvrier métallurgiste, âgé de 19 ans, Van L., a été arrêté jeudi matin et, après interrogatoire, a avoué avoir tué l'enfant dans "un moment de panique".

Selon un porte-parole de la police, l'enlèvement avait uniquement un mobile financier et la fillette n'a pas subi de violence.

Le ravisseur avait réclamé 100,000 florins (\$40,000) pour la libération de Caroline. Il avait d'abord demandé 50,000 florins, mais avait doublé la somme en apprenant, par la télévision, que les Pessers étaient une famille aisée.

De ces demandes, la police avait déduit

que le ravisseur avait choisi sa victime au hasard dans l'élégant quartier résidentiel où vit l'industriel et sa famille. Elle devait rapidement établir l'identité du suspect numéro un, mais la presse n'en sut rien de façon à ne pas mettre en danger la vie de la fillette, a dit le porte-parole.

Des voisins avaient vu une Fiat 600 bleue inconnue croiser dans les parages. Plus tard, on avait vu la même voiture quitter le quartier à toute vitesse, après qu'un des témoins eut entendu un enfant crier.

Le ravisseur, qui a agi seul, avait d'abord téléphoné, mardi, à trois reprises à la police. Mercredi matin, il avait téléphoné chez les Pessers et demandé à parler personnellement au père de l'enfant. Mais le temps que M. Pessers arrive au téléphone, l'inconnu avait déjà raccroché et il ne rappela pas.

Cependant un certain nombre d'indices avaient mis la police sur la piste du jeune Van L., bien qu'il n'ait encore eu jamais affaire à la justice.

Douze brigades de police munies de chiens avaient opéré des recherches dans les vastes landes entourant Eindhoven, mais en vain. Quant à M. Pessers, il avait préparé la rançon en billets de banque.

Mercredi soir, les recherches avaient été interrompues, en attendant l'arrestation du ravisseur. La police n'avait alors aucune raison de penser que Caroline était morte.

Le prix du porc tend à remonter Les récoltes accusent un retard de croissance

OTTAWA (PC) — Le prix de détail du porc a diminué de 22 pour cent au regard du niveau maximum atteint en septembre dernier, mais au cours des dernières semaines il a eu tendance à monter en raison de facteurs saisonniers.

C'est ce que conclut un rapport sur le prix du porc, publié hier par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Le rapport note par ailleurs que le niveau du prix du porc est déterminé dans le cadre du marché nord-américain dans son ensemble, de telle sorte que les échanges commerciaux entre le Canada et les Etats-Unis provoquent des mouvements similaires de prix dans les deux pays.

En 1973, la production de porc a baissé de trois pour cent au Canada et de 8,5 pour cent aux Etats-Unis. La demande est toutefois demeurée ferme et, allée à la hausse des prix du bœuf et de la volaille, a contribué à l'augmentation du prix du porc.

Par contre, la production et les approvisionnements de porc se sont accrus au Canada et aux Etats-Unis en 1974, ce qui a eu pour conséquence de faire baisser le prix du porc au détail au cours des deux premiers trimestres.

Le mouvement à la hausse enregistré au cours des dernières semaines est attribuable en grande partie à des facteurs saisonniers, et il semble que les approvisionnements au Canada et aux Etats-Unis seront suffisants pour garder les prix au-dessous du niveau du début de l'année pour le restant de 1974.

OTTAWA (PC) — Les pluies récentes ont amélioré la situation des récoltes dans les Prairies, mais la chaleur et la sécheresse, dans les Maritimes, le Québec et certaines régions de l'Ontario, ont retardé la croissance et le développement des moissons.

En Colombie-Britannique, la température saisonnière a favorisé la croissance, mais dans cette province comme ailleurs dans les Prairies, les récoltes accusent un retard de deux semaines.

Dans les Maritimes, la température chaude et sèche qui y prévaut a ralenti la croissance particulièrement celle des bleuets. Dans l'Île-du-Prince-Edouard, le rendement de la récolte de pommes de terre est normal tandis que la récolte des pommes progresse favorablement.

Dans la plupart des régions, les cultures dont les semences furent hâtives, les rendements sont bons, mais le manque d'humidité a défavorisé les cultures dont les semences furent tardives.

En Ontario, la saison des foins est terminée et le rendement des céréales est bon. Le rendement des pommes de terre est faible tandis que la chaleur a favorisé les plantations de tabac. Mais la qualité du tabac à cigare sera inférieure à la moyenne à cause des fortes pluies en juin et juillet.

En Ontario, les conditions atmosphériques ont été variables au cours des dernières semaines. Dans les comtés d'Essex, de Lanark et de Kent, les dernières pluies ont eu raison de la sécheresse tandis que

dans le centre et l'ouest de la province, une plus forte précipitation serait souhaitable. Le blé d'hiver a fourni un bon rendement tandis que la récolte du tabac bat son plein. Les haricots ont eu de la difficulté et le rendement sera inférieur à celui de l'année dernière.

Les pluies récentes qui sont tombées sur les Prairies ont amélioré les perspectives de la récolte d'automne. Mais la plupart des récoltes accusent un retard de deux semaines et il faudrait encore trois bonnes semaines de chaleur et exemptes de gelées pour obtenir une bonne récolte. Mais on signale déjà des gelées dans le nord-est de l'Alberta.

En Colombie-Britannique, les perspectives sont meilleures mais les récoltes sont aussi en retard. Les céréales et les fourrages vont fournir un rendement moyen tandis qu'une bonne récolte d'apricots est prévue dans la région d'Okanagan.

Le rendement des légumes est bon tandis qu'une bonne récolte de framboises vient d'être complétée sur la côte. Après un lent départ, la récolte du maïs s'améliore. Mais la récolte des bleuets et celle des petits pois seront inférieures à la normale.

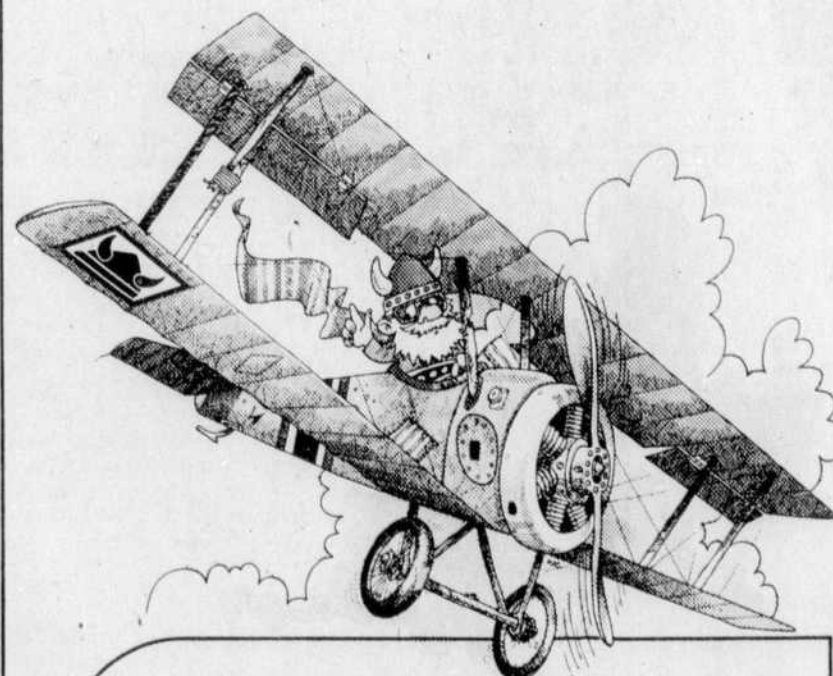
Le conflit de l'institut maritime s'est envenimé

Plusieurs membres du conseil d'administration de l'Institut de Marine du Québec, dont l'enseignement est dispensé sous l'autorité du Cégep François-Xavier Garneau, de Québec, ont remis leur démission en guise de protestation contre la décision du premier ministre Bourassa de localiser l'enseignement maritime à Rimouski.

C'est le jeudi 15 août que le premier ministre annonçait que cet enseignement serait maintenant dispensé par le Cégep de Rimouski alors que depuis juillet 1971, cet enseignement était dispensé à Québec.

C'est à la suite de cette décision du premier ministre qui aurait été prise sans consultation préalable avec les autorités du Cégep Saint-François-Xavier et devant le mépris que manifeste le premier ministre envers les membres de l'administration et du personnel de l'Institut de marine, que MM. André Barnard, président du Conseil d'administration, Maurice Ruest, directeur général, Jean-Paul Turcotte, directeur de l'enseignement maritime, Donald Carter, directeur-adjoint, Miville Gagné, responsable de l'enseignement maritime aux adultes, ont annoncé leur démission.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER



VENEZ VISITER NOTRE GRANDE VENTE D'ÉCOULEMENT DE 15-ième ANNIVERSAIRE!

Rabais de 10% à 30% sur meubles importés du Danemark



Etagère murale Veggen de bois de teak à \$795.

Venez visiter notre grande vente d'écoulement de 15-ième anniversaire et constatez les réductions très substantielles sur nos importations danoises. Voici l'occasion unique de faire des économies, tout en profitant du beau choix de pièces de qualité façonnées de teck, de bois de rose, de pin, de chêne ainsi que de meubles peints. Cette grande vente bat son plein dès maintenant à nos trois succursales, au centre d'achats Fairview, à la Place Ville-Marie et à notre salle de montre de la Côte de Liesse.

Pour cette vente spéciale seulement: Toute vente est finale. Pas d'entreposage. Livraison, minimum 8 jours. Les quantités limitées de tout article sujettes à vente antérieure.

LA MAISON DANOISE
THE DANISH HOUSE
9501 CÔTE DE LIESSE, DORVAL 631 3591
CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW, POINTE CLAIRE 697 1899
1 PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL 861 3734

SPECIAL D'ANNIVERSAIRE
Soyez gagnant de 2 billets pour la Scandinavie via les lignes aériennes scandinaves et envoyez-vous avec 14 autres pour 17 jours inoubliables. Il y aura en plus qu'à inscrire vos noms et adresse, et déposer dans la boîte installée à cette fin à chacun de nos trois magasins. Aucun achat n'est requis.

Qui remplacera le Starfighter?

Une bataille atlantique dont l'enjeu est de 400 avions

PARIS (AFP) — Le renouvellement du parc aérien militaire de quatre pays de l'OTAN (Belgique, Pays-Bas, Danemark, Norvège) suscite une âpre compétition entre les États-Unis et l'Europe. De son issue dépendra à bien des égards l'avenir de l'industrie aéronautique française.

Il s'agit en effet, dans un premier temps, pour ces quatre pays — qui ont constitué un groupe de travail quadripartite — de remplacer quatre cents avions, principalement des F-104 Starfighter, construits aux États-Unis et dont les performances sont maintenant jugées dépassées. Ce marché potentiel de quelque quarante milliards de francs soulève bien évidemment une âpre rivalité entre les industriels, des deux côtés de l'Atlantique, capables de fabriquer les avions réclamés par les États-majors de ces pays.

Une demi-douzaine d'appareils différents — pas moins — sont dans la course: trois Américains (General Dynamics YF-16, Lockheed F-204 Lancer et Northrop Cobra YF-17), un franco-britannique, le Jaguar, un français le Dassault-Breguet Mirage F1/M-53, et un suédois, le Saab-Scania Eurofighter (dérivé du Viggen de l'armée de l'air suédoise).

Pour nombre d'experts, c'est finalement entre le Mirage F1/M-53 et le Northrop Cobra que devrait se dérouler

l'affrontement principal. Quant à l'offre suédoise, il est difficile de la croire réalisable du fait que ce pays est hors des frontières de la CEE et de l'OTAN.

Le Mirage F-1, dans la présente compétition à un premier atout. Il est déjà en service dans deux escadrons de l'armée de l'air française. Il a par rapport à son aîné, le Mirage 3, des performances plus brillantes. Il peut décoller plus court, son rayon d'action est plus grand et sa vitesse supérieure à Mach 2.

Le Northrop YF-17 américain, a contre lui d'être encore à l'état de prototype et de ne pas avoir encore été choisi par l'armée de l'air US. Mais il a pour lui d'être bi-réacteur alors que le Mirage F-1 est monoréacteur. La tendance est actuellement de faire plutôt confiance aux bi-réacteurs.

Mais il ne s'agit pas uniquement de problèmes techniques consistant à comparer les caractéristiques des appareils appelés à remplacer les F-104 Starfighter. Il faut aussi tenir compte des compensations industrielles qui peuvent être offertes aux pays acheteurs de tel ou tel matériel produit par la France ou par les États-Unis. Et ces compensations jouent un rôle considérable à un moment où les industries aéronautiques sont aux prises avec des difficultés qui ne sont pas toutes dues à la

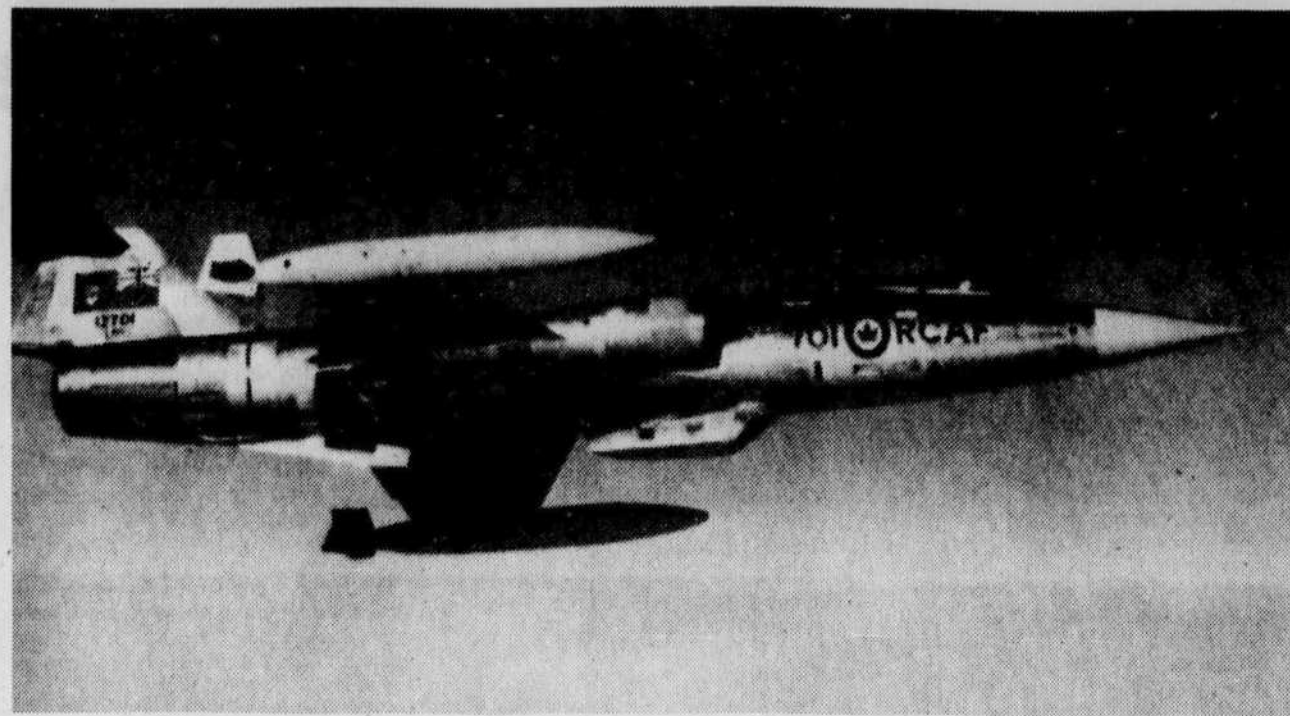
hausse du coût de l'énergie.

Le gouvernement belge prendra une décision à la fin du mois de septembre sur l'achat des remplaçants de ses 116 F-104. Cette décision sera déterminée par le rapport que le groupe de travail quadripartite remettra prochainement aux gouvernements intéressés. Commencés en mai dernier, les travaux de ce groupe sont presque terminés. A Bruxelles, les candidatures les plus sérieuses se limitent pratiquement à trois appareils: le Mirage F-1/M-53 français de Dassault et les YF-16 et YF-17 américains. Il semble actuellement que les compensations économiques offertes par Dassault et le gouvernement français soient largement supérieures à celles des Américains. Les Français proposent des compensations de l'ordre de 70% de la valeur du contrat total. En outre, pour toute la production des cellules du F1/M-53, tant pour la France que pour l'exportation, la Belgique et la Hollande participeraient pour 50%.

Aux Pays-Bas, il semble selon certaines indications recueillies de source bien informée, que le gouvernement serait intéressé par le bi-réacteur américain Northrop YF-17. La firme américaine aurait fait valoir qu'une décision de la Haye favorable aux États-Unis assurerait le fonctionnement à plein rendement pendant plusieurs années des usines Fokker près d'Amsterdam. A la lumière du rapport quadripartite établi par le groupe de spécialistes, le ministre de la Défense néerlandais M. Hans Vredelink déciderait de l'opportunité de se rendre aux États-Unis. Certains observateurs de La Haye voient dans l'éventualité de ce voyage une indication de plus que c'est vers une solution américaine du remplacement de leurs Starfighters que semblent s'orienter les Pays-Bas.

Le ministre danois de la Défense, M. Erling Broendum a déclaré à Copenhague qu'il ne pensait pas qu'une décision d'achat de 54 avions pour l'armée de l'air danoise serait prise au cours de l'automne. Les nouveaux appareils ne devraient être mis en service au Danemark qu'en 1980 en application d'un accord conclu en 1972 entre les grands partis politiques sur les problèmes de la défense. M. Broendum a ajouté que les négociations entre les quatre pays de l'OTAN étaient encore dans une "phase d'éclaircissement".

En Norvège, on reconnaît que les quatre gouvernements ont des vues différentes sur l'avion qui devrait remplacer les F-104. De toute façon, les Norvégiens font valoir qu'ils ne sont pas tellement pressés et que leurs F-104 peuvent être employés pendant quelques années encore. Pourqu'il, soulignent-ils, devrions-nous prendre rapidement une décision à propos de ces avions uniquement pour aider d'autres pays.



Le Starfighter F-104, aux performances aujourd'hui jugées périmées. Qui, de Mirage ou du Cobra, le remplacera?

Caracas finira sur un rapport "objectif et sans controverses"

CARACAS (AFP) — Le document final de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer qui se tient à Caracas et doit se terminer dans une semaine, sera un "rapport objectif et sans controverses" des travaux des 150 délégués réunis depuis le 20 juin, a déclaré mercredi le président de la conférence, M. Shirley Amerasinghe, du Sri Lanka.

En fait il s'agit là d'un constat d'échec. En deux mois, les délégués n'ont pas réussi à établir un document final qu'un bilan des désaccords, et ils sont nombreux. Les grands sujets débattus, en particulier la création d'une zone économique de 200 milles, l'exploitation des fonds marins ou le libre passage dans les détroits, ont seulement permis de constater à quel point la communauté internationale se livre à une sorte de "lutte des classes" entre nations industrialisées et pays en voie de développement.

D'un côté se rassemblent des nations soucieuses de préserver leurs droits acquis en matière de navigation et d'exploitation des ressources océaniques, de l'autre une centaine de pays riverains ou sans littoral qui, ayant adhéré aux thèses du tiers-monde, voudraient des droits exclusifs sur les ressources des mers qui les baignent ou dont ils sont proches.

L'établissement d'une zone économique de 200 milles est certes acceptée par une centaine de délégations, mais, selon M. Amerasinghe, ils en ont une conception tellement différente qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord.

Par ailleurs, la tension qui se manifeste dans les rapports gréco-turcs depuis le début de la crise cyprienne n'a pas manqué d'avoir des échos à la conférence.

La Turquie estime, en effet, que l'extension des eaux territoriales à douze milles marins et la création d'une zone économique exclusive de 200 milles transformeraient la mer Egée en une "mer grecque" et compromettraient ainsi son économie et sa défense nationale, selon une source proche de la délégation turque.

Selon cette même source, le statut quo actuel en mer Méditerranée doit être respecté. La mer Méditerranée et en particulier la mer Egée, où la Grèce possède plus de trois mille îles, font valoir les milieux turcs proches de la conférence, sont trop peu étendues pour que les concepts de mer territoriale et de zone économique exclusive leur soient appliqués.

Cette prise de position turque est diamétralement opposée, notent les observateurs, au point de vue défendu par la Grèce dans un projet qu'elle a soumis récemment à la conférence. Athènes avait alors soutenu que les îles, qui font partie intégrante d'un Etat côtier et qui forment un archipel, doivent bénéficier des avantages d'une mer territoriale de douze milles prolongée par une zone économique exclusive de 200 milles.

Pour ce qui est de la question de l'exploitation des fonds marins internationaux, le désaccord est complet.

Trois projets ont été soumis à la conférence: l'un par les États-Unis, qui préconisent une formule inspirée du principe de la libre entreprise soumis à un régime de licences, l'autre par huit pays européens et le Japon demandant la création d'un organe de coordination et de répartition entre les États et les entreprises que ceux-ci cautionneraient, et un troisième présenté par le "groupe des 77", représentant le tiers monde, qui exige la création d'une autorité souveraine internationale gardienne du patrimoine de l'humanité.

Un groupe de négociation de 50 membres avait été créé pour rapprocher les thèses en présence, mais 12 heures après sa création cette commission a vu ses pouvoirs réduits et son rôle ramené à celui d'un groupe d'information qui ne pourra prendre aucune décision. Plusieurs pays avaient en effet contesté la représentativité de cette commission.

Quant à la prochaine session de la conférence, elle pourrait se tenir soit à Vienne soit à Genève et, au plus tard, durant l'été 1975. La signature de la nouvelle convention sur le droit maritime devra cependant avoir lieu à Caracas.

Alors qu'il ne reste plus que sept jours à la conférence de Caracas pour terminer ses travaux, sans espoir de parvenir au moindre accord sur la moindre question, les délégations se préoccupent déjà d'organiser la prochaine session, en affirmant qu'elle devra être la dernière et rédiger enfin le nouveau droit de la mer.

Près de trois heures ont été consacrées mercredi à un débat sur ce sujet. La plupart des délégués ont souhaité que leur prochaine rencontre soit limitée à six ou sept semaines, qu'elle ait lieu au début du printemps et, sinon, pendant l'été 1975.

L'Algérie, le Canada, la Colombie, les États-Unis et la Turquie ont proposé à la conférence que la signature de la nouvelle convention sur le droit de la mer ait lieu dans la capitale vénézuélienne "afin de rendre hommage à l'Amérique latine pour le rôle qu'elle a joué dans l'élaboration des concepts dont s'inspireront les créateurs du nouveau droit maritime".

Lisbonne: divergences entre les militaires?

LISBONNE (AFP) — Depuis quelques jours, la presse portugaise s'est emue d'une intense activité politique constatée au sein du mouvement des forces armées, pouvant donner à penser que des divergences se seraient fait jour entre le mouvement et la junte de salut national et au sein du mouvement lui-même. Le Diário de Lisboa annonçait sous un gros titre, et sans citer de sources, que le mouvement des forces armées, réuni en plenum, avait réaffirmé son soutien au général de Spínola. L'ensemble de la presse croyait pouvoir annoncer qu'un nouveau plenum était convoqué pour hier. Ces nouvelles ont fait l'objet d'un démenti officiel, et dans les milieux proches du mouvement des forces armées, selon le quotidien du soir A Capital, on déclare que toutes ces rumeurs doivent être attribuées à des "manoeuvres de la réaction". Toutefois, la presse se fait l'écho de multiples contacts pris mardi et mercredi

entre des membres de la commission de coordination du mouvement des forces armées et leurs camarades membres du gouvernement ainsi qu'avec des dirigeants des partis membres de la coalition gouvernementale.

La plupart des journaux révèlent également une réunion que le général Costa Gomes, chef d'état-major général des forces armées aurait eu avec divers conseillers d'Etat et des militaires membres du gouvernement. Ils relèvent aussi la visite que le chef d'état-major général a faite mercredi à Porto au quartier général de la première région militaire, où il a conféré avec les officiers d'état-major et les commandants des diverses unités de cette région.

Pour sa part, le général de Spínola poursuit sa cure thermique à Bucaco, dans le nord du pays, tout en se maintenant en contact permanent avec Lisbonne.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-011621-743
Dame Margaret Rose Burnett, résidente et domiciliée à Ayer's Cliff, Province de Québec.

contre-
Demanderesse

Raymond C. Williams, résident et domicilié au 1961 Take Avenue, Scotch Plains, dans l'Etat du New Jersey, un des États Unis d'Amérique.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur, Raymond C. Williams, pour qui une copie du Brief d'Assignation et de la Déclaration a été déposée au greffe de la Cour, est par le présent avis pris de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 août 1974.

W. Lefebvre, Protonotaire.

Mes Shrir, Polak & Cooperstone,
1010 Ste-Catherine Ouest,
Suite 620,
Montréal, Québec H3B 1G9
Procureurs de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-011013-743

SAMUEL CHODOS, gentillhomme, de la ville de Outremont, district de Montréal en cela résidant au 750 McEichan,

demandeur

contre-
DÉFENDEUR

ERIC BOADLY, gentillhomme, d'adresse inconnue, demeurant à l'adresse connue dans la ville de St-Hubert, district de Montréal, au 742 rue Arthur, maintenant renommée sous le nom civique 3465 rue Richelieu,

défendeur

Le REGISTRAR OF THE REGISTRATION DIVISION OF CHAMBLY, 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, P.Q.

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ERIC BOADLY à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 août 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Harvey E. Shaffer
686 rue Sherbrooke O.
Suite 1008
Montréal 111, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-024601-747

LA COMMISSION SCOLAIRE CHOMÉDEY DE LAVAIL, corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 1005 boul. Pie X, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal.

contre-
demanderesse

MATTED TOMMASONE, résident autrefois au 5242 rue Walkley, app. 2, Montréal, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

Le REGISTRAR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAIL.

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à MATTED TOMMASONE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 août 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER - adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Couffé
3 Place Laval, Suite 500,
Chomedey, Laval, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PRENEZ AVIS que JEAN-PIERRE GUAY, Boueur R.R. No. 1 Cte St-Jean, Province de Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec St-Jean et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles de cette localité pour le transport de rebus industriels pour le public en général.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

GAETAN CHAMPAGNE
Procureur (du) requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-024602-745

LA COMMISSION SCOLAIRE CHOMÉDEY DE LAVAIL, corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 1005 boul. Pie X, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal.

contre-
demanderesse

FIDELLO BARTOLOTTI, autrefois résident et domicilié au 4200 rue Barclay, app. 7, Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

Le REGISTRAR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAIL.

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à FIDELLO BARTOLOTTI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 août 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-adjoint

Mes Dagenais, Lalonde & Couffé,
3 Place Laval, Suite 500,
Chomedey, Laval, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-12-043611-748

DAME FRANCINE TALBOT, épouse judiciairement séparée de corps de Jean-Marc Desjardins, résident et domiciliée en la Cité de Beloeil, district de Montréal.

VS
JEAN-MARC DESJARDINS, vendeur présentement de lieux inconnus.

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime Jean-Marc Desjardins est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, en chambre 2.13, au Palais de Justice de Montréal, 10 rue Craig, Montréal, dist. de Montréal, le 3ème jour d'Octobre 1974 à 10:00 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.

UNE copie de ladite Requête, Affidavit et Avis a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

Montréal, ce 19 août 1974

Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire, adjoint, C.S.M.

Me JACQUES OUELLET
1 av. d'Arago
Candiac, P.Q.
Procureur de la requérante

AVIS par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances présentes et futures, de René Porrier Ltee, ayant sa principale place d'affaires à St-Félix de Valois, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 4 février 1974, a été enregistré à Joliette, le 11 février 1974, sous le numéro 170993.

AVIS LEGAL

Le 13ème août, 1974.

PROCEUREURS POUR REQUERANT

GARONCE, GARONCE, COSTIN & STERN

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-025966-743

GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORP. OF CANADA LIMITED, corps politique et incorporé, dimittent volontairement en vertu des lois du Canada, ayant son siège social en la Ville de Toronto, Province d'Ontario et sa principale place d'affaires pour la province de Québec au 4850 Boul. Métropolitain, en les Cité et District de Montréal.

DEMANDERESSE

ROBERT CANSE, autrefois résident et domicilié en la Cité de Brossard, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

et-
DÉFENDEUR

MARCEL MALTAIS, résident et domicilié en la Cité et District de Montréal.

DEFENDEURS.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ROBERT CANSE par les présentes est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref de saisie ayant jugement procès-verbal, affidavit et déclaration a été déposée au greffe de la Cour de Montréal à son intention.

Montréal, ce 19 août 1974

CLAUDE DUFOUR,
greffier-adjoint C.P.M.

Mes DESJARDINS DUCHARME & ASS.,
635 ouest boul. Dorchester
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-14-002717-742

MARIE MARCHE CANTIN, demeurant et domiciliée en les Cité et District de Montréal

Requérante

VS
MICHEL BEAULIEU, de lieux inconnus

INTIME

CLAUDE DESROSIERS, demeurant et domicilié en les Cité et District de Montréal.

et
PAROISSE ST-EDOUARD, situé en les Cité et District de Montréal.

Le PROTECTOR DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL

et
Le PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

mis-en-cause

AVIS A: MICHEL BEAULIEU, intime

PRENEZ AVIS, qu'une Requête pour rectification d'un Acte de l'Etat Civil (arts 864, 97 C.P.C. et art 75 C.C.) sera présentée pour adjudication sur soude devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, en chambre 2.13, au Palais de Justice de Montréal, 10 rue Craig, Montréal, dist. de Montréal, le 3ème jour d'Octobre 1974 à 10:00 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.

UNE copie de ladite Requête, Affidavit et Avis a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

Montréal, ce 21 août 1974.

Jacques Perron
A.P.A. C.S.M.

Me LUC GÉOFFROY,
440 est rue Sherbrooke
suite 1201
Montréal, P.Q.
Procureur de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-025997-743

LA COMMISSION SCOLAIRE CHOMÉDEY DE LAVAIL, corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 1005 boul. Pie X, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal.

contre-
demanderesse

ROKO STEPOVIC, autrefois résident et domicilié au 7355 1^{re} Acadie, app. 110, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

Le REGISTRAR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAIL.

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ROKO STEPOVIC à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 août 1974

Mes Dagenais, Lalonde & Couffé,
3 Place Laval, Suite 500,
Chomedey, Laval, Qué.
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-012377-743

LES ÉDITIONS DE SAKÉ, S.A., société anonyme ayant son principal bureau au numéro 25 de l'avenue Marchand-de-Saxe, à Lyon, France,

contre-
demanderesse

LES ÉDITIONS DE LION, société ayant sa principale place d'affaires au numéro 26 de la rue Vandôme, à Lyon, France.

VS
DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse DISTRIBUTION METRO INC., par les présentes est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 19 août 1974

Me WILFRID LEFEBVRE
Prot.-adjoint C.S.M.

Objectifs novembre Les démocrates sont divisés

WASHINGTON (AP) — Alors que le Parti républicain vient de se donner une nouvelle virginité avec l'accession de M. Gerald Ford à la présidence et la désignation de M. Nelson Rockefeller à la vice-présidence, les démocrates font élagage de leurs divisions, à deux mois et demi seulement des élections législatives.

Au cours du dernier week-end, à Kansas City, conservateurs et réformateurs se sont affrontés au cours d'une réunion consacrée à la révision des règlements du parti. N'ayant pu faire aboutir leurs projets, les réformateurs ont quitté la salle, ce qui témoigne que le président du parti, M. Richard Strauss, n'est pas encore parvenu à refaire l'unité.

Cet incident se serait sans doute produit même si M. Richard Nixon s'était encore trouvé à la Maison Blanche, continuant à faire planer le discrédit sur le Parti républicain. Mais il n'en montre pas moins l'étendue des divisions chez les démocrates.

D'autant que les républicains ont retrouvé leur confiance, à en juger par les sourires que les dirigeants du parti, les sénateurs et les membres de la Chambre des représentants affichent depuis le départ de Nixon. "Nous remontons le courant", a déclaré mercredi le sénateur Hugh Scott, leader des républicains à la Chambre haute.

Traditionnellement, le parti qui n'est pas au pouvoir traverse toujours, aux États-Unis, des crises de direction. Mais les

démocrates sont dans la situation privilégiée de disposer de la majorité dans les deux chambres et ils pouvaient espérer, si M. Nixon était resté à la Maison-Blanche, l'emporter haut la main cette année, aux élections législatives de novembre, et en 1976, lors de l'élection présidentielle.

Un récent sondage a montré que 60 pour cent des démocrates penchent pour deux personnalités totalement opposées, le sénateur Edward Kennedy et le gouverneur Wallace, comme candidats à la Maison Blanche. Le leader démocrate du Sénat, M. Mike Mansfield, en public, et un grand nombre d'autres dirigeants démocrates en privé espèrent que le sénateur Kennedy ne sollicitera pas l'investiture du parti et très peu pensent que le gouverneur Wallace ait une chance de l'obtenir.

Il faut donc s'attendre à une énorme bagarre au sein du parti, parmi les autres personnalités, en vue de l'investiture et cette bataille pour la Maison Blanche ne peut qu'accentuer les divisions. Les candidats ne manquent pas.

Trois noms reviennent souvent, ceux des sénateurs Walter Mondale, Lloyd Bentsen et Henry Jackson, mais il y a foule derrière eux pour briguer l'investiture.

Certains dirigeants démocrates gardent encore de l'espoir, toutefois. Ils font valoir que la situation économique empire et qu'il reste à voir si le président Gerald Ford aura de meilleurs remèdes que Richard Nixon à proposer à la population.

Grèce: élections dès novembre?

ATHÈNES (AFP) — Des élections générales pourraient intervenir en Grèce dès novembre prochain, estiment les milieux politiques d'Athènes. Elles donneraient au gouvernement la base dont il a encore besoin afin d'amener le pays vers un régime démocratique véritable, suivant les termes employés par M. Constantin Caramanlis, premier ministre, dans ses divers messages au peuple grec.

Techniquement, affirme-t-on de bonne source, il suffirait d'un délai d'un mois pour mettre en œuvre, sur le plan matériel, le mécanisme de consultation électorale. Aussi, s'attend-

on à Athènes qu'un décret présidentiel autorise bientôt la constitution de partis politiques et légalise même le Parti communiste, dont on estime généralement qu'il est préférable de voir agir au grand jour que de lui laisser mener une vie clandestine.

Une loi de 1970, dont la mise en application avait été suspendue sine die par le régime de M. Georges Papadopoulos, avait réglementé, jusque dans les détails, l'existence de partis politiques. Comme dans les textes portant sur la vie politique du pays, elle est frappée de nullité par le retour à la Constitution de 1952. Celle-ci, dans ses articles 54 à 76, fixe les compétences, le mode d'élection et les prérogatives des membres de la Chambre des députés, dont le nombre total ne peut être inférieur à 150 ni supérieur à 300.

La Constitution ne fait pas état des partis politiques dont l'existence devrait donc être réglementée par un décret, en attendant que la Chambre à élire en fixe le statut par voie législative.

Les milieux politiques athéniens rappellent que M. Constantin Caramanlis avait mentionné, dans son premier message à la nation, la nécessité de passer par une première phase, celle du règlement de l'affaire de Chypre, avant d'aborder une seconde phase, celle de la restauration de la vie démocratique.

La première phase ne peut être considérée comme réalisée, l'affaire de Chypre ne débouchant pour le moment sur aucune négociation ni aucun début de règlement. Mais on estime généralement à Athènes que d'ici à novembre l'affaire cypriste sera débloquée et qu'au moins les négociations auront été amorcées.

Cela permettrait de procéder à des élections. La Grèce, après la "parenthèse" de 1967 à 1974, effectuerait ainsi un retour à la démocratie parlementaire, qui déboucherait sur une association du pays à la communauté européenne, susceptible d'aboutir à une adhésion pleine et entière à la CEE.

Le "commandant fantôme" veut mater les syndicats anglais par temps de grève

LONDRES (Reuter) — Un certain nombre de quotidiens britanniques du matin ont fait état hier des projets de création d'une organisation très spéciale s'appelant GB-75 (Grande-Bretagne, année 1975) et qui, née du cerveau du colonel David Stirling, connu sous le nom de "commandant fantôme" en raison des exploits qu'il a accomplis pendant la Seconde Guerre mondiale derrière les lignes nazies, aura pour tâche de s'emparer de tous les rouages cruciaux de la Grande-Bretagne en cas de grève générale.

Selon ces journaux, en cas de paralysie, GB-75, prévue pour être une organisation de cadres, utilisera des hélicoptères pour fondre sur les piquets de grève, approvisionner les usines et dépecher des spécialistes sur place pour faire redémarrer l'économie. Les membres de GB-75 seront recrutés entre autres parmi les ingénieurs, les spécialistes en informatique, les techniciens, les chauffeurs de camion et pilotes d'hélicoptères.

Selon le Daily Express, la mise sur pied de cette organisation d'élite est financée par des industriels et des hommes d'affaires de la City. Le journal ajoute que des juristes prêtent leur concours au colonel Stirling pour s'assurer que GB-75 ne tombera pas sous le coup de la loi.

Selon le Guardian, le colonel Stirling est actuellement soutenu financièrement par des bailleurs de fonds anonymes de Jersey, où il a depuis longtemps des liens d'affaires. Le journal précise notamment que le colonel avait fondé en 1967 dans l'île une société qui offrait à des chefs d'Etat étrangers le service de gardes du corps et d'hommes de main entraînés.

Selon un extrait des plans d'action de l'organisation que les journaux britanniques affirment avoir en leur possession, le colonel Stirling estime que "GB-75 et l'impact de

sa campagne nationale pour s'identifier avec les gens ordinaires représentent la seule voie qui nous soit ouverte pour restaurer l'autorité du Parlement sur les syndicats."

Le Guardian rapporte que les plans du colonel sont fondés sur sa conviction qu'il n'existe aucun plan d'urgence de la part du gouvernement ou de l'armée pour assurer les services vitaux du pays "dans les trois ou quatre premiers jours d'une grève générale ou d'une grève du syndicat de la métallurgie ou des électriciens."

Le journal fait également état d'une lettre "très confidentielle" adressée le 10 juillet par le colonel Stirling à ses sympathisants, dans laquelle il déclare qu'un gouvernement qui déclinerait les services de GB-75 en cas de crise serait renversé.

"Dans l'hypothèse où un gouvernement refuserait en pareilles circonstances d'utiliser nos volontaires — préférant le risque de dommages irréversibles à l'économie nationale — alors ce gouvernement serait probablement soumis immédiatement à un vote de confiance dont l'échec entraînerait la majorité de la Chambre des communes à renverser la décision et à mettre les volontaires de GB-75 au travail."

Selon le Guardian, les documents critiquent les projets de nationalisation du secrétaire à l'Industrie, M. Weedgwood Benn, qui sont jugés devoir entraîner la plus grave crise que le pays ait jamais connue.

Les documents du colonel Stirling prévoient la création d'une organisation de masse, la Greater Britain League dont les structures seront publiques et qui devra propager "les principes et la doctrine constitutionnels ainsi qu'une discipline indispensable dans le cadre de laquelle une démocratie moderne peut survivre et prospérer." Cette ligue devra

également mettre au point un "service civique national et obligatoire d'un an pour les jeunes gens âgés de quinze et seize ans."

GB-75 est prévue pour être une organisation plus discrète. Dans sa lettre du 10 juillet, le colonel Stirling déclare qu'elle devra continuer à agir avec "un haut degré de discrétion et d'anonymat" aussi longtemps que cela sera possible.

Parmi les tâches énumérées dans le plan de bataille de l'organisation, la tâche numéro 6, précise le Guardian, consiste à "s'assurer du soutien actif et compréhensif des journalistes les plus influents et des rédacteurs en chef et directeurs des journaux nationaux et provinciaux". Le colonel précise à ce propos: "J'ai de bonnes raisons de croire que nous obtiendrons une attitude de forte sympathie de la plupart des télévisions indépendantes mais il faudra que nous travaillions beaucoup pour obtenir le soutien de la BBC."

Toujours selon le Guardian, le colonel Stirling prévoit que les premiers volontaires de son organisation commenceront à s'entraîner dans deux régions pilotes au début du mois de septembre et que l'entraînement à l'échelle nationale sera entrepris au milieu du mois d'octobre.

GB-75 est la seconde organisation de "défense de l'ordre" dirigée par un ancien officier qui soit apparue en Grande-Bretagne récemment.

Une autre organisation, avec laquelle GB-75 ne semble pas avoir de liens, a été fondée par sir Walter Walker, ancien commandant des forces de l'OTAN. Il s'agit de "Union" qui s'est également donné pour objectif de fournir des volontaires en cas de grève générale.

GB-75 se situe politiquement "au centre", d'après son fondateur qui se refuse à donner plus de détails.

Pour lutter contre l'inflation aux USA

Le gallon d'essence coûtera 10 cents de plus

WASHINGTON (AFP) — La

Maison-Blanche envisage entre autres mesures pour combattre l'inflation aux États-Unis, un relèvement de 10 US cents de la taxe fédérale sur le gallon d'essence, a confirmé hier le porte-parole, Jerald Terhorst.

Le secrétaire au Trésor, M. William Simon, a cependant précisé le même jour que cette mesure, si elle est retenue, ne serait pas appliquée dans l'immédiat.

Le relèvement de 10 US cents de la taxe fédérale sur l'essence aurait pour conséquence de porter le prix de vente au détail à environ 60 cents le gallon au lieu de 50 cents le gallon actuel-

lement.

M. Terhorst a confirmé que l'administration Ford passait en revue l'ensemble de la situation économique avec pour objectif, une réduction des dépenses fédérales et une incitation à conserver l'énergie aux approches de l'hiver.

Parmi les autres mesures envisagées dans ce plan de stabilisation figureraient, selon la presse américaine, des allègements fiscaux en faveur des revenus les plus bas, ce qui justifierait une augmentation de certains impôts pour compenser la diminution des recettes fiscales du Trésor.

Par ailleurs, la Chambre des

représentants a adopté un texte

de loi qui prévoit la préparation d'un rapport sur les investissements étrangers aux États-Unis. Elle y a inclus un amendement accélérant la préparation de ce document en raison du nombre croissant d'investissements étrangers dans les mines de charbons et autres minéraux aux États-Unis.

Selon l'auteur de l'amendement, le démocrate John Dent de Pennsylvanie, les étrangers achètent actuellement tout le charbon disponible dans cet Etat et ailleurs. Le texte adopté demande la préparation d'un rapport préliminaire dans un délai de un an, et d'un rapport

définitif d'ici un an et demi.

Le texte, qui doit maintenant aller devant le Sénat, charge le département du Commerce de la préparation de cette étude, et prévoit une somme de 3 millions de dollars pour financer l'enquête.

Cette étude, la première de ce type depuis 1959, s'efforcerait de déterminer l'importance des investissements directs et de portefeuilles des compagnies étrangères aux États-Unis. Elle en analyserait le rythme, les raisons et les conséquences.

En outre, la Chambre des représentants a approuvé un texte prolongeant de deux ans la vie de la banque Export-Import

grâce à une appropriation de 25 millions de dollars, mais qui

suspend l'octroi de prêts à l'Union soviétique tant que la loi sur le commerce avec ce pays ne sera pas signée, et à la Turquie tant que ce pays cultivera des pavots.

Le texte adopté, et qui doit maintenant être examiné par le Sénat, prévoit que la banque pourra ajuster ses taux d'intérêts en fonction des circonstances financières.

L'interdiction des prêts à l'Union soviétique est valable jusqu'à la signature par le président de la loi sur le commerce. Celle-ci est actuellement bloquée par le Sénat qui attend pour octroyer à ce pays la

clause de la nation la plus favo-

risée, que le président lui donne l'assurance que les Juifs Soviétiques peuvent émigrer librement.

L'Eximbank a fait de nombreux prêts à faible intérêt à l'Union soviétique au cours des dernières années dont notamment un prêt de 180 millions annoncé en mai dernier pour financer un complexe d'engrais chimiques.

En ce qui concerne la Turquie, le texte prévoit que l'Eximbank ne pourra lui accorder de prêts que lorsque le président pourra donner l'assurance au Congrès que ce pays coopère avec les États-Unis pour lutter contre le trafic d'héroïne.

Chinois et Soviétiques pourraient avoir des contacts en Roumanie

PEKIN (AFP) — Le 30ème

anniversaire de la libération de la Roumanie va réunir à Bucarest dans les mêmes célébrations, le président du conseil des ministres de l'URSS, M. Alexei Kossyguine, et M. Li Hsien-nien, vice-premier ministre chinois.

Bien que rien ne laisse supposer que cette circonstance puisse donner lieu à des contacts directs entre dirigeants soviétiques et chinois, il n'en reste pas moins qu'une telle possibilité si minime soit-elle, va s'offrir en théorie, pour la première fois depuis près de cinq ans.

La dernière rencontre sino-soviétique a été un très haut niveau à été la fameuse entrevue de Pékin, le 11 septembre 1969, entre M. Kossyguine et le premier ministre chinois, M. Chou En-lai. Cette entrevue, qui succédait à de sanglants incidents de frontière, avait permis l'ouverture, le 20 octobre 1969, de négociations frontalières sino-soviétiques; celles-ci se sont poursuivies, depuis lors, sans résultat apparent.

M. Li Hsien-nien, qui est membre du Politburo, ainsi qu'un autre vice-premier ministre chinois, M. Teng Hsiao-ping, ont virtuellement remplacé ces derniers mois M. Chou En-lai, pour ses activités extérieures tout au moins. Le premier ministre, souffrant depuis mai dernier et atteint de troubles cardiaques en juin, est toujours "en convalescence", selon des sources sérieuses.

Une importante délégation accompagne M. Li Hsien-nien. Elle inclut M. Yu Chan, vice-ministre des Affaires étrangères

qui dirige la délégation chinoise aux conversations frontalières sino-soviétiques. Le chef de la délégation soviétique à ces pourparlers, M. Leonide Ilyitch, a quitté Pékin dimanche dernier pour aller traiter des "affaires de service" à Moscou.

On rappelle que le ministre roumain des Affaires étrangères M. George Macovescu, vient tout récemment, après un arrêt à Moscou, de séjourner à Pékin, où il a été reçu par M. Li Hsien-nien.

La Roumanie, amie de la Chine et qui affirme son indépendance vis-à-vis de Moscou, n'en paraît pas moins attachée à l'idée du rétablissement d'un certain "esprit de famille" entre pays socialistes, à condition que soit strictement respectée l'autonomie de chaque partenaire.

Bucarest apparaissant ainsi comme un terrain possible de dialogue, il reste bien entendu à savoir si tant la Chine que l'URSS pourraient avoir actuellement quelque chose à se dire. Malgré la poursuite d'une âpre polémique, et des incidents comme la capture par la Chine, au printemps dernier, d'un héli-

coptère des garde-frontières soviétiques, un élément qui intriguait fortement semble être intervenu durant la deuxième moitié de 1973: selon des sources occidentales dignes de foi, l'URSS, à cette époque, a réduit son dispositif militaire à la frontière chinoise. Elle aurait, en particulier, ramené vers l'Europe une partie notable de ses armements les plus "sophistiqués".

Il est frappant que, depuis le début de 1974, les dirigeants chinois dans leurs entretiens avec des visiteurs occidentaux, insistent sur "la feinte à l'est pour attaquer à l'ouest" à laquelle se livrerait l'URSS.

Un autre élément dont il faut probablement tenir compte est l'appréhension des hauts dirigeants chinois, que les responsables plus jeunes qui leur succéderont un jour soient moins prudents et patients qu'eux-mêmes, dans les rapports avec l'URSS. Cette appréhension a été occasionnellement exprimée à des hommes d'Etat occidentaux, et les actuels problèmes de santé de M. Chou En-lai lui donnent un regain d'actualité.

Ces deux éléments — allègement apparent de la pression militaire soviétique, désir possible des dirigeants chinois actuels de prévenir de nouvelles détériorations dans les relations — ne suffisent évidemment pas à faire conclure qu'un dialogue sino-soviétique pourrait s'établir dans l'immédiat. Cela, d'autant plus que la campagne "anti-Lin Piao, anti-Confucius" qui se déroule en Chine va à l'opposé de tout apaisement vis-à-vis du "révisionnisme soviétique".

N'en reste pas moins que, sauf à envisager sérieusement la possibilité d'une guerre, il faudra bien un jour que Pékin et Moscou "stabilisent" leurs rapports — faute de pouvoir les normaliser.

w.h.perron

Pourquoi attendre au printemps?

**C'est le temps idéal
de rénover
votre pelouse!**

Les dernières semaines de l'été et le début de l'automne sont toutes désignées pour rénover une pelouse. Les journées raccourcissent, la rosée augmente. Le sol est encore chaud et les nuits rafraîchissent. C'est le seul temps de l'année où Dame Nature vous donne tous les atouts. C'est le temps où jamais de faire faire naturellement de grands progrès à vos pelouses.



**NOTRE FORMULE "SPÉCIALE PAYSAGISTE"
VOUS ASSURE
UNE BELLE PELOUSE EN QUATRE SEMAINES**

Vraiment une merveille pour le gazon. Un mélange équilibré de façon à vous donner une pelouse du plus beau vert et d'une résistance qui supporte le piétinement.

1 lb	\$1 50	5 lb	\$7 00
10 lb	\$13 50	25 lb	\$32 50

Analyse garantie sur tous les contenants.

Demandez notre
feuillet gratuit
"COMMENT FAIRE
UN BEAU GAZON"

Semez 1 lb par 200 pi. car. (10' x 20')
et de 150 à 200 lb à l'acre.

Ouvert du lundi au samedi
de 8 h 30 a.m. à 5 p.m.

w.h.perron

515, boul. LABELLE, Chomedey, Laval
1/2 mille au nord du pont de Cartierville
Vaste terrain de stationnement gratuit
(Montréal et banlieue) 332-3610

CHARGES

Master Charge

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE

Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de
meuble résidentiel
et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ

DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS

décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est. rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE

3995 est. Sherbrooke
MONTREAL (H3K 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes

LONGPRE MARCHAND

GOUDREAU DOBUSH
STEWART

MONTREAL - 842-1401

Ottawa St-Jean, T.N.

Pause à Bucarest

BUCAREST (par l'AFP) — La conférence mondiale sur la population a marqué hier une pause et la séance plénière ne s'est pas réunie, en raison des fêtes du trentième anniversaire de la libération de la Roumanie, qui ont mobilisé la salle de conférence.

Un premier bilan indique que pour le moment aucun consensus ne s'est dégagé pour trouver une solution d'ensemble et des points de vue extrêmement divergents se sont manifestés.

L'objectif primordial qui s'étaient fixés les Nations unies, était de provoquer une prise de conscience universelle sur le problème de la population, vu dans son ensemble et tenant compte des réalités de l'avenir. Il ne semble pas, après quatre jours de débats, que cet objectif ait été atteint. Il apparaît même que de nombreux délégués, même parmi ceux représentant des pays où se manifeste un déséquilibre démographique, dans un sens ou un autre, ont plus souvent réagi en fonction d'impératifs économiques ou politiques immédiats, ou à tout le moins à court terme, plutôt qu'en envisageant sérieusement la situation qui prévaudra dans une ou deux générations.

Carrières et Professions

INGÉNIEUR D'AVION LICENCE "M" - BILINGUE

DEMANDÉ POUR TRAVAIL À L'ÉTRANGER

Salaire de base, plus boni; frais de déplacement, logement et nourriture.

Prière d'écrire à:

Dossier 2375
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

L'Hôtel-Dieu de Gaspé

recherche les services d'un

DIRECTEUR DES FINANCES

FORMATION ACADÉMIQUE:

Cours universitaire: C.G.A. R.I.A. ou licence en Commerce.

Expérience: Un an dans le domaine hospitalier

TÂCHES:

Procéder au paiement des employés.
Établir tous les documents comptables et statistiques.
Effectuer toutes les opérations financières.
Coordonner la préparation annuelle du budget.
Contrôler l'engagement des crédits.
Informers les gestionnaires sur l'état de leur budget par rapport aux prévisions.

SALAIRE:

Suivant les échelles de salaire du Ministère pour les cadres supérieurs.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 août 1974 à l'adresse suivante:

Monsieur Adéodat Coulombe,
Directeur général,
L'Hôtel-Dieu de Gaspé,
C.P. 120,
HAVRE DE GASPÉ, P.Q.

CEGEP DE MATANE

Poste ouvert:

CONSEILLER EN ORIENTATION

Fonctions:

- À partir d'entrevues de "counseling" (de groupe, individuel) et de résultats de tests, conseiller les étudiants sur leur orientation.
- Organiser et voir à la réalisation de colloques, de journées d'études, de visites industrielles, propres à sensibiliser l'étudiant à la question d'orientation.
- Participer à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multi-disciplinaire et mettre de l'avant une stratégie de dépistage.
- Analyser, évaluer, codifier, adapter et diffuser des informations scolaires et professionnelles destinées aux étudiants.

Qualifications requises:

- Premier cycle universitaire en orientation scolaire.
- Membre de la C.C.O.P.Q.

Début de l'emploi:

16 septembre 1974.

Traitement:

Minimum: \$9,192. Maximum: \$17,116.

Candidature:

Par écrit avant le 3 septembre à l'adresse suivante:

Georges E. Bouchard,
Service du personnel,
Cégep de Matane,
616, St-Rédempteur,
Matane, Qué. G4W 1L1

CONSEIL D'ÉDUCATION DE NIPISSING North Bay, Ontario

École Secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de PROFESSEUR de:

— English et sciences sociales

pour septembre 1974.

M. D. Lafleur, directeur,
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

L'HÔTEL-DIEU DE RIVIÈRE-DU-LOUP RECHERCHE

DIRECTEUR DU PERSONNEL

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, il doit: planifier, organiser, coordonner et évaluer les activités relatives au recrutement du personnel, à son perfectionnement et à son rendement; appliquer les conventions de travail; aviser et assister les divers autres directeurs de services dans toute question pertinente au personnel.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Détener un diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles.

Posséder quelques années d'expérience jugées pertinentes dans le secteur de la gestion du personnel, de préférence en milieu hospitalier.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Avantages sociaux usuels et salaire établi suivant les qualifications et l'expérience du candidat choisi, en conformité avec les échelles de salaires en vigueur en milieu hospitalier.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 septembre 1974 au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔTEL-DIEU DE RIVIÈRE-DU-LOUP
75, ST-HENRI
RIVIÈRE-DU-LOUP G5R 2A4



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

FONCTIONS:

Sous l'autorité du vice-recteur aux affaires académiques, le directeur du Service du Personnel Enseignant, en collaboration étroite avec les facultés et écoles, administre les politiques et les normes de l'institution relatives au personnel enseignant.

Il participe notamment aux activités suivantes:

- recrutement, engagement et promotion du personnel enseignant;
- gestion des dossiers du personnel enseignant;
- avantages sociaux du personnel enseignant;
- politiques de rémunération du personnel enseignant;
- relations de travail pour le personnel enseignant.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire de préférence en droit ou en relations industrielles ou dans une discipline connexe; plusieurs années d'expérience pertinente dans l'administration du personnel; une expérience dans une institution d'enseignement, soit comme professeur, soit comme administrateur serait un avantage.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Faire parvenir un curriculum vitae complet, avant le 4 septembre 1974 au:

Vice-recteur aux affaires académiques
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal 101

CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD

OFFRE D'EMPLOI

AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

NATURE DU TRAVAIL:

L'aide pédagogique individuelle assiste l'étudiant dans le choix de sa programmation individuelle des cours et des horaires en fonction de ses goûts, aptitudes et possibilités. Également il informe les personnes impliquées dans le processus de l'apprentissage des données résultant des différentes approches pédagogiques.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

Il conseille et informe les étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans la fabrication de leur horaire individuel, dans les changements d'orientation ou de spécialités, dans l'abandon de cours...

Il analyse les dossiers des étudiants, diagnostique le plus précisément possible les causes ou les dangers d'échec, suggère aux étudiants des remèdes à ces situations et fait régulièrement rapport à ce sujet aux membres de la direction des services pédagogiques.

Il se tient au courant des débouchés à l'université et sur le marché du travail pour les diplômés des différents programmes afin de conseiller plus utilement les étudiants. Avec les professeurs, les départements, les services pédagogiques, il étudie et analyse les résultats de l'application des diverses méthodes pédagogiques utilisées au campus.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée.
- Formation en Sciences de l'Éducation souhaitable.
- Expérience de l'enseignement au niveau collégial.

LIEU DE TRAVAIL:

Campus Manicouagan,
537, boulevard Blanche, Hauterive, Qué.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation pour les professionnels.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

Début septembre.

DATE LIMITE DU CONCOURS:

Vendredi le 30 août 1974 à 17h00.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Secrétaire général
Cégep Régional de la Côte-Nord
275, boulevard Lasalle
Baie-Comeau, Qué.
(418) 296-2204

Gaboury, Lussier, Sigurdson, Architectes

674, rue Langevin, Winnipeg

sont à la recherche d'un

ARCHITECTE DE PROJET

ayant quelques années d'expérience. Le projet est outre frontières mais sera réalisé à Winnipeg et le candidat devra travailler en français dans le système métrique.

Les conditions de travail et de salaire seront établies en fonction de l'expérience du candidat.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et des échantillons de leur travail.

M. Étienne J. Gaboury acceptera des interviews vendredi le 30 août à l'Hôtel Holiday Inn, Montréal. Composer 1-204-233-2485.

AGENTS D'INTERPRÉTATION

La Commission de la Capitale nationale d'Ottawa recherche deux agents d'interprétation chargés de participer à l'établissement et à la direction de son Service d'interprétation. Ce service a pour objet d'encourager le public à apprécier et à comprendre l'histoire naturelle et humaine de la région de la Capitale nationale.

Peuvent poser leur candidature les hommes et les femmes possédant un diplôme universitaire en sciences naturelles et un certain nombre d'années d'expérience dans le domaine des programmes d'histoire naturelle. L'un des postes comporte l'élaboration, en collaboration avec les conseils scolaires de la région, de programmes destinés à des écoliers et exige de l'expérience dans l'enseignement ou dans un domaine connexe.

Les deux postes sont bilingues. Les candidats unilingues doivent être prêts à suivre des cours de langue continue, aux frais de l'État, pendant une période pouvant aller jusqu'à douze mois. Traitement jusqu'à \$14,312 selon l'expérience et les qualifications.

Veuillez faire parvenir, sous pli confidentiel, avant le 6 septembre 1974, votre curriculum vitae au chef de la main-d'œuvre.



National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale

48 Rideau - Ottawa - Canada K1N 8K5

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTES OUVERTS

TRAVAILLEURS SOCIAUX OU PSYCHOLOGUES:

1. à Mont-Laurier: consultation conjugale
2. à Hull: famille-enfance

TRAVAILLEURS SOCIAUX:

1. à Hull: intake (accueil)
2. à Hull: parents naturels
3. à Gatineau: famille-enfance
4. à Mont-Laurier: famille-enfance

CONSEILLERS SOCIAUX:

1. à Hull: évaluation de foyers-nourriciers
2. à Gatineau: famille-enfance
3. à Campbell's Bay: protection
4. à Campbell's Bay: évaluation de foyers-nourriciers
5. à Maniwaki: gérontologie
6. à Mont-Laurier: protection

QUALIFICATIONS:

- diplôme universitaire en service social,
- maîtrise en psychologie ou
- diplôme collégial en assistance sociale selon le cas.

SALAIRE:

Selon la classification appropriée de la convention collective.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 7 septembre 1974 au:

Directeur du Service
Des Ressources Humaines
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
Case Postale 577
Hull, P. Québec

Voir autres Carrières et Professions,
en page 11

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS POSTE OUVERT

POSTE:

DIRECTEUR DE SUCCURSALE

ENDROIT:

Zone de Hull

RESPONSABILITÉS:

Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des programmes décentralisés dans la zone de Hull.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en service social;
- Quelques années d'expérience en service social.

SALAIRE:

Selon les normes du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 7 septembre 1974 au:

Directeur du Service des Ressources Humaines
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
Case Postale 577, Hull, (P.Q.) J8X 3Y5

JOURNALISTE BILINGUE

demandé par société commerciale nationale

Notre société recherche un journaliste français-anglais expérimenté pour ses services de relations publiques - son département de publicité.

L'heureux candidat aura au moins 2 ans d'expérience pratique en journalisme ainsi qu'une éducation de base en la matière.

Notre organisation comprenant plus de 16,000 membres, ce poste offre à la personne qualifiée un avenir prometteur et une carrière intéressante.

Prière de répondre confidentiellement, donnant un sommaire de vos études, expérience et salaire requis.

Directeur des relations publiques,
Association canadienne des trotteurs,
233, avenue Evans,
Toronto, Ont.
M8Z 1J6



Université du Québec à Montréal

DIRECTEUR DU SERVICE DE DOCUMENTATION JURIDIQUE

Fonctions:

- Sous l'autorité du directeur général des bibliothèques:
- il est responsable du choix de la collection en sciences juridiques en collaboration avec les responsables des Sciences juridiques à l'UQAM;
- il offre un service de référence aux usagers de la bibliothèque;
- il élabore un système de classification qui sera utilisé par les services généraux de la bibliothèque;
- il fait la mise à jour quotidienne des lois et règlements et des périodiques juridiques.

Sous l'autorité du directeur administratif

— il dirige le personnel de son service.

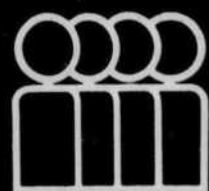
Qualifications requises:

- un premier diplôme universitaire en bibliothéconomie;
- un minimum de cinq (5) années d'expérience comme bibliothécaire dont une année dans une bibliothèque de droit;
- une licence ou des études en droit serait un atout.

Traitement:

Selon la compétence, l'expérience et l'échelle de salaires des cadres classe V.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Secrétariat général avant vendredi le 30 août 1974 à 13 heures bureau 7210, Pavillon Louis-Joliet ou C.P. 8888, Montréal H3B 3Y9.



CENTRE LOCAL DE SERVICES
COMMUNAUTAIRES
ILE DE HULL/POINTE-GATINEAU/
TOURNAINE
205, rue NOTRE-DAME
HULL (QUEBEC) 770-6900

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E): (1)

FONCTIONS:

- Sous l'autorité du Conseil d'Administration, voit à l'administration générale du C.L.S.C.
- Il est responsable de la planification et de la conception des programmes, tel que définie par les citoyens du milieu.
- Il voit au contrôle et à l'évaluation de ces programmes.
- Il coordonne et anime l'équipe de travail du centre.
- Il voit à établir et maintenir des relations avec les groupes du milieu et les établissements du réseau, et le Ministère des Affaires Sociales.

EXIGENCES:

- A une expérience de travail avec les groupes populaires.
- Connait le milieu.
- Connait la loi 65 et ses implications, particulièrement le rôle du C.L.S.C.
- A déjà eu à coordonner et/ou diriger les activités d'un groupe de travail ou d'un organisme.
- A des intérêts et aptitudes pour le travail d'équipe.

SALAIRE:

Selon la compétence et l'expérience du candidat. Demande et curriculum vitae pour le 6 septembre, Expédier à:

Président du Conseil d'Administration,
C.L.S.C. Ile de Hull, Pointe-Gatineau,
Tournaine,
205 Notre-Dame,
Hull, P. Québec.



c.e.g.e.p.
de saint-laurent

Le Cégep de Saint-Laurent requiert les services d'un

AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUELLE

(poste temporaire d'une durée d'un an)

Attributions caractéristiques:

- Il conseille et informe les étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans la fabrication de leur horaire individuel, dans les changements d'orientation ou de spécialités, dans l'abandon de cours...
- Il analyse le dossier des étudiants, diagnostique le plus précisément possible les causes ou les dangers d'échec, suggère aux étudiants des remèdes à ces situations et fait régulièrement rapport à ce sujet aux membres de la direction des services pédagogiques.
- Il se tient au courant des débouchés à l'Université et sur le marché du travail pour les diplômés des différents programmes, afin de conseiller plus utilement les étudiants.
- Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:

- Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle, de préférence dans le secteur des sciences et des techniques de la santé.
- Préférence accordée aux candidatures féminines.

Traitement:

Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation, (\$9,192 à \$17,116).

Date d'entrée en fonction:

Le plus tôt possible.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 6 septembre 1974 à l'adresse suivante:

Cégep de Saint-Laurent,
Service du personnel,
Concours no PR74-002,
625, boul. Ste-Croix,
St-Laurent H4L 3X7

VÉRIFICATEUR COMPTABLE AGRÉÉ

Le titulaire du poste s'occupe, sous surveillance, de la vérification des caisses populaires Desjardins et veille à l'application des normes et procédés comptables généralement en usage, ainsi qu'à celle des lois générales ou spéciales régissant les caisses populaires.

Le candidat devra posséder une formation universitaire en sciences administratives, option comptable, détenir le diplôme de comptable agréé (C.A.) et avoir une année d'expérience dans le domaine de la comptabilité.

L'organisme offre des conditions de travail intéressantes et des avantages sociaux complets. Le salaire pourra atteindre 20,000. selon les qualifications.

Lieu de travail: Région de Québec

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 6 septembre 1974, à la direction du personnel, la fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, 150, avenue des commandeurs, Lévis, Qué.

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS • 150, AVENUE DES COMMANDEURS, LÉVIS, QUÉBEC. G6V 6P8

ACHETEUR

L'homme que nous recherchons prendra la responsabilité du département des achats de matériaux de construction après avoir contribué à son implantation.

L'expérience dans le domaine des matériaux de construction est indispensable et la connaissance de la quincaillerie en général est un atout sérieux pour le candidat.

L'employeur, dont le siège social est situé à Boucherville, est une entreprise en plein essor.

Le salaire et les bénéfices sociaux très avantageux seront déterminés selon l'expérience du candidat.

Prière d'écrire à:

Dossier 2380
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Voir autres
Carrières et
Professions,
en page 10

**collège d'enseignement général
et professionnel de Chicoutimi**

REQUIERT LES SERVICES D'UNE:

RECHERCHISTE EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES

TÂCHE:

- Élaboration des concepts de santé et des objectifs du programme.
- Mise en place des mécanismes d'évaluation.
- Adaptation de l'enseignement au nouveau système.

QUALIFICATIONS:

- Baccalauréat en nursing ou l'équivalent.
- Expérience de l'enseignement et du milieu hospitalier.
- Connaissance de la taxonomie des objectifs pédagogiques.
- Connaissance du concept santé.
- Aptitude au travail d'équipe et à l'animation.
- Aptitude aux relations humaines.
- Aptitude à la planification et à l'organisation.
- Connaissance d'usage de l'anglais.

TRAITEMENT:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 août à:

**CONCOURS: RECHERCHISTE EN TECHNIQUES
INFIRMIÈRES**
Service du personnel,
Collège de Chicoutimi,
534 est, Jacques-Cartier,
Chicoutimi

LE CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DU NORD-OUEST

DEMANDE

"COORDONNATEUR DES SERVICES EN COMMUN"

Sous l'autorité du directeur général et la surveillance du Comité Régional des services en commun.

RESPONSABILITÉ:

Diriger les opérations d'achat de groupe et de services en commun définies par le Comité Régional des services en commun et agir comme secrétaire dudit comité.

FONCTIONS:

D'ici janvier 1975, mettre le système sur pied. Après janvier 1975, accomplir les fonctions qui seront dévolues au coordonnateur dont l'implantation du système des services en commun.

exemple: effectuer les achats;
réunir les comités utilisateurs;
encourager la normalisation et la
standardisation;
entreprendre des études, coûts-bénéfices;

toute autre fonction qui pourrait lui être dévolue par le Comité Régional des services en commun ou le directeur général du Conseil de la Santé et des Services Sociaux.

QUALIFICATIONS:

Formation universitaire en administration et/ou expérience pertinente.

SALAIRE:

Jusqu'à \$20,000 selon formation et expérience.

Adresser demande et curriculum vitae avant LE 6 SEPTEMBRE 74 À:

M. Pierre Roberge,
Directeur général
Conseil de la Santé et des Services Sociaux
de la région du Nord-Ouest,
C.P. 1054,
Rouyn, P.Q.

SURVEILLANT(E)

pour un centre hospitalier de soins généraux, de courte durée de 86 lits.

EXIGENCES:

- être infirmier(e) autorisé(e).
- posséder une expérience de deux ans au niveau administratif ou l'équivalent.

SALAIRE:

Basé sur l'échelle du M.A.S.; plus une prime d'éloignement.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur général,
Hôpital Chibougamau Limitée,
51, 31ème rue,
Chibougamau, Qué. G8P 2K8
Tél.: 819-276-2676

HÔPITAL JEAN-TALON à Montréal

Établissement public de soins aigus recherche les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels exerce les activités et fonctions visées dans la loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi que celles déterminées par l'arrêté en conseil 3322-73 (règlement).

Exigences:

- Être médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la loi médicale.
- Posséder une expérience directe ou connexe à la fonction.

Salaire et avantages d'emploi:

Application des échelles de salaire et des avantages d'emploi en provenance du ministère des Affaires sociales.

Seules seront retenues les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet et adressées à:

Directeur général,
Hôpital Jean-Talon,
1385 est, rue Jean-Talon,
Montréal, Qué.

HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE PQ 419-279-2118

(catégorie 600 lits et plus)
(sections psychiatrique et générale)
demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:

- Relève directement du Conseil d'administration.
- Assume les fonctions attribuées par la Loi et les règlements sur les services de santé et les services sociaux.

Exigences:

- Maîtrise en administration (M.B.A.) ou l'équivalent.
- Expérience d'au moins 5 ans du milieu hospitalier.
- Historique de carrière.
- Les attestations d'études devront être annexées au curriculum vitae; ces documents seront retournés après étude.

Rémunération:

Suivant les normes du ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Toute candidature et curriculum vitae seront adressés sous enveloppe scellée portant la mention "Candidature" au:

Président du Conseil d'administration
Centre Hospitalier des Laurentides
Casier postal 40
L'Annonciation
Cité Labelle, Qué.
J0T 1T0

Les candidatures seront reçues jusqu'au 16 septembre 1974 à 20:00 heures.

aux Quatre coins du monde

Poids plume

ROCHESTER, New York (AP) — Un affaiblissement apparent de la force de gravité dans l'univers a pour effet de réduire progressivement le poids des hommes, a rapporté le Dr Thomas Van Flandern, savant de l'Observatoire de la marine américaine.

Mais il n'y a pas de quoi renoncer aux régimes: selon les mesures du savant, une personne de 70 kilos ne perd qu'un millionième de gramme par an. Parmi les autres effets de ce phénomène: la lune s'éloigne progressivement de la terre (près d'un pouce par an). Sa période de révolution augmente d'une seconde tous les 2,500 ans.

L'année augmente d'environ une demi-seconde par siècle. Quant à la durée de la journée, elle augmente d'environ un millième de seconde par siècle.

Un coup dans l'eau

TEWKESBURY, Angleterre (Reuter) — Mary Connors, la femme-canon, a tenté mercredi la traversée de la rivière Avon où, d'autres temps, Shakespeare se prélassait. Mais la poudre n'était probablement pas assez sèche.

L'intripide Mary, âgée de 21 ans, et qui affirme savoir à peine nager, a améri au milieu de la rivière, qui a une centaine de pieds de large à cet endroit, à quelque distance de son filet de sécurité. Elle avait été "tirée" d'un tube d'acier monté sur un camion.

Mary est déterminée à essayer de nouveau la semaine prochaine. Son manager a promis d'utiliser plus de poudre.

Des millions au soleil

WASHINGTON (AP) — Le Congrès a envoyé mercredi, au président Gerald Ford, un projet de loi consacrant \$60 millions de crédits à la recherche sur l'utilisation de l'énergie solaire pour chauffer et climatiser les habitations et les bureaux.

La Chambre des représentants a adopté par 402 voix contre 4 un texte de compromis déjà voté par le Sénat.

Starlette à lancer

PARIS (AFP) — Le satellite français Starlette sera lancé le 28 novembre 1974 de la base spatiale de Kourou à l'aide du nouveau lanceur de satellite Diamant BP-4.

Il s'agit d'un petit satellite passif destiné à approfondir un domaine de physique dans lequel la France s'est acquise une solide réputation: celui de la géodésie spatiale et, plus particulièrement de la géodynamique spatiale. Il se présente sous forme d'une boule recouverte de réflecteurs lasers permettant de faire des mesures de grande précision pendant une durée illimitée. Le but de l'expérience est de mieux étudier les déformations de la terre et de déterminer les mécanismes moteurs de ces déformations.

Il s'agira, d'autre part, du premier tir de qualification de la fusée Diamant BP-4.

Et maintenant la pluie

BAMAKO (AFP) — Après dix années de sécheresse, le pleut constamment depuis une semaine sur Bamako où plusieurs quartiers ont été sinistrés à la suite des inondations.

Le Rarako, qui traverse Bamako, a débordé de son lit, emportant tout sur son passage. Les quartiers populaires de la ville semblent avoir été particulièrement affectés.

La radio nationale a lancé des appels à la population pour venir au secours des sinistrés. On ignore encore dans la capitale malienne si les inondations ont fait des victimes.

On n'avale qu'une fois

LIMA (Reuter) — Un étudiant américain de 26 ans, Melvin Carnes, est mort en tentant de faire sortir de Bolivie en contrebande 435 grammes de cocaïne contenue dans 110 sachets de plastique qu'il avait avalés pour les dissimuler, a annoncé hier la police péruvienne.

Les sucs gastriques ont attaqué la matière plastique et la cocaïne s'est répandue dans l'estomac de l'étudiant, qui s'est effondré à l'aéroport de Lima où il faisait escale vendredi dernier, a-t-elle précisé. Il est mort durant son transfert à l'hôpital.

A la suite de sa mort, un autre étudiant américain qui voyageait en sa compagnie a été arrêté. La police a découvert qu'il dissimulait également des sachets de cocaïne dans son estomac. On tente actuellement de les lui extraire à l'hôpital.

"Il s'agit d'un nouveau type de trafic stupéfiants et nous avons déjà averti la police américaine", a déclaré un porte-parole de la police péruvienne.

Série noire d'un GI

VERDEN (Basse-Saxe) (AFP) — Trois personnes ont été assassinées dans la nuit de mercredi à jeudi par un soldat américain en RFA.

Après avoir tué sa femme par balles, le soldat, qui est stationné à Verden, Basse-Saxe, a quitté son domicile et a couru jusqu'à la caserne, où il a ouvert le feu sur plusieurs de ses camarades. Deux d'entre eux ont été tués, et plusieurs autres blessés. Puis il a retourné son arme contre lui et s'est donné la mort, a annoncé la police criminelle de Basse-Saxe.

Chicago bye bye?

CHICAGO (AP) — "Chicago Today", cinquième journal du soir aux États-Unis par son tirage, cesserait de paraître le 13 septembre, selon une station locale de télévision.

Le journal appartient à la même société que le Chicago Tribune. Ce dernier publierait des éditions du matin et du soir à partir du 16 septembre.

La direction du Chicago Today n'a pas confirmé cette information.

Chicago est la seule grande ville des États-Unis qui possède cinq quotidiens. En plus des deux précitées, il s'agit du "Chicago Suntimes", du Chicago Daily News et du Chicago Daily Defender.

Carrières et Professions



**collège d'enseignement général
et professionnel de Chicoutimi**

REQUIERT LES SERVICES D'UN:

PROFESSEUR EN TECHNIQUES DIÉTÉTIQUES

TÂCHE:

Enseigner les techniques diététiques, pour le secteur des Sciences et Techniques Biochimiques.

QUALIFICATIONS:

Baccalauréat en diététique ou l'équivalent.

TRAITEMENT:

Selon le décret des enseignants, tenant lieu de convention collective.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 26 août 1974 à:

CONCOURS PROFESSEUR EN TECH. DIÉTÉTIQUES
Service du personnel
Collège de Chicoutimi,
534 est, Jacques-Cartier,
Chicoutimi



**C.E.G.E.P.
de Saint-Laurent**

Poste(s) à pourvoir

- 1/ Deux professeurs chargés de cours en géographie
- ou
- 2/ un professeur en géographie à temps partiel

Condition requise:

Posséder un diplôme terminal de 1er cycle avec option appropriée.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 28 août 1974, à l'adresse suivante:

Cégep de Saint-Laurent,
Service du personnel,
Concours P74-043,
625, boul. Ste-Croix,
St-Laurent H4L 3X7

AVOCAT

Droit d'auteur

L'Association des Compositeurs, Auteurs et Éditeurs du Canada (CAPAC) désire retenir les services, à titre d'avocat, d'un avocat nouvellement admis au Barreau du Québec ou d'un étudiant sur le point de l'être.

QU'EST-CE QUE L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA ? C'est une société qui groupe les compositeurs de musique du Canada et a pour but, de façon générale, de voir à leurs intérêts mais surtout d'autoriser, en leur nom, l'exécution publique de leurs oeuvres et de percevoir des droits pour ces exécutions. Elle fait partie d'un réseau international et perçoit les droits non seulement pour les compositeurs canadiens mais également pour ceux du monde entier.

LE POSTE: Les affaires de la société pour le Québec sont conduites à partir de son bureau de Montréal. C'est un avocat qui dirige ce bureau et il a besoin d'un autre avocat pour l'assister dans son travail. Cette personne doit parler couramment l'anglais et le français.

Les avocats ou les étudiants intéressés sont priés de demander une formule de demande d'emploi en téléphonant à:

514-845-3139

ou en écrivant à:

**L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS, AUTEURS
ET ÉDITEURS DU CANADA (CAPAC),**
1245 ouest, rue Sherbrooke,
Bureau 1470,
Montréal, Québec,
H3G 1G2.

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN(E) RÉDACTEUR(TRICE)

POSTE:

Le(a) titulaire à ce poste devra:

- Rédiger, en collaboration avec les directions concernées, les textes de matériel publicitaire requis par la Société;
- Voir à la bonne qualité des textes conçus et/ou imprimés pour le compte de la Société;
- Participer à la rédaction des diverses composantes des programmes d'information internes et externes élaborés par la Direction générale.

QUALITÉS REQUISES:

- 16 années d'études dans une des disciplines des sciences de l'homme
- ou
- une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine de l'information.

TRAITEMENT:

Selon les barèmes de rémunération de la Fonction publique du Québec.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae et d'une preuve de scolarité, avant le 3 septembre 1974 au:



Directeur de l'administration
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666
Hull, P.Q.
J8X 3Y8

télévision

La valeur inestimable du document

• Les documents filmés

Si la télévision, chose inattendue, n'est pas forcément une grande consommatrice d'actualité, elle a la fringale de l'histoire... et de la petite histoire. Il est vrai que le matériel filmé dans le monde est considérable. Rien ne se passe sans qu'une caméra ne soit là.

Parmi les émissions présentées cet été à Radio-Canada, la série "C'était hier" a été d'un grand intérêt. Réalisée par Henri de Turenne et Daniel Costello, elle couvrait les 25 années de l'après-guerre, ces années qui sont d'une importance d'autant plus capitale que ce sont celles que nous avons tous vécues.

Les deux réalisateurs ont donc réussi à présenter ce quart de siècle d'une façon objective, toutefois non sans souligner avec discrétion la ligne de pensée qui est la leur. Quoique fatalement international, le point de vue est naturellement européen. Même si l'on peut déplorer, vu d'ici, que les grands phénomènes américains aient été traités un peu trop rapidement, il n'en reste pas moins que "C'était hier" nous a appris beaucoup de choses.

C'est, d'ailleurs, les deux mêmes réalisateurs qui ont produit la série des "Grandes batailles" que nous allons voir, toujours dans le cadre des "Beaux dimanches", cet automne.

De son côté, le canal 6 nous a présenté, le 16 août, une autre tranche d'histoire intéressante. Il s'agit de "Guns of August", d'après le célèbre livre de Barbara Tuchman qui relate les événements qui ont conduit le monde dans l'enfer de la première guerre mondiale. Quoique d'un abord plus austère, c'était aussi un documentaire d'un grand intérêt. On sait que la thèse de Barbara Tuchman

est féroce anti-allemande. La première guerre mondiale, celle du Kaiser, laissait prévoir, par ses atrocités, d'autres horreurs, celles de la seconde guerre mondiale du Furber.

Du moins, "C'était hier" nous a montré que le monde n'a pas répété les erreurs de l'entre-deux guerres, erreurs qui ont conduit à la seconde guerre mondiale... à moins naturellement qu'une troisième guerre ne vienne contredire cette assertion optimiste.

Je ne sais pas quel est l'accueil que le grand public des télé-spectateurs réserve à ce genre d'émissions. Je les trouve personnellement, non seulement intéressantes, mais nécessaires. Loin de "vulgariser" l'histoire, elle la rend accessible et présente. Je ne suis pas assuré que bien connaître l'histoire du monde peut conduire à la sagesse mais n'en doutons pas, cela aide.

Je me demande, d'ailleurs, pourquoi on n'a jamais abordé d'une façon systématique la production d'un film documentaire d'un style identique sur l'histoire du Québec. Des tentatives comme "Boreale Express", ce délicieux journal des temps passés, a réuni déjà un matériel d'intérêt. Des gens comme Léandre Bergeron aussi, sans compter des chercheurs plus traditionnels. Si mes souvenirs sont bons, un cinéaste comme Arthur Lamothe s'est déjà intéressé à un tel projet. Sans doute le sujet est chaud. Il n'en a que plus d'intérêt.

• La Belle époque

Si le document est bienvenu à la télévision, les témoignages divers ne le sont pas moins. On connaît la méthode. Il suffit de prendre un vieux bonhomme, si possible légèrement anti-conformiste, et le faire parler

sur ce qu'il a vu. Le canal 2, cet été, a employé largement ce genre télévisé. Nous avons eu des Québécois, le père Ambroise, Marcel Dubé et Ovide Légaré. Nous avons eu, de France, Simonon, Jean Rostand, De Belgique, on nous a présenté "Les Souvenirs de Paul Collaer".

"C'est cette dernière série qui a été la plus intéressante. Et plus particulièrement parce qu'elle couvrait une époque un peu décriée et largement méconnue: les années 20.

Paul Collaer a parlé, d'ailleurs, plus précisément de musique, cette musique française que l'on arrête, je ne sais pourquoi, à Debussy et Ravel pour la reprendre, les snobs du moins, aux Pierre Henry et autres autres de même acabit.

J'ai, personnellement, beaucoup de tendresse, sans compter l'intérêt, pour les années 20. Il ne s'agit pas d'une simple nostalgie. Je crois que les années 20 contenaient largement, le germe des phénomènes socioculturels que nous avons vu se déployer ces quinze dernières années sur le continent américain. Le coq est le symbole de la France. En symbolique, il est l'annonceur. Le rôle du coq (et de l'Arlequin), à cet époque, est bien intéressant à étudier.

Qu'on y réfléchisse deux minutes. C'est dans les années 20 que se conçoit la revue "Le Grand jeu" qui a été, beaucoup plus que le surréalisme, le grand mouvement "too much" de cette époque. C'est aussi dans les années 20 qu'apparaissent Artaud, dont le rôle peu connu ouvrage "Les Tarahumaras" (L'Arbalète éditeur), est le sublime précurseur du sorcier Yagui Don Juan de Castaneda. C'est l'Orient (déjà) des Ballets russes. La cocaine à Montparnasse et l'opium chic que décrit

si bien Colette dans "Ces plaisirs". C'est la marijuana de Modigliani. Bref, ce sont bien des choses que nous connaissons collectivement aujourd'hui et qui semblent avoir été inventées, "culturellement", dans ces années qui ne sont pas si "folles" qu'on le dit souvent.

Sans doute, Paul Collaer n'aborda pas tous ces problèmes. Son propos était purement musical. Mais là aussi l'intérêt est grand. Plus particulièrement, j'ai beaucoup apprécié sa réhabilitation du fameux "Groupe des six", même si ce n'est pas un véritable "groupe". Il parla avec intelligence de la musique de Satie, de Poulenc, de Milhaud, d'Honegger, d'Auric. Il remit chacun à sa place avec des arguments frappants. Il expliqua très bien le pourquoi de la "concision" qui est, sous la frivolité des apparences publicitaires, la marque de cette époque et de cette musique.

C'est, à mon avis, la série de témoignages la plus intéressante de cet été.

• Quelques remarques

A compter du lundi 2 septembre, c'est André Lejeune qui animera l'émission "À la canadienne", au canal 10, de 20h à 20h30. Au canal 10, les mercredis, à 22h, Roger Baulu et Claude Boulard animeront un nouveau jeu-questionnaire, "Si Québec m'était conté". Les participants, au nombre de deux par émission, mettront à l'épreuve leurs connaissances historiques et géographiques concernant différentes villes ou villages du Québec.

Il serait souhaitable que le canal 2 présente une émission consacrée à l'Exposition d'art

par Jean Basile



Une scène de "Emitaï" du Sénégalais Ousmane Sembène (1971).

Cinéma-Québec consacre 86 pages au jeune cinéma de la francophonie

par Pierre Vallières

À l'occasion de la superfrancofête et de la rétrospective du cinéma francophone qui a lieu dans le cadre des multiples activités qui se déroulent à Québec, le magazine Cinéma-Québec a publié un numéro spécial de 86 pages sur "Les jeunes cinémas des pays de l'ensemble francophone": Belgique, Cameroun, Québec, Côte d'Ivoire, Dahomey, France, Gabon, Haute-Volta, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tunisie et Vietnam.

Ce numéro vient combler opportunément une lacune de la Rétrospective du jeune cinéma, l'absence de documentation sur les films présentés, en particulier les films africains qui dominent la programmation.

Le numéro spécial de Cinéma-Québec s'ouvre avec un "regard sur le tiers-cinéma", le cinéma colonisé, qui ne demande qu'à vivre, mais que les grands circuits internationaux de distribution maintiennent en marge. Cinéma-Québec promet à ses lecteurs que ce numéro spécial "sera suivi d'autres, plus pénétrants, plus critiques". Mais c'est tout de même avec "quelque fierté" que la revue soumet aux lecteurs ce premier numéro consacré au jeune cinéma des ex-colonies françaises.

Le dossier proprement dit démarre avec une interview du cinéaste sénégalais Ousmane Sembène réalisée par Tahar Cheriaa. L'interview porte sur la problématique du cinéaste africain, sur l'artiste et la révolution, l'artiste et le néo-colonialisme. Pour Sembène, le cinéaste africain est "investi d'une mission". "Cette mission, précise-t-il, n'est pas de faire la révolution, mais de préparer la

révolution. (...) L'artiste est celui qui prépare la révolution, qui la suscite. Je dirais même plus: même en pleine révolution, le véritable artiste est celui qui prépare la révolution suivante." La conscience de tout artiste, selon Sembène, doit systématiquement refuser la béatitude de tout conformisme.

On voit, par ces quelques lignes, que le numéro spécial de Cinéma-Québec contient des idées propres à soulever des discussions passionnantes autant chez nous qu'en Afrique ou en Asie. Certains cinéastes, pour des raisons idéologiques, sont opposés au point de vue "individualiste" de Sembène. Pour d'autres, plutôt de droite, Sembène n'est qu'un fauteur de troubles.

La majeure partie du numéro est composée d'analyses et de descriptions des cinémas africains, asiatiques et européens francophones. Deux textes seulement sont consacrés au cinéma québécois: un article de Fernand Dansereau, "Le cinéma québécois: un cinéma colonisé", et une table ronde réunissant Jean-Pierre Tadros et les jeunes cinéastes Jean Chabot, Jean-Guy Noël et Michel Bouchard sur "un cinéma qui dérange". Un cinéaste qui dérange parce que, dit entre autres Jean Chabot en citant Charlebois: "Il pète de la merde"... Et pour certains, ajoute-t-il, c'est très ennuyeux que de la merde soit ainsi pel-



L'exposition d'archives continue jusqu'en octobre

Considérant le grand succès de l'exposition "Les archives et le Vieux-Montréal" et la venue prochaine de plus de 100 directeurs d'archives de différents pays du monde, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, a autorisé la continuation de cette exposition jusqu'au 9 octobre prochain, alors qu'elle devait se terminer le 1er septembre.

Cette manifestation présente des pièces d'archives, des photographies et des diapositives reconstituant l'évolution et l'atmosphère du Vieux-Montréal, de sa fondation à 1850. Elle se tient dans le hall d'entrée de l'édifice du ministère des Affaires culturelles, à Montréal, au 100 est, rue Notre-Dame. Le public peut visiter l'ex-

position tous les jours de 10 heures à 22 heures et se familiariser avec certains aspects de la vie sociale, économique, politique et culturelle de cette époque. Il peut y vivre l'évolution physique et démographique de ce secteur qui a donné naissance à la métropole du Canada.

C'est à partir du recensement de tous les documents historiques relatifs au Vieux-Montréal que s'est développé le profil de cette exposition. Un système de classification de renseignements recueillis sur fiches et un inventaire de la documentation touchant le Vieux-Montréal ont permis de choisir les documents les plus intéressants.

télévision

CBFT 2

10.10	Ouverture et horaire
10.15	En mouvement
10.30	La souris verte
10.45	Topito
11.00	Personnalité féminine
11.30	Les saintes chéries
12.00	Mimi-fee
12.30	Les aventures de Tom Sawyer
1.00	Oh! la! la!
1.30	Telejournal
1.35	Brevé de l'été
2.30	Cinéma
	"Rancho bravo" (USA, 1965, western)
4.00	Allo grenouille
4.30	Le major Plum-Pouding
5.00	La grande aventure des petits animaux
6.00	Le club des rescapes
6.30	Actualités 24
7.00	Festival International de la Jeunesse
7.30	Marvin Welby, M.D.
8.30	Hos-Serie "Schmeister"
	"Espion de l'Empereur"
9.30	Jean Rivard, le solitaire de la ville d'Autry
10.00	Des gouts, des formes et des couleurs
10.30	Telejournal
10.50	Nouvelles du sport et météo
11.00	Appeler mon Lise
12.00	Cinéma
	"Sous-marin de l'Apocalypse" (aventure USA, 1961)
1.30	Cine-out
	"Les femmes des autres" (Fr., It.)
3.00	Telejournal

CFTM 10

9.25	Horaires-Bienvenue
9.30	Bonjour Montréal
10.30	Pour vous mesdames
12.00	Les tantans
1.00	Personnalités
1.30	Au jour le jour
2.30	Cine-ventrilo
	"Les frontalières" (drame 1941)
4.00	Patofille
4.30	Aventure
	"Un cerceau de diamant" (policier 1966)
6.00	Pierre Jean Jasent
7.00	Le 10 vous informe
7.30	Comédie musicale
	"Un jour à New York" (USA, 1949)
9.30	Les protecteurs
10.00	Au secours mon amour
10.30	Les nouvelles TVA
11.00	La couleur du temps
11.15	Sans pantoufles
	"La vengeance de la momie" (horreur, Mex 1967)
12.45	Sans pantoufles
	"Piedal député" (comédie, Fr. 1953)
2.15	Le 10 vous informe

CBMT 6

9.55	Standby six and religious thoughts
10.00	Mon ami
10.15	Friends Gint
10.30	Mr. Dressup
11.00	Sesame Street
12.00	Elwood Glover's Luncheon Date
1.00	Generation
1.30	Family court
2.00	Juliette and friends
2.30	The Lucy Show
3.00	30 from Newfoundland
3.30	The Edge of Night
4.00	Forest Rangers
4.30	Bastille
5.00	Aquarium
5.30	That girl
6.00	City at Six
6.30	Rush at large
7.00	Tomorrow now
7.30	En route
8.00	All in the family
8.30	Mash
9.00	The Ronnie Prophet Show
10.00	The Sinners
11.00	The National
11.25	Viewpoint
11.30	Montreal tonight
11.55	Cine-Six
	"Louisiana Purchase" (Comédie, 1941)

CFCF 12

6.00	University of the air
6.30	Hercules
7.00	Canada AM
8.00	Romper Room
9.00	The community
9.30	The community
10.00	Eye Bet
10.30	The Art of cooking
11.00	Hercules
11.30	Magie Tom's road show
12.00	The Dick Van Dyke Show
12.30	Doctor in the House
1.00	Summer theatre
	"Goliath and the Barbarians" (Drame, 1960)
2.30	Summer
3.00	Another World
3.30	What's the good word
4.00	Anything you can do
4.30	Pay cards
5.00	Truth or Consequences
5.30	The New Beat the Clock
6.00	Pulse
7.00	The challenge sea
7.30	George
8.00	Friday Night Movie
9.00	Oscar Peterson
10.00	F.B.I.
11.00	The CTV National News
12.00	Pulse
12.30	Friday Night Feature Movie
	"Fistful of Dollars" (Western, 1967)

UN ÉVÉNEMENT!

6.00, 8.00, 10.00 \$1.50 POUR TOUS

NOTEZ BIEN! CE FILM SERA À L'AFFICHE TOUT L'ÉTÉ POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE... QU'ON SE LE DISE!

"Un film sulfureux qui ne laisse au spectateur aucun moment de répit. Nous plonge dans un cauchemar qui rejoint nos rêves les plus angoissants..." (LE DEVOIR)

DUEL

LE FILM À VOIR!

2001 555 DÉCARIE 277-2001

Quelques rues au nord du boulevard Metropolitain

tnm Théâtre en Foie

8610563

Délaissés, métrage et autobus et courez vite au TMM (J.-P. Brousseau, La Presse)

2 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS

Jean-Denis Leclerc Claude Maher Jacques Lavallée Pol Pelletier

Du mardi au samedi à 21h. \$3 & 3.50

84 ouest, rue Ste-Catherine

LACOMBE LUCIEN

un film de Louis Malle

POUR TOUS

Le premier film vrai sur une page importante de notre histoire.

COMBAT

Cette œuvre admirable remet Louis MALLÉ à sa place: la première.

le point

Un grand film français, un film dont on sort remué et bouleversé, bref un chef-d'œuvre.

Le Monde

PROX. RAQUEL LEVY 1978

CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS

858 ouest Ste-Catherine 851 2996 858 est Ste-Catherine 288 3303 5550 Sherbrooke O. 489 5559

THEATRE du HORLA St-bruno 653-0501

DEUX SECONDES...

MICHELE BARRETTE

GINETTE B. DUMAIS JOHANNE SEYMOUR

20H30 ADM. 1.49 JUSQU'AU 24 AOUT

GROUPE NOUVEL'AIRE

ÉCOLE QUÉBÉCOISE DE DANSE CONTEMPORAINE

SAISON 74-75

PROGRAMME GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

COURS DE: DANSE CONTEMPORAINE, JAZZ, CLASSIQUE, COMPOSITION, YOGA ET AUTRES

DÉBUT DES COURS: 16 SEPTEMBRE 1974

INSCRIPTION: LES 5, 6 ET 7 SEPTEMBRE 1974 DE 10H. À 18H. AU

551 EST, RUE MONT-ROYAL, 3e ÉTAGE (MÉTRO MONT-ROYAL)

RENSEIGNEMENTS: TÉL. 521-4415

Le Magnifique

POUR TOUS

JEAN-PAUL BELMONDO

COMÉDIE IRRÉSISTIBLE... DU MEILLEUR DE BROCA!

JACQUELINE BISSET

un film de PHILIPPE DE BROCA

SALLE RENAISSANCE

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SEM.: 7.40 - 9.40 SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.40 - 9.40

SALLE McLAREN 18 ANS

'LES VALSEUSES'

FILM DE BERTRAND BLIER

SEM.: 7.20 - 9.30 SAM.-DIM.: 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.30

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Alain Delon

Jeanne Moreau / Sydne Rome

LA RACE DES "SEIGNEURS"

Un film de pierre granier deferre

Un grand film... Un beau film d'amour... Un "pur sang"... **FRANCE-SOIR**

Fort bien réalisé, joué, excellent. Un film qui sort à point! **LE CANARD ENCHAÎNÉ**

Astucieusement ficelé. **PARIS MATCH**

Sydne Rome et Jeanne Moreau: quelle élégance!.. **TELE 7 JOURS**

Solidement articulé, de la belle ouvrage. **LA CROIX**

Delon fait merveille. **L'AUREOLE**

Granier Deferre a réussi son meilleur film. **EUROPE 1**

Un film à voir.

NOUVEL OBSERVATEUR

CREMAZIE

SEM.: 7.20 - 9.20 ST DENIS, CREMAZIE 388-4210 SAM.-DIM.: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

L'acier Un titre à ne... pas faire rougir

par Wendy Rosen de la PC

Les titres de l'industrie canadienne de l'acier continuent de présenter un attrait pour les investisseurs en dépit de l'ouverture d'une enquête fédérale sur les hausses de prix de ce secteur, affirme le Canadian Business Service.

Le service de placement torontois ajoute, dans une récente circulaire aux investisseurs, que les hausses de prix en question semblent raisonnables au vu de l'augmentation des coûts notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre, les combustibles et les matières premières.

Il existe en effet une pénurie mondiale d'acier, poursuit le CBS, et les prix canadiens sont parmi les plus bas au monde, étant inférieurs de \$60 à \$100 la tonne aux prix exigés par les producteurs étrangers.

En 1973 les prix canadiens ont augmenté de dix pour cent en moyenne alors que les prix étrangers ont progressé de 30 pour cent ou plus.

Le service de placement estime, d'autre part, que si l'industrie sidérurgique canadienne visait à obtenir des bénéfices excessifs, elle relèverait ses prix et s'efforceraient davantage de vendre ses produits sur les marchés internationaux où les prix sont plus élevés.

Par ailleurs, la consommation canadienne d'acier a augmenté de façon marquée, et en dépit des mesures d'expansion destinées à accroître la capacité de production, il est probable que les producteurs ne seront pas en mesure de répondre à la demande dans le proche avenir.

Or, indépendamment de tout ralentissement de l'économie mondiale, poursuit le CBS, il y a tout lieu de croire que la consommation d'acier va continuer de s'accroître au Canada.

Les grands travaux de construction, en particulier ceux des usines de schistes bitumineux d'Alberta, des ouvrages hydroélectriques de la baie James et de la rivière Nelson, ainsi que ceux du pipeline de la vallée du Mackenzie, assurent la continuité de la demande.

Dans une telle perspective de prospérité croissante, le service de placement recommande particulièrement les titres de trois producteurs canadiens:

— L'Algoma Steel Corp. Ltd. est le troisième plus important producteur canadien d'acier brut et l'un des plus importants producteurs de fer et de coke. Au cours du premier trimestre de 1974, Algoma a vu son revenu net afficher une hausse de 125 pour cent pour atteindre \$11,7 millions, soit un dollar l'action. Les bénéfices d'Algoma devraient atteindre \$3,40 l'action pour 1974, selon le CBS.

— La Dominion Foundries and Steel Ltd. est le deuxième plus important producteur d'acier intégré au Canada. Au cours du premier trimestre de 1974, les ventes de Dofasco ont augmenté de 25 pour cent et son revenu net a progressé de 38 pour cent par rapport à la période correspondante de 1973. L'entreprise se propose de doubler sa capacité de production d'ici dix ans grâce à un programme d'expansion de \$700 millions. Dofasco devrait pouvoir offrir des bénéfices de \$3,95 l'action pour 1974, estime le CBS qui en recommande les titres aux fins de revenu modéré.

— La Steel Company of Canada Ltd., enfin, est le plus important producteur d'acier du pays. La capacité de production annuelle de Stelco est de six millions de tonnes. Au cours du premier trimestre de 1974, les bénéfices par action unitaire ont affiché une hausse de 17,3 pour cent pour atteindre \$0,88 alors que les ventes progressaient de 15,5 pour cent par rapport à la période correspondante de 1973. Les bénéfices de Stelco devraient pouvoir s'élever à \$4,15 pour 1974, selon le CBS qui recommande l'acquisition d'actions de Stelco comme source d'un revenu modéré.

Cependant, si tout va pour le meilleur des mondes dans le domaine des aciéries, il en va autrement dans celui des mines de fer. Peut-être devrions-nous voir les industries en amont ajuster à la hausse le prix de base de leurs produits afin d'éponger certains déficits. A preuve l'annonce faite par la puissante société Iron Ore of Canada qu'elle avait subi une perte de \$10,3 millions au cours du deuxième trimestre de 1974. Cela porte la perte totale de la compagnie pour les premiers six mois à \$33,276,000. Cette perte est due en grande partie à des problèmes de production aux installations de la compagnie à Labrador City et à Sept-Îles. La solution de ces problèmes, quoique lente, a cependant marqué un progrès.

À milieu de l'année 1973, un programme couvrant l'agrandissement des installations minières de la compagnie à Labrador City et l'augmentation de la capacité du concentrateur a été complété. Depuis ce temps, le manque d'employés qualifiés préposés à l'entretien continue à présenter un problème majeur. Le programme d'entretien et de reconstruction instauré au début de l'année se déroule selon les plans en ce qui concerne le concentrateur. La capacité de production du concentrateur continue à se maintenir sous la moyenne. Cependant, à l'usine de bouletage, le programme d'entretien et de reconstruction qui est maintenant terminé, a eu pour résultat une production accrue de boulettes au cours du deuxième trimestre.

A Sept-Îles, une nouvelle usine ayant une production annuelle de 6 millions de tonnes fut complétée au milieu de l'année 1973. Les principaux retards de production à cet endroit peuvent être attribués aux difficultés mécaniques continues ainsi qu'à la pénurie de pièces de remplacement qui ont retardé l'opération simultanée des deux lignes de production. Un certain nombre de problèmes relatifs au procédé employé ont été résolus et une amélioration de la production est prévue à mesure que les pièces de remplacement deviendront disponibles.

Lévesque, Beaubien achète Drinkwater

La maison de courtage Lévesque, Beaubien Inc. vient de prendre en main la firme Oswald Drinkwater & Graham Ltd. de Montréal. La compagnie avait pignon sur rue à Sherbrooke, Val-D'Or et Toronto en plus d'employer quelque 25 vendeurs à son siège social montréalais.

Dans ses bonnes années, la firme Oswald Drinkwater encaissait jusqu'à \$1,2 million en commissions... mais avec l'état dépressif du marché boursier qui constitue le lot des professionnels du parquet, les affaires tiraient de la patte, depuis un an.

Il semble que la maison Lévesque, Beaubien fermera les bureaux torontois et sherbrookoises d'Oswald Drinkwater et regroupera le personnel de soutien de ces bureaux au sein de ses propres places d'affaires afin d'en renforcer l'achalandage. Cependant, l'avenir du bureau de Val-D'Or semble plus prometteur: ce premier pas de la maison Lévesque, Beaubien dans le Nord-Ouest québécois pourrait aussi signifier le déménagement de la firme vers la capitale régionale de Rouyn-Noranda.

faits et projets

Trizec Corp.
M. James A. Soden, président du conseil et chef de la direction de Trizec Corporation Ltd., vient d'annoncer la formation de Tristar South Inc. dans le but d'acquiescer et administrer des immeubles commerciaux dans le sud-est des États-Unis. Tristar South, dont le siège social sera situé à Atlanta, est une entreprise conjointe de Trizec et de Thomas E. Lewis, ancien-nement de John Portman & Associates.

Trizec a récemment acquis Mobile Home Communities Inc. de Denver et a effectué d'importants placements dans des immeubles à bureaux de Détroit et de Los Angeles. La semaine dernière, Trizec avait annoncé une entente avec un groupe d'importantes institutions financières d'Allemagne dans le but d'effectuer conjointement des placements dans des immeubles commerciaux de choix à travers l'Amérique du Nord.

Canada Forte hausse des importations

OTTAWA (PC) — Le volume des exportations a progressé moins rapidement que celui des importations au cours des six premiers mois de 1974, de sorte que la balance commerciale du Canada a été réduite à environ \$0,6 milliard contre \$0,8 milliard au semestre précédent.

Statistique Canada rapporte que les exportations, après désaisonnalisation, ont atteint \$15,1 milliards, soit une augmentation de quelque \$2 milliards ou 15 p.c. par rapport au second semestre de 1973.

Quant au volume des importations, il s'est accru de \$2,2 milliards ou de 18 p.c. pour se chiffrer par \$14,5 milliards.

En chiffres réels, pour la période entre janvier et juin de cette année, les importations se sont accrues d'environ 4 p.c. tandis que les exportations accusaient une baisse de 4 p.c.

La valeur des exportations vers les États-Unis a fait un bond de 13 p.c. après une augmentation de 5 p.c. enregistrée au second semestre de l'année dernière.

Elles ont atteint \$9,897 milliards pendant que les importations de produits des États-Unis augmentaient aussi de 13 p.c. pour atteindre \$9,875 milliards, soit un excédent commercial de \$22 millions en faveur du Canada.

Les exportations au Royaume-Uni, toujours en chiffres désaisonnalisés, représentent \$904 millions et les importations, \$498 millions.

Le Japon continue de figurer parmi les partenaires commerciaux les plus importants du Canada qui y a exporté des produits pour \$1,229 milliards de janvier à juin. Par contre, le Canada a acheté des produits japonais pour une valeur de \$598 millions.

En somme, les exportations canadiennes ont augmenté de 26 p.c. au Japon tandis que les importations s'accroissaient de 23 p.c. ici.

L'évolution du commerce avec les pays de l'Amérique latine est en bonne partie responsable de la détérioration de \$219 millions de la balance commerciale du Canada entre le second semestre de 1973 et le premier de cette année.

Le déficit commercial avec l'Amérique du Sud est passé de \$150 millions à \$360 millions, compte tenu d'une augmentation de 35 p.c. des exportations canadiennes qui ont atteint \$480 millions et d'une importante progression de 66 p.c. des importations de produits sud-américains dont la valeur représentait \$840 millions, en juin.

On a observé une forte accélération des exportations de blé, du pétrole brut et de la pâte à bois et les livraisons de papier journal ont recommencé de progresser.

La valeur des exportations du blé était de \$1,099 milliard augmentation de 75 p.c. du pétrole brut de \$1,543 milliard augmentation de 90 p.c. et de la pâte de bois de \$792 millions progression de 35 p.c.

Par contre, de janvier à juin 1974, le Canada a importé du pétrole brut pour une valeur de \$1,177 milliard, soit 116 p.c. supérieur au second semestre de 1973.

L'augmentation de 18 p.c. du total des importations au Canada est d'ailleurs attribuable en bonne partie à la hausse des achats de pétrole brut et à l'accroissement de \$400 millions des importations de machines et de matériel.

Il y eut baisse dans les exportations de minerais et concentrés métalliques 3 p.c., de bois d'œuvre résineux, 5 p.c., de véhicules automobiles et pièces 8 p.c., passant de \$2,676 milliards à \$2,452 milliards en juin, et d'autres machines et matériel, 3 p.c.

Boom dans la construction commerciale

La métropole connaît actuellement une période de forte expansion des surfaces commerciales en raison d'une demande importante de la part des entreprises commerciales et d'un retard accumulé dans ce secteur.

Des chiffres non officiels montrent en effet qu'à partir du printemps prochain jusqu'à la fin de 1976 on aura construit 5,200,000 pieds carrés d'espace pour le commerce de détail, dans 15 endroits de la région métropolitaine.

Il s'agit d'une statistique non officielle car ni la Communauté urbaine de Montréal ni le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce ne possèdent des données sur cet élan.

Des rapports de la maison Brown, Baldwin, Niskier Ltd., de Toronto, rappellent qu'à la fin de 1972 il y avait à Montréal 7,300,000 pieds carrés de magasins à rayons — ou 2,63 pieds carrés par capita — répartis en 46 emplacements.

Toutefois, la ville de Toronto, légèrement moins peuplée que Montréal avait 8,100,000 pieds carrés, en 53 endroits, soit 3,06 pieds carrés par capita.

Dans ces deux villes, la superficie des magasins à rayons, proportionnellement à la population était moindre qu'en d'autres importants centres de commerce de détail. Ainsi, à Québec, 4,01; Ottawa-Hull, 4,48; Vancouver, 4,16.

L'an dernier, des prévisions de la maison Larry Smith Research Ltd., de Toronto, indiquaient qu'à la fin de 1974 Montréal aurait 9 millions et demi de pieds carrés dans 65 emplacements. Par rapport à la population, le taux devrait monter à 3,08 pieds carrés.

D'après certains observateurs, Montréal n'avait pas un nombre suffisant de commerces de détail, ce qui explique l'expansion actuelle.

Le président de Larry Smith Research, M. Hermann J. Kir-

cher, est d'avis que les planificateurs du commerce se rendent compte que Montréal offre maintenant d'excellents avantages: "Depuis 1967, le développement des commerces de détail a été beaucoup trop faible dans tout le Québec; Montréal et le reste de la province cherchent à combler les retards".

M. Kircher invoque d'autres facteurs. Par exemple, une instabilité politique beaucoup trop longue a éloigné les investisseurs. Quant à l'essor extraordinaire de l'Expo 67 il ne pouvait que se traduire par la suite par un ralentissement, mais le Québec se trouve maintenant en une position favorable, du fait de changements de la fiscalité et de l'immobilier en Ontario et en Colombie-Britannique.

Cette croissance brusque peut s'expliquer aussi par le phénomène suivant: si une importante entreprise de commerce de détail décide de s'installer dans une nouvelle zone, les concurrents craignent de "manquer le bateau" et ils cherchent aussi à s'implanter dans la même zone.

Y a-t-il risque de surexpansion? M. Ron Rotenberg, professeur de marketing à l'université Sir George Williams, ne le croit pas.

"Dans notre régime de libre entreprise, dit-il, il appartient au promoteur et au marchand d'assumer les risques, en prenant les mêmes précautions et en affrontant les mêmes incertitudes que toute entreprise, par exemple, qui veut lancer un nouveau produit sur le marché".

Il faut bien noter, d'ajouter M. Rosenberg, que l'ouverture de nouveaux magasins et de nouveaux centres commerciaux est à l'avantage du client, car les autres commerces doivent améliorer leur service, leur publicité, et aussi ajuster leurs prix.

Outre sa propriété de Cerro Colorado, la Canadian Javelin touche aussi une royauté du gisement de fer de Wabush, gisement qu'elle a découvert.

Dans les milieux financiers, on s'étonne du compromis fait par la CAVM, après dix mois d'interdiction des transactions et le sérieux des accusations portées contre la Javelin et ses directeurs. On estime en effet à plusieurs millions de dollars les pertes qui ont dû être encaissées par le public investisseur, alors que le titre a perdu la moitié de sa valeur en Bourse, à la fin de l'été dernier.

Deux firmes d'ingénieurs se sont déjà prononcées sur le très important gisement de porphyre cuprifère de la compagnie à Panama, appelé Cerro Colorado. On y estime les réserves entre dix milliards de tonnes de cuivre, à la teneur de 0,80% à 1%. La firme Wright Engineers de Vancouver affirme rentable la mise en production du gisement, au rythme quoti-

dien de 88,000 tonnes. La Javelin a fait savoir qu'elle est actuellement en pourparlers avec plusieurs compagnies minières multinationales, afin d'en choisir une qui pourra mener à bien la mise en production.

Outre sa propriété de Cerro Colorado, la Canadian Javelin touche aussi une royauté du gisement de fer de Wabush, gisement qu'elle a découvert.

Dans les milieux financiers, on s'étonne du compromis fait par la CAVM, après dix mois d'interdiction des transactions et le sérieux des accusations portées contre la Javelin et ses directeurs. On estime en effet à plusieurs millions de dollars les pertes qui ont dû être encaissées par le public investisseur, alors que le titre a perdu la moitié de sa valeur en Bourse, à la fin de l'été dernier.

Deux firmes d'ingénieurs se sont déjà prononcées sur le très important gisement de porphyre cuprifère de la compagnie à Panama, appelé Cerro Colorado. On y estime les réserves entre dix milliards de tonnes de cuivre, à la teneur de 0,80% à 1%. La firme Wright Engineers de Vancouver affirme rentable la mise en production du gisement, au rythme quoti-

dien de 88,000 tonnes. La Javelin a fait savoir qu'elle est actuellement en pourparlers avec plusieurs compagnies minières multinationales, afin d'en choisir une qui pourra mener à bien la mise en production.

Outre sa propriété de Cerro Colorado, la Canadian Javelin touche aussi une royauté du gisement de fer de Wabush, gisement qu'elle a découvert.

Dans les milieux financiers, on s'étonne du compromis fait par la CAVM, après dix mois d'interdiction des transactions et le sérieux des accusations portées contre la Javelin et ses directeurs. On estime en effet à plusieurs millions de dollars les pertes qui ont dû être encaissées par le public investisseur, alors que le titre a perdu la moitié de sa valeur en Bourse, à la fin de l'été dernier.

Deux firmes d'ingénieurs se sont déjà prononcées sur le très important gisement de porphyre cuprifère de la compagnie à Panama, appelé Cerro Colorado. On y estime les réserves entre dix milliards de tonnes de cuivre, à la teneur de 0,80% à 1%. La firme Wright Engineers de Vancouver affirme rentable la mise en production du gisement, au rythme quoti-

Jacques Francoeur songerait à acquérir les Editions du Jour

par Michel Nadeau

L'homme d'affaires montréalais Jacques Francoeur poursuit actuellement des discussions avec la Fédération des caisses d'économie du Québec dans le but de prendre une participation dans les Editions et les Messageries du Jour.

C'est ce qu'a appris hier Le DEVOIR d'une source proche de M. Francoeur qui doit rencontrer au début du mois prochain les dirigeants de la Fédération afin de discuter de l'avenir de la maison d'édition de la rue Saint-Denis.

M. Francoeur est président d'Unimedia, une entreprise qui contrôle deux quotidiens, sept hebdomadaires de fin de semaine ou du dimanche et une dizaine de journaux régionaux.

Ces vingt journaux atteignent un tirage hebdomadaire de deux millions d'exemplaires.

Cette nouvelle donne du poids à la double hypothèse voulant que la Fédération des caisses d'économie cherche actuellement soit à se départir de ses intérêts dans l'entreprise soit à trouver un autre associé à la suite du départ inattendu de M. Jacques Hébert.

On sait que l'organisme coopératif et l'éditeur montréalais possèdent chacun 50% des actions de l'entreprise. Pour ce qui est des Messageries du Jour, la Fédération en serait le seul propriétaire.

Des rumeurs laissent croire que M. Hébert aurait quitté la maison d'édition en apprenant l'existence de pourparlers entre la Fédération et d'éventuels acheteurs. On mentionne ainsi les noms de Québecor, Unimedia et Power Corp. M. Hébert aurait difficilement accepté de faire bon ménage avec un associé trop loin de sa philosophie de l'édition.

De son côté, le directeur général de la Fédération, M. Robert Soupras, a catégoriquement nié le fait que son organisme cherchait à vendre sa part de l'entreprise.

"Nous avons depuis trois ans repoussé de nombreuses offres intéressantes. Aujourd'hui, nous sommes en pleine période de réorganisation et

nous ne ferons de déclaration qu'au terme de celle-ci."

Dans les milieux de la Fédération, on affirme que cette "réorganisation" provient de la volonté de bon nombre de dirigeants de modifier la stratégie de placement de l'organisme. Celui-ci devrait se limiter à des investissements financiers et se garder d'intervenir directement au niveau de la gestion des entreprises.

Au cours des derniers mois, les administrateurs délégués auraient modifié certaines initiatives de M. Hébert en raison de la situation financière précaire des Editions du Jour. L'entreprise fonctionne actuellement à perte. La division des messageries donne un léger profit qui est vite englouti par le déficit d'ensemble. Un prêt de la Fédération maintiendrait le fonds de roulement à un niveau acceptable.

La vente des actions amène un problème particulier parce que les deux sociétés ont un engagement réciproque d'offrir à l'autre en priorité sa part de l'entreprise avant de s'en départir au profit d'un tiers.

Ceci permettrait à M. Soupras de nous déclarer: "M. Hébert ne peut vendre ses intérêts sans notre accord". Par contre, l'éditeur attend de son côté les offres et décidera en fonction de l'importance des montants offerts et de la nature de l'éventuel acquéreur de la maison d'édition qu'il a fondée en 1959.

Compte tenu des déclarations antérieures de ce dernier, il serait surprenant qu'il remette ses actions dans les mains étrangères ou d'intérêts trop mercantiles.

La valeur de l'entreprise repose principalement sur un inventaire de plus d'un demi-million de livres. Plusieurs de ces ouvrages remontent au début de la maison et leur valeur commerciale actuelle est très faible.

On a parlé d'une valeur de \$700,000. À la Fédération, on mentionne \$400,000 mais une source fiable prétend qu'un montant de \$200,000 à \$300,000 tiendrait davantage compte

des prix du marché. Ainsi compte tenu de l'injection de capital nécessaire pour consolider la compagnie, le prix de vente final pourrait bien n'être pas très élevé.

Pour le groupe Francoeur, l'intérêt de la transaction repose principalement sur la partie messageries. Évidemment, la Fédération ne veut pas liquider uniquement cet actif et ne se retrouver qu'avec les éditions.

Il semble que M. Francoeur serait intéressé à acheter le tout ce qui permettrait à son entreprise d'avoir accès à une partie du marché des libraires. Actuellement, les Distributions Éclair, la plus importante agence du genre au Québec, visite régulièrement plusieurs milliers de points de vente. Le groupe Pélaudeau y trouverait son compte pour les mêmes raisons.

Pour ce qui est de la maison d'éditions comme telle, un expert nous a assuré qu'elle pourrait devenir rentable à condition de modifier la politique de publication: réduire le nombre d'ouvrages publiés et miser sur des valeurs plus sûres du côté commercial.

Elle prendrait place ainsi aux côtés des Editions de l'Homme et des Editions La Presse.

L'an dernier, les Editions du Jour se sont classées en tête des maisons d'éditions pour le nombre d'ouvrages déposés à la Bibliothèque Nationale avec 124 titres.

L'Homme avec 51 et La Presse avec 31 ont publié un nombre plus réduit de livres mais ces titres, dans bon nombre de cas, ont atteint des tirages impressionnants. M. Hébert avec beaucoup plus de titres a dû se contenter d'un tirage plus restreint d'exemplaires ce qui va naturellement à l'encontre des strictes critères de rentabilité de l'industrie de l'édition.

Finalement, la partie se jouera au siège social de la Fédération des Caisse d'économie où s'est tenue hier matin une réunion des principaux dirigeants. Le directeur général, M. Soupras n'a pas voulu faire de commentaire à l'issue de cette rencontre.

Pétrole arabe: +13½%

AFP) — La production de brut des membres de l'Organisation des pays exportateur de pétrole OPEP a enregistré, l'an dernier, un "remarquable taux de croissance" de plus de 13 % malgré les restrictions arabes, révèle un bulletin de l'OPEP publié à Vienne.

Ce taux de croissance est plus de deux fois supérieur à celui de 1972, précise le bulletin, qui le compare en outre à un taux de croissance global de huit % dans le monde.

Le rapport estime que le taux de croissance "aurait même pu être plus élevé s'il n'y avait pas eu le fait que certains pays membres avaient décidé, pour des raisons politiques, de réduire leur production pendant le dernier trimestre de 1973".

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC AVIS

ROUILLARD, Gilles (Suite à une vente)	2750, rue Hochelaga, Montréal	Épicerie
DESORMEAUX, Joffre	4842, rue Verdun, Verdun	Épicerie
LANGLOIS, Eva Laverdure	4933, rue de Grandpré, Montréal	Épicerie
LACOSTE, Germaine Surprenant	6629, rue de la Roche, Montréal	Épicerie
PEPIN, Jean-Marie (Suite à une vente)	599, 23e Avenue, Lachine	Épicerie
DI MENNA, Franco	6313 est, rue Jarry, St-Léonard	Restaurant
CHEVRETTE, Aline LeBreton	277 ouest, rue St-Zotique, Montréal	Restaurant
BEAUDOIN, Émile	2402, rue Monsabré, Montréal	Épicerie
MIDDOWNIK, Miriam Biegun	6360 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	Épicerie
BENOIT, Nicole Lefebvre	3747 est, rue Henri-Bourassa, Montréal	Épicerie
LASANTE, Noël	1651 est, rue Ontario, Montréal	Épicerie
(Changement de site 3909 rue Rivard, Montréal au.)		
LUCAS, Pierre	2044, rue Centre, Montréal	Épicerie
THERRIEN, Roger	1959, boul. de Maisonneuve, Montréal	Épicerie
MOSCHEL, Mania	6185, Côte des Neiges, Montréal	Épicerie
GAGNON, Denys	5405, rue Charlevoix, Montréal-Nord	Épicerie
BOUCHER, Eva	2091, rue Bourbonnière, Montréal	Épicerie
DEMERS, Lorraine G. & Jean-Paul Levac	23, 27e Avenue, Lachine	Épicerie
FARRUGGIA, Giambattista	2040, rue Everett, Montréal	Épicerie
PSYCHOGIOS, Georges & Athanasios C. (Tom) Psychogios	10437 ouest, boul. Gouin, Roxboro	Restaurant
BEAULIEU, Lucienne Bélisle (Suite à une vente)	556, rue Aylwin, Montréal	Épicerie
YUEN, May C. Chan & Sik Tong (Changement de site 1016 rue St-Laurent, Montréal au.)	1018, rue St-Laurent, Montréal	Épicerie
PETIT, Marcel & Ulric Fortin	4215, rue De Lanaudière, Montréal	Épicerie
ALESSI, Antonio "A.F. Supermarket Ltd"	9045, 8e Avenue, Montréal	Épicerie
DUBOIS, Louise Dion (Suite à une vente)	2689, rue Rouen, Montréal	Épicerie
WILD, Eric	11 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	Brasserie
LALANCETTE, Joseph Albert & François Lalancette (Suite à une vente)	354 est, rue Mont-Royal, Montréal	Taverne
PETEL, Jacques "Vibieu Ltée"	1005, rue Bleury, Montréal	Brasserie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic
c.-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA

Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1

Montréal H4Z 1H1
Général Maurice Riel, C.R. Clément Vermette, C.R.
Général J. Ryan, C.R. Jean W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. Jean-Louis Tétrault
Michel Green Alan Grigore
Michel-Pierre Sarrinogre André Murray

Téléphone: 866-6743

Adresse télégraphique: RIVERDIN

Téléc: 91-2647

LISEZ

ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

4 records aux championnats de natation d'Europe

Un festival féminin est-allemand

VIENNE (AFP) — Le festival féminin est-allemand continue aux championnats d'Europe de natation. Tout laisse à penser que les nageuses d'Allemagne de l'Est envahiront l'ensemble des épreuves et, dans la quasi totalité des cas, dans des temps constituant des records mondiaux. Dans la liste de ces derniers, les seules distances où elles ne figurent pas encore sont les 400m nage libre (Heather Greenwood, USA, 4:17.33, les 800 et les 1500m (où l'Australienne Jenny Turrall est en place avec respectivement 8:50.1 et 16:43.4).

Depuis le début des championnats, les jeunes Allemandes ont triomphé dans chacune des courses disputées et, à chaque fois, en améliorant des records du monde (huit sont déjà à porter à leur actif) ou, au minimum, d'Europe (celui des 400m libre). Sur 4x100m nage libre, elles ont triomphé en approchant de 3/100 le record du monde.

La litanie des succès féminins est-allemands s'est poursuivie sur un rythme accru hier, en cette 5e journée, et les performances réalisées (quatre records du monde améliorés dont un par deux fois) éclipsent littéralement le succès du Soviétique Alexandre Samonov sur 400m libre en 4:02.11, un temps que l'on n'espérait pas dans cette finale.

Elle efface Gould
La blonde Cornelia Ender (16 ans, mais extrêmement puissante)

te efface sur 200m libre le dernier record de l'Australienne "prodige" Shane Gould, réalisant 2:03.22 contre 2:03.56. Après son succès, elle manifesta une joie intense, alors qu'elle avait accueilli sa victoire et son record sur 100m (56:96) sans émotion apparente. Il est vrai que cette finale aux 200m libre donna lieu à une âpre lutte, au point que l'on entrevit un bref instant la victoire de la jeune Hollandaise Enith Brigitha. Ender fut en effet sérieusement accrochée par sa compatriote Andrea Eife, mais surtout par la Hollandaise. Sans une brutale accélération dans les derniers 25 mètres, Ender aurait sans doute triomphé mais sûrement pas battu le record du monde. Cinquante et un centèmes (2:03.22 contre 2:03.73) séparent l'Allemande de la Hollandaise au terme d'une course où la championne d'Europe imposa un train d'enfer. Elle passa aux 100m en 59.34, devant Eife 59.63 et Brigitha 59.83. Shane Gould, lors de son record du monde aux Jeux de Munich, était passée en une minute juste.

Performances mondiales
L'exploit de Cornelia Ender venait en conclusion d'une réunion qui avait déjà connu d'autres performances mondiales et qui, malgré l'absence de public, avait motivé une vive excitation. Rose Marie Kother (papillon), Renate Vogel (brasse) et Ulrike Richter (dos) en avaient été les auteurs.

En séries des 100m brasse, la brune Renate Vogel (19 ans), championne du monde l'an passé en 1:13.74, dominait le lot des concurrentes, ne luttant pratiquement que contre le chronomètre. Avec un temps de 1:12.91, elle effaçait sa performance de Belgrade. Aujourd'hui en finale, elle fera sans doute mieux, tout comme sa blonde coéquipière Ulrike Richter. Cette dernière (15 ans et encore fort jeune) est, en dos féminin, la réplique de son compatriote Roland Matthes. Elle n'attendait pas la finale des 100m dos pour frapper un grand coup. Plus aisément encore que ne l'avait fait Renate Vogel en brasse, elle abaissait à 1:04.09 son précédent record (1:04.43) datant de juillet dernier aux championnats nationaux de Rostock. Il faut s'attendre de sa part, en finale, à une nouvelle et grande performance chronométrique.

Quant à Rose Marie Kother (18 ans), elle afficha en papillon une efficacité et une aisance telle qu'elle améliorera par deux fois dans la journée le record que Cornelia Ender détenait à 1:02.31. Avec 1:02.09 en série et sans puiser dans ses réserves, elle signa, dans la matinée, une première performance. En finale l'après-midi, elle courut, seule, loin à l'avant, terminant en 1:01.99 pour devancer par presque deux secondes sa compatriote Anne Kathryn Leucht qui, en 1:03.63, n'en réalisait pas moins le 5e meilleur temps mondial "toutes années".

La liste est close pour la journée de jeudi, mais elle s'allongera encore aujourd'hui.

Lors de l'épreuve finale des championnats cyclistes dimanche

Le titulaire Gimondi serait peut-être absent

Il est fort possible que Felice Gimondi ne puisse défendre son titre de champion professionnel sur route, dimanche à l'occasion de l'épreuve qui mettra en terme, sur les flancs du Mont Royal, aux championnats du monde de cyclisme de Montréal.

Mais le champion italien ne tente pas moins de se rétablir de plusieurs blessures, lesquelles

l'empêchent presque de marcher, à plus forte raison d'enfourcher sa bicyclette, afin d'affronter les jeunes loups qui cherchent à s'emparer de son titre.

Agé de 32 ans, Gimondi n'a évidemment plus l'endurance que possèdent ses rivaux plus jeunes. Avant-hier, il a tenté, mais en vain, d'accomplir une randonnée de 50 kilomètres.

Dimanche dernier, au cours de l'épreuve italienne pour la coupe Bernocchi, il a subi une crevasse alors qu'il descendait une pente à 80 km/h, s'infligeant des blessures à une cuisse et au bras droit.

Lorsqu'il s'est amené à Montréal lundi, Gimondi fit preuve de beaucoup de courage pour se rendre à l'intérieur du vélodrome de l'Université de Montréal afin de saluer la foule.

Quelques rares spectateurs seulement s'aperçurent qu'il marchait avec très grande difficulté.

Gimondi visait un autre but également en se rendant à l'intérieur de la piste: faire prendre des radiographies de sa jambe et de son bras blessés.

Le Dr Louis Leclerc, médecin en chef de la clinique des championnats, devait déclarer par après que les radiographies ne

démontraient aucune fracture et que Gimondi pourrait bien être en mesure de participer à l'épuisante épreuve de clôture, après avoir suivi des traitements adéquats de physiothérapie.

Mais la douleur n'avait pas disparu, avant-hier lors de sa tentative de course, et elle persistait encore hier.

Gimondi a cependant indiqué que s'il était capable de courir, il utiliserait la même stratégie qui lui a permis, l'an dernier aux championnats de San Sebastian en Espagne, de vaincre le grand champion belge et millionnaire Eddy Merckx. Il suivra Merckx en gardant son rythme, puis déploiera tous ses efforts aux cours du dernier kilomètre.

Mais dans sa condition actuelle, il est peu probable que la chose se produise. Gimondi veut quand même courir, car dans le monde du cyclisme, seules des fractures au crâne ou à un membre sont considérées comme excuses valables.

Et s'il devait se retirer définitivement, il le ferait avec un palmarès des plus enviables. Il a remporté les honneurs de toutes les grandes compétitions cyclistes, à compter de l'âge de 23 ans. Il avait alors remporté le Tour de France à son premier essai, exploit sans précédent. Deux fois gagnant du Tour d'Italie, il a gagné celui de Belgique en plus du championnat mondial l'an dernier. En 10 ans de compétition, il a accumulé plus de \$1 million en bourses.

Résident de Bergame, il n'y passe que deux mois par année en compagnie de son épouse et de ses deux enfants. Il songe toutefois à la retraite, se donnant encore trois ans de compétition.

Campbell proteste de l'innocence de la LNH

TORONTO (d'après CP) — Une enquête du gouvernement ontarien sur la violence au hockey serait devenue une "chasse aux sorcières" en blâmant la ligue Nationale de hockey pour tous les maux actuels. C'est l'essence d'une déclaration de Me Clarence Campbell, président de la LNH, à la suite de la parution d'un rapport sur la violence au hockey préparé par l'avocat torontois William McMurtry, lequel l'a rendu public avant-hier.

McMurtry prétend que des jeunes tentant d'imiter les vedettes établies du hockey professionnel sont responsables de presque toutes les bagarres qui éclatent aujourd'hui lors des matches. Il a de plus suggéré qu'un joueur qui se bat soit expulsé d'une rencontre.

Campbell a dit qu'il n'en avait pas contre l'iniquité du gouvernement ontarien face à la

violence accrue au hockey amateur, mais que le seul mandat accordé à McMurtry était "d'enquêter sur les implications que pouvaient avoir ces incidents au hockey amateur".

"A partir de ce mandat, a dit Campbell, M. McMurtry a réussi à blâmer la LNH pour tout ce qui ne tourne pas rond au hockey amateur aujourd'hui. Et en ce faisant, il a accusé la LNH, de façon biaisée, d'une ligne de conduite qui ne correspond pas du tout avec la réalité."

JACK DANAHY, responsable du service de sécurité pour la ligue Nationale de football, a admis, hier à New York, que les médecins attitrés des équipes ne relèvent pas de sa juridiction parce qu'ils ne sont pas considérés comme appartenant au personnel directement impliqué. Danahy a fait ce commentaire après qu'on eut appris la veille que deux parieurs notoires avaient été de connivence avec le médecin des Giants de New York durant toute la saison dernière, question de se renseigner

à fond sur l'état de santé des vedettes de l'équipe.

L'ITALIE a accepté d'affronter l'Afrique du Sud, en finale inter-zones pour la coupe Davis, mais à la seule condition que les matches soient présentés dans un pays neutre. La Fédération italienne de tennis a en effet communiqué cette décision aux dirigeants de la compétition, ajoutant qu'il en serait de même pour toute rencontre sportive impliquant les deux pays.

concurrent en athlétisme refuse de participer aux Jeux? C'est la meilleure chance qu'il a de se faire valoir."

LA SERIE de huit matches hors-concours entre une équipe du Canada et celle de l'Union soviétique a reçu un sceau d'approbation de l'Association Mondiale de hockey. Ron Roberts, directeur général de l'organisme, avait menacé le comité de direction de la série d'un boycottage s'il n'était pas admis à y siéger. Or, il est devenu membre de ce comité il y a quelques jours et y défendra les meilleurs intérêts de ses protégés.

L'AMERICAIN Tim Shaw a battu le record du monde des 400 mètres nage libre en 3:58.96, au cours des séries éliminatoires de la première journée des championnats de natation des Etats-Unis, hier à Concord en Californie. L'ancien record de 3:58.18 appartenait à son compatriote Rick Demont.

baseball

Ligue Nationale
Mercredi
Montréal 8, San Diego 7
Los Angeles 7, Chicago 5
Atlanta 5, St-Louis 4
Pittsburgh 4, San Francisco 2
New York 10, Houston 2
Philadelphie 10, Cincinnati 3

Hier
Aucun match à l'affiche

Aujourd'hui
Cincinnati, Billingham (15-8) à Montréal, Walker (2-3), 20h05
New York, Parker (4-11) et Matlack (11-10) à Atlanta, Reed (8-7) et Leon (2-4), 2, 19h35
Philadelphie, Ruthven (6-8) à Houston, Dierker (7-8), 21h35
Pittsburgh, Reuss (13-9) à San Diego, Greif (6-14), 22h30
St-Louis, McGlothen (13-8) à Los Angeles, Rau (12-6), 22h30
Chicago, Stone (5-4) à San Francisco, Caldwell (11-3), 22h30

Les meneurs
FRAPPEURS (300 présences au marbre)
Garr, Atl., 360; Zisk, Pgh., 328; R. Smith, StL., 325; Gross, Houston, 323; Brock, StL., 318.

Points
Schmidt, Phil., 91; Morgan, Cin., 90; Bench, Cin., 84; Rose, Cin., 83; Wynn, LA, 83.

Points produits
Schmidt, Phil., 98; Bench, Cin., 94; Wynn, LA, 88; Garvey, Atl., 87; Cedeno, Htn., 85.

Coups sûrs
Garr, Atl., 157; D. Cash, Phil., 159; Garvey, LA, 157; Brock, StL., 154; Bowa, Phil., 144.

DOUBLES
Cardenal, Chi., 30; Bench, Cin., 30; A. Oliver, Pgh., 28; Stargell, Pgh., 28; Zisk, Pgh., 28; Morgan, Cin., 28; Rose, Cin., 28.

TRIPLES
Garr, Atl., 15; A. Oliver, Pgh., 11; D. Cash, Phil., 10; W. Davis, Mon., 8; Geronimo, Cin., 8; Bonds, SF, 8.

CIRCUITS
Schmidt, Phil., 32; Wynn, LA, 28; Bench, Cin., 25; Cedeno, Htn., 22; T. Perez, Cin., 21.

BUTS VOLES
Brock, StL., 86; Morgan, Cin., 51; Lopes, LA, 48; Cedeno, Htn., 41; Lintz, Mon., 35.

Lanceurs (12 décisions)
John, LA, 13-3, 813, 2.58
Caldwell, SF, 12-3, 800, 3.13
C. Carroll, Cin., 9-3, 750, 2.52
Messersmith, LA, 14-5, 737, 2.47
Griffin, Htn., 12-6, 667, 3.31
Rau, LA, 12-6, 667, 2.98
Billingham, Cin., 15-8, 652, 2.40
Capra, Atl., 11-6, 647, 2.49.

Retraits au bâton
Carlton, Phil., 182; Messersmith, LA, 170; P. Niekro, Atl., 150; Seaver, NY, 147; Koosman, NY, 145.

Ligue Américaine
Mercredi
New York 4, Minnesota 1
Boston 4, Chicago 0
Cleveland 7, Kansas City 6
Texas 5, Baltimore 1
Milwaukee 5, Oakland 3
Californie 2, Detroit 0

Hier
Kansas City à Cleveland
Texas à Baltimore

Aujourd'hui
Kansas City, Busby (18-10) et Briles (3-5) à Milwaukee, Champion (8-2) et Slaton (9-14), 19h
Minnesota, Goltz (6-6) à Baltimore, McNally (11-9), 19h30
Oakland, Blue (14-11) à Boston, Tiant (19-8), 19h30
Californie, Lockwood (2-4) à New York, May (5-2), 20h
Texas, Hargan (9-8) à Detroit, Coleman (10-11), 20h
Cleveland, Peterson (8-8) à Chicago, Kaat (13-9), 21h

Les meneurs
(matches d'hier non compris)

FRAPPEURS (300 présences au marbre)
Carew, Min., 365; Hargrove, Tex., 341; Yastrzmski, Bsn., 316; R. Jackson, Oak., 314; McRae, KC, 313.

Points
D. Allen, Chi., 81; Yastrzmski, Bsn., 76; Grich, Bal., 73; Otis, KC, 71; R. Jackson, Oak., 71; Burroughs, Tex., 71.

Points produits
Burroughs, Tex., 102; D. Allen, Chi., 85; Bando, Oak., 82; Darwin, Min., 78; R. Jackson, Oak., 78.

Coups sûrs
Carew, Min., 172; Scott, Mil., 140; Money, Mil., 139; Khenderson, Chi., 135; Rudi, Oak., 134; Burroughs, Tex., 134.

Doubles
Rudi, Oak., 32; Scott, Mil., 30; Khenderson, Chi., 26; Otis, KC, 26; Burroughs, Tex., 26.

Tripples
Rivers, Cal., 11; Otis, KC, 9; D. Evans, Bsn., 7; Wohlford, KC, 7; Darwin, Min., 7; Campaneris, Oak., 7.

Circuits
D. Allen, Chi., 32; Burroughs, Tex., 25; R. Jackson, Oak., 24; Tenace, Oak., 21; Melton, Chi., 20; Darwin, Min., 20.

Buts volés
North, Oak., 44; Rivers, Cal., 30; Patek, KC, 30; Carew, Min., 30; Lowenstein, Cle., 29.

Lanceurs (12 décisions)
Fitzmorris, KC, 9-3, 750, 3.02
Tiant, Bsn., 19-8, 704, 2.96
C. Perry, Cle., 16-8, 667, 2.42
Busby, KC, 18-10, 643, 3.09
Hunter, Oak., 18-10, 643, 3.09
Hiller, Det., 14-8, 636, 2.26
Cuellar, Bal., 15-9, 625, 3.30
J. Perry, Cle., 13-8, 619, 2.95.

Retraits au bâton
N. Ryan, Cal., 288; Blyleven, Min., 184; G. Perry, Cle., 163; M. Lolicch, Det., 162; Jenkins, Tex., 156.

LIGUE NATIONALE

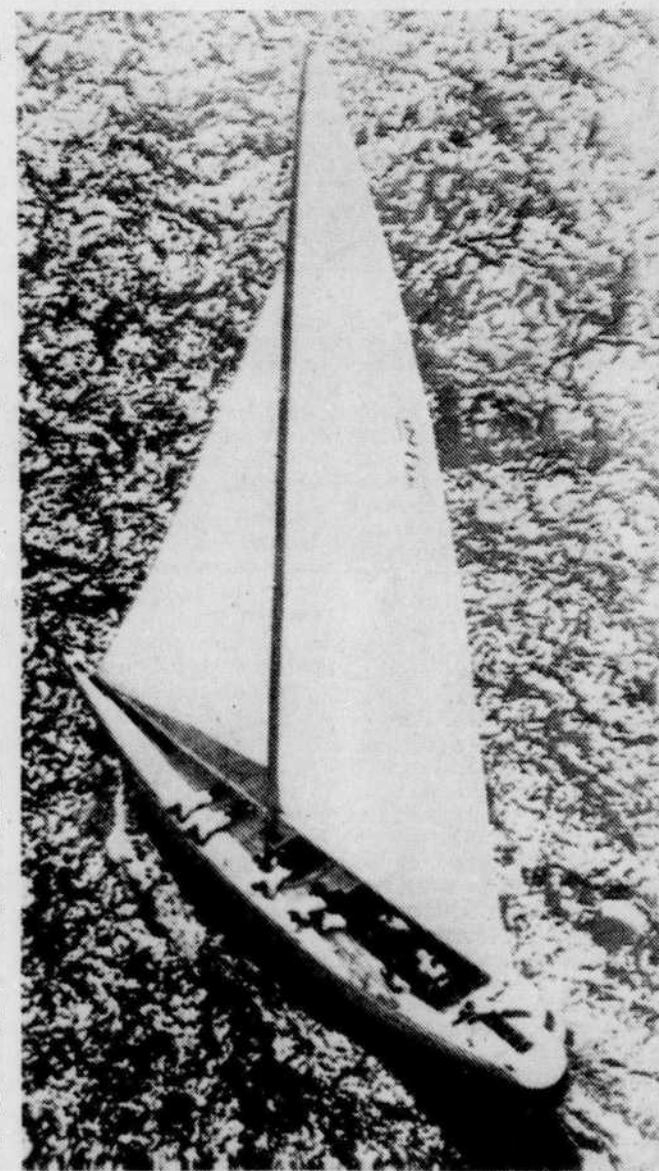
Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	65	60	520	—
PHILADELPHIE	63	61	508	1 1/2
PITTSBURGH	63	61	508	1 1/2
MONTEAL	58	63	479	5
NEW YORK	53	67	442	9 1/2
CHICAGO	50	71	413	13

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	78	46	629	—
CINCINNATI	75	50	600	3 1/2
ATLANTA	67	56	545	10 1/2
HOUSTON	63	60	512	14 1/2
SAN FRANCISCO	56	69	448	22 1/2
SAN DIEGO	49	76	392	29 1/2

LIGUE AMERICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	69	54	561	—
CLEVELAND	61	58	513	6
BALTIMORE	62	60	508	6 1/2
NEW YORK	62	61	504	7
MILWAUKEE	60	64	464	9 1/2
DETROIT	58	66	468	11 1/2

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	71	54	568	—
KANSAS CITY	64	57	529	5
TEXAS	63	62	504	8
CHICAGO	60	64	484	10 1/2
MINNESOTA	60	65	480	11
CALIFORNIE	50	75	400	21



VERS LA COUPE AMERICA? Le yacht de 12 mètres "France" fait une randonnée d'essai à Newport (R.-I.), avant d'affronter, hier après-midi, le challenger australien "Southern Cross" dans la première d'une série d'épreuves devant décider qui affrontera les Etats-Unis dans la finale. (Téléphoto PA)

football

Ligue Canadienne

Thompson, Sask. 3 0 0 18
Scott, Win. 3 0 0 18
Mazurak, Sask. 3 0 0 18

Ligue Mondiale

Florida 11, Portland 7
Birmingham 15, Jacksonville 14
New York 43, Houston 10
Californie-Sud 31, Philadelphie 28

Hier soir

Ottawa à Colombie-Br., 22h30
Hamilton à Montréal, 19h
Toronto à Saskatchewan, 14h

Dimanche

Hamilton à Montréal, 19h
Toronto à Saskatchewan, 14h

LES MENEURS

Section Est
Sunter, Ham. 0 6 13 2 47
Organ, Ott. 0 6 13 2 47
Sweet, Ont. 0 8 9 2 37
Andrusyshyn, Tor. 0 8 8 5 37
Rodgers, Tor. 6 0 0 0 36
Muller, Tor. 4 0 0 24
Nixon, Ott. 3 0 0 18

Section Ouest

Cutler, Edm. 0 9 8 3 36
MacMillan, C.-B. 0 9 5 5 29
Robinson, Cal. 0 6 6 3 27
Thomas, Cal. 4 0 0 24
Berg, Sask. 0 11 4 0 23
Young, C.-B. 3 0 0 18
Warrington, Edm. 3 0 0 18
Harris, C.-B. 3 0 0 18

Ce soir

Jets de N.Y. à St-Louis
Giants de N.Y. à Pittsburgh
Washington à Cleveland
Denver à Green Bay
Miami à Los Angeles
Dallas à N.-Orléans
San Francisco à Kansas City
Philadelphia à Oakland
N.-Angleterre à San Diego

Dimanche

Buffalo à Minnesota
Chicago à Baltimore
Detroit à Cincinnati
Atlanta à Houston

Ligue Nationale

(matches hors-concours)
Ce soir
Jets de N.Y. à St-Louis
Giants de N.Y. à Pittsburgh
Washington à Cleveland
Denver à Green Bay
Miami à Los Angeles
Dallas à N.-Orléans
San Francisco à Kansas City
Philadelphia à Oakland
N.-Angleterre à San Diego

Dimanche

Buffalo à Minnesota
Chicago à Baltimore
Detroit à Cincinnati
Atlanta à Houston

Ligue Canadienne

Section Est
MONTREAL 5 2 3 0 103 92 6
TORONTO 5 2 3 0 96 98 4
HAMILTON 5 2 3 0 83 86 4
OTTAWA 5 2 3 0 83 101 4

Section Ouest

SASKATCHEWAN 5 4 1 0 89 93 8
EDMONTON 4 3 1 0 97 43 6
COLOMBIE-BR. 4 3 1 0 96 68 6
WINNIPEG 4 1 3 0 59 92 2
CALGARY 5 1 4 0 72 95 2

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Logauchetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 342-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Barbeau, C.A. J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daboul, C.A.
P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
R. Landry, C.A. M. Goggin, C.A.
L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUN, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges-de-Beauce, Châteauguay, Brossard
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BERGERON, SOUCHÉREAU, HOTTE, TETREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Soucheureau, C.A.
Georges H. Hotté, C.A.
André Tetreault, C.A.
René Lemire, C.A.

614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

"CEZALAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS"
MONTREAL-NORD
3737 rue Monseigneur
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. J.C. Bonycastle, C.A.
T.R. Burpee, C.A. M. Cammard, C.A.
H.M. Carron, C.A. L.J. Carrère, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.P. Delisle, C.A.
H.R. Gorman, C.A. J.B. Glick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gungor, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. J.J. Pasco, C.A.
R. Pearl, C.A. W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents
Montréal — Québec
St-Jean (N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.),
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTEAL